LUNDI 1 SEPTEMBRE 2008

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

(La séance est ouverte à 17 heures)

1. Reprise de la session

Le Président. – (DE) Je déclare la reprise de la session du Parlement européen, suspendue le 10 juillet 2008.

2. Communication de la Présidence

Le Président. – (*DE*) Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous. J'aimerais commencer par quelques commentaires à propos de la situation concernant la chambre plénière à Strasbourg. Comme vous le savez, en raison de l'effondrement partiel du faux plafond de la chambre plénière à Strasbourg le 7 août, cette première période de session du Parlement européen de septembre à dû être tenue, à titre exceptionnel, ici à Bruxelles. J'ai pris cette décision afin d'assurer au mieux la sécurité des membres et du personnel, sur la base d'une lecture attentive des rapports d'experts initiaux et après avoir consulté les présidents des groupes ainsi que la présidence française du Conseil. Cette décision tient également compte de la nécessité d'assurer la continuité du travail législatif du Parlement européen.

Les résultats préliminaires des enquêtes indiquent que l'effondrement partiel du faux plafond a été causé par des fractures dans les composants du bâtiment qui relient le plafond suspendu à la structure du plafond elle-même. Les enquêtes se poursuivent et sont menées par plusieurs firmes internationales indépendantes d'ingénierie spécialisée en structure des bâtiments qui ont été mandatées par le Parlement en vue d'établir davantage d'informations sur les faits et les responsabilités concernant l'effondrement. Ces enquêtes sont effectuées en très étroite collaboration avec les autorités locales compétentes ainsi qu'avec un expert principal en matière de sécurité des bâtiments désigné par le gouvernement français. Le partage des responsabilités entre les contractants impliqués dans la construction du plafond d'origine sera établi sur la base des rapports d'enquête finaux, dès que ceux-ci seront disponibles. Le faux plafond de la chambre plénière sera maintenant resuspendu au moyen d'une nouvelle technique qui a été approuvée par les experts indépendants et les autorités locales en bâtiments.

Bien que tout soit mis en œuvre pour achever les travaux le plus rapidement possible, la procédure est, par la force des choses, quelque peu longue. Néanmoins, nous espérons que toutes les enquêtes de sécurité et réparations nécessaires seront achevées à temps pour que la Chambre puisse tenir sa période de session de septembre II à Strasbourg.

Je puis vous assurer que la sécurité constitue la priorité absolue dans toutes nos considérations et prises de décisions.

3. Éloge funèbre

Le Président. – (*DE*) Mesdames et Messieurs, je dois malheureusement vous annoncer de bien tristes nouvelles. C'est avec une immense tristesse que nous avons appris cet été le décès, dans des conditions tragiques, de notre ami et collègue le professeur Bronisław Geremek. C'était un grand patriote polonais et un véritable Européen qui a, pendant des décennies, fait campagne sans relâche pour que le peuple polonais partage les valeurs fondamentales de la démocratie, de la liberté, des droits de l'homme et de l'État de droit. Son engagement dans l'opposition démocratique et dans le grand mouvement populaire Solidarność avait fini par porter ses fruits.

Depuis près de deux décennies maintenant, la Pologne occupe sa place légitime parmi les nations libres et démocratiques d'Europe et, comme nous le savons tous, est membre de l'Union européenne depuis le 1^{er} mai 2004. Sa contribution à cet accomplissement fait sans aucun doute de Bronisław Geremek – qui a également siégé au Sejm, la chambre basse du Parlement polonaise, pendant de nombreuses années et a été le ministre des affaires étrangères de son pays de 1997 à 2000 – un des pères fondateurs et des principaux artisans de la nouvelle Pologne.

Bronisław Geremek était membre du Parlement européen depuis 2004. Nous avions de lui l'image d'un homme qui croyait profondément et sincèrement au projet européen car il incarnait ses idéaux et ses convictions: conciliation, dialogue et compromis. J'admirais grandement sa capacité unique à être à la fois proche de son pays et proche de l'Union européenne. Il a travaillé inlassablement au processus d'intégration, qu'il considérait comme la meilleure solution pour l'avenir de son pays et même pour l'ensemble de notre continent.

Nous avons perdu une figure exceptionnelle de la scène européenne, un collègue dont la mort tragique et prématurée a laissé un vide qu'il sera difficile de combler. Je souhaite adresser mes plus profondes condoléances à sa famille – en particulier à ses deux fils – et à tous ses amis. Nous tous ici au Parlement européen honorerons toujours sa mémoire.

Mesdames et Messieurs, c'est aussi avec beaucoup de peine que nous avons appris, début août, le décès de notre collègue Willi Piecyk peu avant son 60^e anniversaire. En cette triste occasion également, j'aimerais exprimer au nom du Parlement européen notre profonde sympathie envers sa famille et ses amis. Willy Piecyk était membre du Parlement européen depuis 1992. C'était une figure de premier plan au sein de la commission du transport et du tourisme, où il a assumé le rôle de porte-parole du groupe socialiste durant de nombreuses années.

Il y a quelques semaines seulement, il avait pu se joindre à nous pour commémorer la première Journée européenne de la mer. À ce moment-là, bien que j'étais au courant de sa grave maladie, il m'avait semblé que son état de santé s'améliorait. Malheureusement, c'était une fausse impression.

Willy Piecyk restera à de nombreux égards dans nos mémoires comme l'initiateur de nombreux projets importants. Avec sa disparition, nous avons perdu un collègue qui jouissait du respect et de l'estime de chacun au sein de cette Chambre. C'est également avec gratitude que nous nous souviendrons toujours de Willi Piecyk.

Mesdames et Messieurs, je dois malheureusement aussi vous informer de la disparition d'une ancienne collègue très appréciée, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, qui est décédée le 4 août. J'en ai un souvenir très net, car elle a rejoint le Parlement européen à la même époque que moi, en 1979, lorsqu'elle s'est engagée dans la cause de l'Europe et de l'intégration européenne au sein de cette Assemblée. Elle a assumé la fonction de vice-présidente du groupe du parti populaire européen et a été vice-présidente du Parlement européen de 1982 à 1987. Parmi ses autres fonctions politiques, elle a également été en charge pendant un certain temps de la présidence de la commission des affaires politiques du Parlement européen, précurseur de la commission des affaires étrangères.

À travers son engagement politique, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti était une source d'inspiration, en particulier pour les femmes et, en tant que membre du Parlement européen, c'était une femme de courage sur le plan intellectuel et de compassion, qui a apporté une précieuse contribution à l'intégration européenne. Nous nous souviendrons d'elle avec beaucoup d'affection.

Mesdames et Messieurs, durant la pause estivale, une série de catastrophes aériennes tragiques ont eu lieu. Le 20 août, la pire catastrophe aérienne depuis 25 ans en Espagne a coûté la vie à 154 personnes. Seules 18 personnes sur les 172 qui étaient à bord de l'avion, qui était en route depuis l'aéroport Barajas de Madrid pour les îles Canaries, ont survécu à la tragédie. Le lendemain de l'accident, j'ai fait une déclaration au nom du Parlement européen et, aujourd'hui, j'aimerais réitérer ce message de solidarité et de soutien aux familles et amis des défunts.

Quelques jours à peine après la tragédie de Madrid, le 24 août, un autre avion s'est écrasé peu après son décollage de la capitale du Kirghizstan, Bichkek, tuant 68 passagers et membres d'équipage. J'aimerais parler au nom de tous ici présents dans cette Assemblée pour exprimer nos plus sincères condoléances aux victimes de ces accidents et des autres événements tragiques.

Je vous demanderais de vous lever tous pour une minute de silence en la mémoire de ceux qui ont perdu la vie.

(L'Assemblée se lève et observe une minute de silence)

4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

- 5. Composition du Parlement: voir procès-verbal
- 6. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal
- 7. Interprétation du règlement: voir procès-verbal
- 8. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal
- 9. Suites données aux résolutions du Parlement: voir procès-verbal
- 10. Déclarations écrites caduques: voir procès-verbal
- 11. Virements de crédits: voir procès-verbal
- 12. Pétitions: voir procès-verbal
- 13. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 14. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 15. Ordre des travaux

Le Président. – (*DE*) La version finale du projet d'ordre du jour telle qu'établie par la Conférence des présidents lors de sa réunion du jeudi 28 août 2008 conformément aux articles 130 et 131 du règlement a été distribuée. Aucune modification n'ayant été proposée, l'ordre du jour est adopté.

Hannes Swoboda (PSE). – (*DE*) M. le Président, en considérant l'ordre du jour et en supposant que le débat à propos de la Géorgie ait lieu aujourd'hui, nous n'avons pas de demandes spécifiques. Si toutefois il devait y avoir des retards et une prolongation de la séance, avec pour résultat que le débat sur la Géorgie ne puisse avoir lieu avant demain, nous préférerions alors que le débat sur le paquet social soit reporté à la période de session de septembre II car, selon moi, il nous sera impossible de débattre du paquet social et de la Géorgie en une seule matinée. Je tenais juste, disons, à prévenir l'Assemblée à l'avance.

Le Président. – (*DE*) Je vous remercie, Monsieur Swoboda. Il n'y a pas eu d'interprétation, je crois, en particulier en anglais, si j'ai correctement identifié les collègues concernés. Je vais donc répéter ce que M. Swoboda vient juste de dire. M. Swoboda a dit que si le débat sur le sommet d'aujourd'hui n'a pas lieu aujourd'hui mais se déroule demain, le débat sur le paquet social devrait dans ce cas être reporté à la période de session de septembre II vu que le temps alloué pour ce débat sera pris pour parler du sommet d'aujourd'hui. C'est ce que j'en comprends. Sommes-nous d'accord avec ceci? Il semble que oui. Cela nous amène donc aux interventions d'une minute sur des questions politiques importantes conformément à l'article 144 du règlement.

16. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. – (*DE*) Nous en venons maintenant aux interventions d'une minute sur des questions politiques importantes.

Tunne Kelam (PPE-DE). - (*EN*) M. le Président, les Jeux olympiques de Pékin ont malheureusement prouvé que les régimes autoritaires ne sont pas capables ou désireux de se conformer aux idéaux olympiques de respect des droits de l'homme et de la paix.

De façon symbolique, les autorités russes ont préféré marquer le début des Jeux olympiques en lançant une invasion armée dans un pays voisin. Et tout cela s'est déroulé dans le voisinage immédiat de Sochi où se dérouleront les prochains Jeux olympiques d'hiver.

Je suis convaincu que par cette violation sans précédent de l'intégrité territoriale d'un pays voisin et en annexant des parties de son territoire, la Fédération de Russie a perdu la justification morale et politique pour accueillir les Jeux olympiques de Sochi de 2014.

J'adresse un appel au Comité olympique international pour qu'il désigne dans les plus brefs délais possibles une autre ville pour accueillir les Jeux olympiques d'hiver.

Manuel Medina Ortega (PSE). – (ES) M. le Président, en tant que membre espagnol résidant aux îles Canaries, je voudrais vous remercier d'avoir rendu hommage aux victimes de l'accident du 20 août. Je voudrais aussi faire part de mes condoléances. J'espère que ce genre d'accident ne se reproduira plus et que l'Union européenne sera capable d'agir pour garantir la sûreté aérienne.

Jelko Kacin (ALDE). - (*SL*) M. le Président, les problèmes liés à la protection de l'environnement et les besoins accrus en énergie liés au changement climatique constituent un défi nécessitant une approche consciencieuse de la part de tous les responsables politiques. Ils transcendent les frontières entre États et les intérêts nationaux. La construction de terminaux gaziers marins dans des mers fermées telles que l'Adriatique constitue un sujet encore plus sensible.

La construction de terminaux gaziers terrestres et marins est prévue dans la baie de Trieste et ceux-ci ne devraient être situés qu'à huit kilomètres de la côte slovène, juste à l'opposé de la plus grande région touristique de Piran. Si le gouvernement italien en avait l'audace, il pourrait aussi les localiser dans la lagune de Venise mais ce projet n'aboutirait pas car il se heurterait aux objections de l'ensemble du monde civilisé.

Les citoyens ont le droit de s'opposer à ce genre de construction et les responsables politiques doivent respecter leurs souhaits et compenser le déficit démocratique de l'Union européenne. Trop souvent nous avons négligé l'environnement pour nous permettre de laisser faire une telle chose à nouveau. Il conviendrait que le Parlement européen lance un message clair à ce propos au gouvernement italien.

Jean Lambert (Verts/ALE). - (EN) M. le Président, j'aimerais aborder avec vous une affaire assez sérieuse concernant un journaliste sri-lankais, M. J. S. Tissainayagam, que nous avions abordée lors de notre récente visite de la délégation au Sri Lanka. Il s'agit d'un écrivain et journaliste très connu qui gère, entre autres, un site web subsidié par le gouvernement allemand dénommé «Outreach» qui promeut la paix et la justice. À ce moment-là, il avait été détenu sans chef d'accusation durant plus de quatre mois dans des conditions déplorables et il a finalement été inculpé et mis en détention provisoire la semaine dernière en vertu de la loi sur la prévention du terrorisme en vigueur dans le pays, avec pour chefs d'accusation le fait d'avoir porté atteinte au gouvernement et attiser les dissensions communautaires.

Nous aimerions vous demander, M. le Président, de faire usage de vos bons offices auprès du Conseil et de la Commission pour suivre cette importante affaire, ne serait-ce que pour veiller à ce qu'il puisse rencontrer ses avocats en privé – ce qu'il n'a pas encore pu faire – et que les preuves contre lui puissent être consultées sans entrave.

Le Président. – (EN) Nos représentants suivront cette affaire.

Andrzej Tomasz Zapałowski (UEN). – (*PL*) M. le Président, la Russie est un nos principaux partenaires politiques et économiques. Ces derniers jours, toutefois, la Russie a fait des déclarations intimidantes à l'encontre de l'Union, menaçant celle-ci de sa puissance économique et militaire. Les pays impliqués dans la politique européenne de voisinage ont reçu des menaces similaires. Mesdames et Messieurs, dans le cadre d'un partenariat, est-ce normal que l'un des partenaires recoure à de telles pratiques? J'ai à l'esprit, en particulier, nos intérêts communs, à savoir la construction de gazoducs et d'oléoducs.

La Communauté européenne abrite 500 millions de citoyens et représente la plus grande économie au monde. Le fait qu'un pays avec sensiblement moins de potentiel fasse peu de cas de l'Union montre que nous sommes traités comme un partenaire faible incapable de prendre des décisions politiques sérieuses. Il est heureux que le traité de Lisbonne ne soit pas en vigueur car si c'était le cas, même les États membres individuels de l'Union se verraient refuser l'opportunité de donner une réponse honorable.

Le Président. – (*DE*) Merci. Le traité de Lisbonne est explicite: je vous demanderais un peu de patience étant donné que je viens de soulever la même question dans mon discours au Conseil européen. La solidarité entre les États membres dans le domaine de l'énergie est un principe établi dans le traité de Lisbonne. Cela signifie que si un État membre de l'UE devait être confronté à une menace de rupture de son approvisionnement en énergie, tous les autres États membres auraient le devoir de lui apporter leur soutien. Pour cette raison, il est

particulièrement important que le traité de Lisbonne soit ratifié. Veuillez m'excuser de répéter ce point mais le traité est très important, en particulier pour le domaine de l'énergie.

Kathy Sinnott (IND/DEM). - (EN) M. le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour souligner les effets qu'aura la mise en œuvre de la directive relative aux produits consommateurs d'énergie sur une entreprise dans ma circonscription spécialisée dans le domaine du chauffage. Ils m'informent que la proposition actuelle de mise en œuvre concernant les chaudières aura un impact sérieux et inutile sur l'industrie du chauffage central en Irlande, lequel fournit de nombreux emplois dans ma circonscription.

Les propositions actuelles concernant les chaudières exigeront des fabricants qu'ils appliquent une étiquette de cote énergétique sur les chaudières ainsi que sur les commandes de réglage d'appareils de chauffage, les pompes à chaleur et certaines énergies renouvelables. Ces propositions d'étiquetage ne tiennent pas compte du rôle clé joué par l'installateur professionnel. Les installateurs sont un maillon vital de la chaîne de fourniture de matériel de chauffage et l'approche de la Commission signifiera que leur expertise sera largement ignorée ou perdue.

Les propositions de la Commission changeront fondamentalement l'ensemble du marché irlandais du chauffage domestique, avec des implications plus larges en termes de choix restreint, d'informations trompeuses pour les consommateurs, de coûts plus élevés et de marché moins flexible et concurrentiel ainsi que de perte d'emplois.

Avant que le Forum de consultation de la Commission ait lieu, je souhaiterais que la Commission écoute l'avis des experts afin de tenir compte des effets de cette directive en Irlande.

Willy Meyer Pleite (GUE/NGL). – (*ES*) M. le Président, j'aimerais à mon tour exprimer mes remerciements pour la déclaration formelle formulée par la Chambre au sujet du grave accident survenu le 20 août à l'aéroport de Barajas et qui a causé la mort de 155 personnes. Cependant, je pense aussi qu'il est peut-être temps pour nous, mesdames et messieurs, de nous demander si toutes les compagnies aériennes appliquent strictement toutes les directives européennes relatives à la sécurité et à l'entretien.

Je pense que le temps est venu, et je fais cette requête ici dans cet hémicycle, pour que la Commission européenne examine de façon critique le niveau de conformité en termes de sûreté aérienne, en particulier dans le domaine de l'entretien des avions.

Je crois donc que c'est le moment, non seulement d'exprimer notre peine, bien sûr, et notre solidarité, bien sûr, mais aussi d'examiner de façon critique le niveau de conformité avec les directives européennes en matière de sûreté aérienne et d'entretien des avions européens.

Jim Allister (NI). - (EN) M. le Président, l'UE manifeste souvent de l'intérêt, dans une bonne intention, envers ma circonscription d'Irlande du Nord. Cependant, j'aimerais la mettre en garde contre le financement d'un projet susceptible de provoquer beaucoup de divisions. Je me réfère au cautionnement stupide par la Task force de l'UE, selon la volonté des leaders du DUP et du Sinn Fein de l'exécutif d'Irlande du Nord, d'un possible soutien à un «conflict transformation center» (musée sur les Troubles) sur le site de l'ancienne prison de Maze.

Quelle que soit la manière dont cela est maquillé et quel que soit l'angle sous lequel cela est présenté, la préservation de la section du bloc H, et notamment de l'aile abritant l'hôpital, deviendrait un lieu de dévotion envers les terroristes qui se sont suicidés à la prison de Maze dans les années 80. Ce serait odieux aux yeux de la vaste majorité des gens et il s'agit d'une chose que les unionistes, que je représente, ne sauraient accepter.

Je voudrais dès lors mettre la Commission en garde contre le fait de se mêler d'un sujet aussi explosif et contre l'utilisation qui pourrait en être faite par ceux qui s'empressent de se mettre sous le couvert de l'UE pour une chose qui compromettra sérieusement les relations en Irlande du Nord.

Petru Filip (PPE-DE). – (RO) Suite à la reconnaissance par le Parlement russe de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, le règlement du conflit du Dniestr concernant la question de la Transnistrie entre dans une nouvelle phase. Il est évident pour chacun d'entre nous que la politique étrangère de la Russie a changé suite à la décision du Parlement russe et, par conséquent, un repositionnement s'impose au niveau de l'ensemble de l'Union afin de tenir compte de cette réalité.

En prenant en considération que la question de la Transnistrie, une région proche de la frontière orientale de l'Union européenne, est d'un haut intérêt pour tous les États membres et en particulier pour la Roumanie, je considère qu'une implication ferme au niveau de la Communauté est nécessaire afin d'éviter des relations inutilement tendues entre les pays et entités qui ont des intérêts déclarés dans cette région.

En prenant en considération que Natalia Timakova, porte-parole de Dimitri Medvedev, a annoncé que plusieurs réunions devront avoir lieu, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris des représentants du Tiraspol, il serait important d'examiner dans ce cas la possibilité d'établir un comité pour déterminer et présenter le point de vue de la Communauté sur cette question.

Une récente étude du European Council on Foreign Relations (Conseil européen des relations étrangères) montre que, suite aux événements survenus en Géorgie, les négociations concernant l'accord Moldavie-Transnistrie seront bien plus difficiles.

Ioan Mircea Paşcu (PSE). - (*EN*) M. le Président, la question de la Géorgie ne se résume pas à une simple crise internationale de plus à laquelle l'UE doit répondre. Elle signale le retour militaire de la Russie, annoncé par sa politique offensive en matière d'approvisionnement énergétique initiée en 2006.

L'UE est prise en étau entre les principes et les intérêts économiques. Faire respecter les premiers impliquerait d'être disposé à sacrifier les seconds. À l'inverse, donner la priorité aux seconds signifierait perdre complètement la face. Pour sa part, la Russie est elle aussi prise en étau entre les profits issus de ses ventes du secteur de l'énergie à l'occident et le respect du droit international. Ce dernier ne peut être bafoué en toute impunité. Tel est le message que nos leaders doivent transmettre haut et fort à Moscou.

Ce serait un véritable désastre pour l'ensemble de la communauté internationale si la Russie choisissait d'investir ses sources d'énergie nouvellement acquises dans une tentative futile de restauration d'un monde bipolaire au lieu de s'associer au façonnement d'un monde nouveau, multipolaire et globalisé.

Maria Petre (PPE-DE). – (RO) Je vais parler du blocage des paiements Sapard pour la Roumanie et de ses effets à court et moyen terme.

En juin 2008, une mission de la Commission européenne a visité la Bulgarie et la Roumanie et a ordonné la suspension des paiements relatifs aux projets Sapard. Elle a demandé que des mesures soient prises afin de remédier à des procédures jugées non conformes et, en Roumanie, les autorités responsables directement concernées ont proposé un plan d'action pour remédier à ces problèmes, qui a été accepté.

Cependant, les difficultés ne font que commencer. Les paiements nationaux reprendront, probablement en septembre, en mettant en œuvre des procédures liées à la manière de réaliser les paiements et par l'intermédiaire d'un audit indépendant, ce qui peut prendre un an, afin d'assurer qu'ils soient effectués en conformité mais aussi avec le risque majeur que les sommes soient constamment perdues, et ce malheureusement dans une région qui a été sévèrement touchée par des inondations cet été.

Si les douze missions d'audit précédentes n'ont relevé aucune irrégularité, si les déficiences ne sont pas fondamentales, je m'interroge et je demande à la Commission européenne si parfois les économies du budget de l'agriculture ne sont pas plus importantes que les projets Sapard et leurs résultats.

Je ne vois qu'une seule solution: accepter le prolongement de l'échéance d'une année supplémentaire.

Katalin Lévai (PSE). - (EN) M. le Président, il y a des signes de menace de résurgence du racisme, de l'homophobie et de l'antisémitisme dans de nombreux pays de l'UE. Cet été, le paisible Pride Festival de Budapest à fait l'objet d'attaques brutales de la part de groupes d'extrême droite et des pierres et des œufs remplis d'acide ont été jetés sur les participants. Bon nombre d'entre eux ont été blessés. Suite à ce honteux événement, le Premier ministre hongrois a lancé l'initiative d'une Charte hongroise, et je voudrais, ici au sein du Parlement européen, lancer une Charte européenne avec mes collègues Michael Cashman et Edit Bauer.

Nous condamnons toute forme de violence. Nous ne pouvons tolérer la formation d'organisations extrémistes qui veulent mettre en pratique leur propre conception de la justice. Nous rejetons le retour des idées fascistes et les préjudices causés à toute minorité, et nous rejetons avec vigueur toute forme de racisme. Nous devons agir ensemble contre la violence et l'intimidation par le biais de la législation mais aussi en donnant nous-mêmes le bon exemple dans notre vie quotidienne. C'est pourquoi je vous demande aussi votre soutien à la Charte européenne ici au sein du Parlement.

Marco Pannella (ALDE). – (IT) M. le Président, mesdames et messieurs, l'Europe a été fondée sur la conviction qu'il n'était désormais plus possible de garantir le bien-être, la liberté, la démocratie et la paix sur la base de la souveraineté nationale. Néanmoins, nous condamnons les Géorgiens, qui se libèrent du joug suffocant de la dictature au nom de l'Europe et avec des espoirs d'Europe, nous les condamnons à l'indépendance nationale, tandis que la plupart des pays européens courbent l'échine devant Moscou et la politique de Poutine de la façon la plus lâche qui soit et s'apprêtent à faire de même vis-à-vis de la Chine.

Notre problème aujourd'hui est que nous ne pouvons continuer à condamner la Géorgie, la Turquie, Israël et le Maroc – dont le roi a demandé à rejoindre l'Union européenne en 1985 – nous ne pouvons certainement pas les condamner à une chose que nous avons nous-mêmes rejetée, ce qui a permis de nous sauver!

Milan Horáček (Verts/ALE). – (DE) M. le Président, mesdames et messieurs, en dépit d'efforts intenses et d'initiatives internationales pour veiller à ce que la justice soit rendue en ce qui concerne l'ancien dirigeant de la compagnie Yukos, Mikhail Khodorkovsky, ainsi que son partenaire, Platon Lebedev, leur sort reste inchangé. «La liberté vaut mieux que la non-liberté» a déclaré le président Medvedev nouvellement élu. Ceci devrait constituer la base pour l'avenir de la Russie, aussi bien qu'une réforme du système judiciaire et une amélioration bien nécessaire des conditions de détention. Malheureusement, le dernier jugement rendu dans l'affaire Khodorkovsky montre que les espoirs d'un plus grand respect des règles de droit en Russie ne sont pas rencontrés. Les décisions récentes en matière de politique militaire à l'égard de la Géorgie et de l'OTAN indiquent également qu'avec le nouveau duo Poutine-Medvedev au pouvoir, une nouvelle période glaciaire vient d'être entamée non seulement sur le plan intérieur mais aussi en politique étrangère. Nous devons vraiment en prendre conscience.

Janusz Wojciechowski (UEN). – (*PL*) M. le Président, j'aimerais parler d'un incident qui a profondément affligé mes concitoyens. Au cours d'un débat sur la criminalité au sein d'une commission de la Chambre des communes britannique, un officier haut gradé de la police britannique a déclaré que tous les Polonais portaient un couteau sur eux parce que cet usage fait partie de leur culture et qu'ils avaient besoin d'être rééduqués. J'aimerais clairement préciser que, bien que je sois Polonais, je ne porte pas de couteau sur moi et que l'utilisation normale d'un couteau dans ma culture est associée à celle d'une fourchette dans le cadre de la prise d'un repas.

Il est regrettable qu'une telle déclaration ait été faite, d'autant plus que la majorité de mes concitoyens résidant aux Îles britanniques sont de loin plus susceptibles d'être victimes d'un crime que d'en être les auteurs. D'ailleurs, toutes les allégations collectives attribuant tout type de caractéristiques négatives à une nation quelle qu'elle soit sont des expressions d'intolérance. De telles allégations ne devraient jamais être prononcées dans un État membre de l'Union européenne.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (*PT*) Ces derniers jours, les médias au Portugal ont rapporté 312 licenciements supplémentaires chez Yasaki à Ovar. Avec cette dernière vague de licenciements, en dix-huit mois Yasaki Saltano a licencié près de 1 200 travailleurs dans ses unités de Ovar et Vila Nova de Gaia.

Ceci pose un sérieux problème social dans une région qui offre peu d'alternatives d'emploi et où le chômage est en constante augmentation. Toutefois, il s'agit aussi d'un véritable scandale, lorsqu'on sait que cette multinationale a bénéficié de millions d'euros sous forme de fonds communautaires en vue d'investir au Portugal. Les victimes de ces changements de stratégie commerciale sont les travailleurs et les habitants de ces régions où les usines sont implantées.

Nous devons empêcher que ce genre de situation se répète systématiquement.

Christa Klaß (PPE-DE). – (*DE*) M. le Président, mesdames et messieurs, hier, après l'office du dimanche dans ma ville, notre prêtre indien nous a fait part des atrocités commises en ce moment dans son pays d'origine. Depuis la semaine dernière, les chrétiens dans l'état d'Orissa dans la partie orientale de l'Inde font l'objet d'une campagne de persécution, d'humiliation, d'abus et de meurtres. À la fin de la semaine dernière, cela avait coûté la vie à 26 personnes, 41 églises avaient été détruites, quatre monastères incendiés et de nombreuses maisons appartenant à des chrétiens étaient en ruines. Les gens se réfugient dans les forêts, priant pour leur sécurité vis-à-vis des fanatiques hindous.

Il ne s'agit pas de la première attaque contre des chrétiens, ce qui explique pourquoi quelque 60 000 chrétiens d'Orissa ont à présent fui leur maison. Le conflit actuel a été déclenché par le meurtre le 23 août d'un chef spirituel et membre du *World Hindu Council* (Conseil mondial hindou). Le Père Saji de mon village a demandé à notre paroisse de prier pour les victimes, mais nous pouvons faire plus que cela. Je condamne totalement ces crimes contre l'humanité. Le Parlement européen doit enjoindre le gouvernement indien à garantir le droit à la vie et à la liberté des chrétiens d'Orissa.

Marianne Mikko (PSE). - (ET) Mesdames et messieurs, la Transnistrie a reconnu l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. En ce qui concerne la région séparatiste de Moldavie de la Transnistrie, cette surchauffe est en grande partie liée à un conflit gelé.

L'Ossétie du Sud, l'Abkhazie et la Transnistrie sont dans une position similaire – depuis des années, la Russie refuse de retirer ses troupes de ces régions. Le président de la Moldavie a déclaré que la Transnistrie ressemble à un volcan qui, à l'instar des événements survenus en Géorgie, pourrait entrer en éruption à tout moment.

La Russie a fait savoir au président Voronin qu'elle était intéressée par un accord vertu duquel la Transnistrie serait considérée comme une région autonome de la Moldavie. Dans ce cas, si nécessaire, la Transnistrie pourrait alors légitimement se séparer de la Moldavie suite à un référendum.

Il est crucial d'amener les 5+2 partenaires à la table des négociations: nous ne pouvons permettre à Medvedev et à Voronin de résoudre le conflit entre eux. En ma qualité de chef de la délégation moldave, j'insiste vivement pour une action préventive au sujet de la Transnistrie.

La Transnistrie doit bénéficier d'une force internationale de maintien de la paix; nous devons proposer à la Moldavie un plan de partenariat plus étroit et autoriser les Moldaves à entrer dans l'Union européenne sans visa.

Toomas Savi (ALDE). - (EN) M. le Président, le Comité international olympique (CIO) a décidé en juillet 2007 d'accorder le droit d'accueillir les Jeux olympiques d'hiver de 2014 à Sochi, en Russie. Suite à l'agression russe à l'encontre de la Géorgie, les membres du Congrès américain Allyson Schwartz et Bill Shuster ont annoncé qu'il y aurait, dès la fin des vacances d'été du Congrès américain, une résolution du Congrès américain enjoignant le CIO à désigner un nouveau lieu pour accueillir les Jeux olympique de 2014.

Il est tout à fait évident que si ces Jeux olympiques devaient se tenir à Sochi, plusieurs pays boycotteraient l'événement, tout comme ce fut le cas à Moscou en 1980 suite à l'invasion militaire soviétique en Afghanistan. Cela affecterait le mouvement olympique bien plus fort que de sélectionner dès à présent un nouveau lieu d'accueil pour les Jeux de 2014. Il est dès lors temps pour le Parlement européen d'agir. Dans le cas contraire, nous risquons d'être une fois de plus confrontés à l'idée de tenir les Jeux olympiques dans un pays autoritaire et agressif qui ne respecte ni les droits de l'homme et les libertés civiles, ni la Charte olympique.

László Tőkés (Verts/ALE). - (HU) M. le Président, s'agissant de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, Traian Bãsescu, le président de la Roumanie, s'en est pris violemment aux droits collectifs des minorités, lesquels, selon lui, risquent de mener à l'effondrement de certains États. Les craintes de la Communauté européenne à propos de la crise dans le Caucase, de l'agression et de la menace impérialistes de la Russie et des dangers auxquels sont confrontés l'Ukraine et la Moldavie sont justifiées. Toutefois, au-delà de tout intérêt des grandes puissances, et en dépit des efforts de tous les séparatistes, une solution réelle, pacifique pourrait garantir les droits humains et nationaux, ainsi que l'autonomie complète. Selon Andreas Gross, rapporteur pour le Conseil de l'Europe, l'autonomie constitue l'antidote le plus efficace contre le séparatisme. Le président Bãsescu n'a pas à s'inquiéter puisque les Hongrois de Transylvanie ne veulent pas se séparer de la Roumanie, de la même manière que le Tibet ne veut pas se séparer de la Chine; ils cherchent simplement à obtenir leurs droits collectifs et leur autonomie.

James Nicholson (PPE-DE). - (EN) M. le Président, au cours de la pause estivale en Irlande du Nord, la région dont je suis originaire, nous avons subi de très fortes pluies durant le mois d'août. Tandis que de nombreuses régions ont souffert, des inondations soudaines ont lessivé la couche arable, détruisant nombre d'hectares de pommes de terre et ravageant les cultures de céréales.

J'ai visité certaines régions parmi les plus touchées et j'ai été témoin d'une vision affligeante pour ceux qui avaient travaillé si dur pour tenter de produire des aliments à cette période, avec des routes et des ponts balayés par les torrents de même que des têtes de bétail perdues.

Même si les agriculteurs ont l'habitude de se battre contre le climat pour survivre, je pense que dans ce cas-ci ces petites régions peuvent et doivent être aidées. En Europe, nous disposons du Fonds de solidarité qui devrait être mis à la disposition de l'exécutif de l'Irlande du Nord par la Commission et je vous demanderais d'écrire au chef de la Commission, afin qu'il contacte le cabinet du Premier ministre en Irlande du Nord pour déterminer quelle serait la meilleure aide à apporter.

Hanna Foltyn-Kubicka (UEN). – (*PL*) M. le Président, nous commémorons aujourd'hui l'anniversaire du début de la Seconde Guerre mondiale. Je pense donc qu'il s'agit d'une occasion appropriée pour vous inviter, ainsi que tous les députés européens, à soutenir la demande de consacrer le 25 mai comme journée internationale en l'honneur de ceux qui ont lutté héroïquement contre le totalitarisme.

Le choix de la date du 25 mai n'est pas un hasard. Le 25 mai 1948, le Capitaine Witold Pilecki a été assassiné par les communistes. Le Capitaine Pilecki a été la seule personne à se rendre dans un camp de concentration

volontairement, dans le but d'organiser la résistance de l'intérieur et de recueillir des informations sur les meurtres de masse qui s'y déroulaient. Après avoir passé deux années à Auschwitz, il s'est échappé et a ensuite combattu dans le soulèvement de Varsovie. Il est resté en Pologne après la défaite des nazis afin de combattre le régime totalitaire suivant, à savoir celui des soviétiques. Cette décision finit par lui coûter la vie.

Des gens comme Witold Pilecki méritent qu'on se souvienne d'eux. Tout comme les représentants d'Europe démocratiquement élus, il est en notre pouvoir d'établir une journée en laquelle nous pourrions honorer leur mémoire. Espérons que, une fois cette date du 25 mai réservée à cette finalité, nous ne devrons nous souvenir que des luttes passées contre ce génocide et que la tragédie du totalitarisme ne se reproduira jamais.

Nickolay Mladenov (PPE-DE). - (*BG*) M. le Président, chers collègues, début juillet, Filip Dimitrov, notre Premier ministre démocratiquement élu de Bulgarie, s'est retiré de la scène politique.

Filip Dimitrov comptait parmi les fondateurs de l'opposition démocratique en Bulgarie, il a repris la gouvernance de l'État suite à la désintégration du régime communiste au début des années 90, il a été député au sein du Parlement européen et, enfin, vice-président de l'Assemblée nationale bulgare.

Tout au long de ces dix-huit années consacrées à la politique, pour tous ceux d'entre nous qui l'ont connu, M. Dimitrov a été un exemple de modestie, d'ouverture et un homme qui croit profondément au choix européen et euro-atlantique de notre pays, à la liberté d'expression, à la démocratie et aux droits de l'homme.

Je suis convaincu qu'en dépit de son retrait de la politique, il continuera, grâce à ses conseils et à son expérience, à nous aider tous à restituer à notre État l'image qu'il mérite en raison des efforts de personnes comme Filip Dimitrov.

Luis Yañez-Barnuevo García (PSE). – (*ES*) M. le Président, mon discours a trait à une question qui n'a pas encore été soulevée.

À Cuba, les dissidents et les opposants à la dictature font régulièrement l'objet de détentions arbitraires. La dernière en date a été celle de Gorki Águila, leader d'un groupe de rock, lequel a heureusement été relâché maintenant. Cependant, j'aimerais attirer l'attention du président sur le fait que ces actes arbitraires de la dictature cubaine doivent être signalés et portés à la connaissance du public afin d'empêcher qu'ils ne se répètent. J'invite dès lors le président, lorsqu'il en aura l'occasion, d'informer le gouvernement cubain et l'ambassade de Cuba auprès de l'Union européenne de notre mécontentement et de notre désapprobation vis-à-vis de ces agissements.

Avril Doyle (PPE-DE). - (EN) M. le Président, les droits du consommateur des passagers des lignes aériennes voyageant depuis des pays tiers et transitant par des aéroports de l'Union européenne ne sont pas respectés. Des milliers de citoyens de l'UE se voient encore confisquer leurs achats exonérés de taxes qui se présentent sous forme liquide car la Commission manque à faire rapidement mettre en œuvre le règlement (CE) n° 915/2007, modifiant le règlement (CE) n° 622/2003 fixant des mesures pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne. Treize pays tiers ont demandé à être inclus dans ce règlement mais un seul a été accepté.

J'aimerais faire un appel par votre intermédiaire, M. le Président, pour demander à nouveau à notre nouveau commissaire, Antonio Tajani, de régler cette question et de veiller à la mise en œuvre de ce règlement le plus rapidement possible.

De nombreux sportifs venus participer aux Jeux olympiques de Pékin – et, d'ailleurs aussi leurs supporters et leur famille – se sont vu confisquer leurs marchandises lorsqu'ils transitaient lors de leur voyage de retour par les principaux aéroports européens. Une fois de plus, de nombreuses plaintes ont été enregistrées. S'il vous plaît, réglez cette question. Cela n'est pas dans l'intérêt des droits des consommateurs et cela constitue une farce si on invoque des raisons de sécurité.

PRÉSIDENCE DE MME MARTINE ROURE

Vice-présidente

Jörg Leichtfried (PSE). – (DE) Madame la Présidente, le 14 août 2008, l'heure de départ d'un vol de Ryanair en provenance d'Autriche à destination du Royaume-Uni a été différée au lendemain. La compagnie a alors assuré que les frais d'hôtel et de transit seraient remboursés aux passagers et, conformément au règlement (CE) n° 261/2004, un dépliant d'information leur a été distribué, précisant leurs droits en cas de retard ou d'annulation d'un vol.

Lorsqu'un des passagers s'est adressé à Ryanair pour obtenir le remboursement de ses frais additionnels, la compagnie a refusé de payer, sans fournir aucune raison précise à cette décision. Le refus de Ryanair de payer est clairement contraire au règlement (CE) n° 261/2004, qui établit l'assistance devant être fournie aux passagers aériens dans les pays de l'UE. En cas de retard, ou plus particulièrement de report d'un vol au jour suivant, les passagers ont droit à une indemnisation qui est réglementée par la législation. Les compagnies à bas coûts telles que Ryanair doivent aussi se conformer à la législation et adhérer au règlement. Ce cas de figure se présente de plus en plus souvent, au détriment des passagers aériens européens et il est vraiment temps que la Commission européenne prenne des mesures.

Ryszard Czarnecki (UEN). – (*PL*) Madame la Présidente, il y a de cela 87 ans, Lenine, leader à l'époque du communisme dans le monde et de l'Union soviétique, prenait la décision de séparer trois régions de la Géorgie. L'Ossétie du Sud et l'Abkhazie étaient deux de ces régions. Près de 90 ans plus tard, la Géorgie et l'Europe paient cette décision au prix fort. Il se trouve que la session du Parlement européen d'aujourd'hui coïncide avec une réunion du Conseil européen. L'occasion nous est dès lors offerte d'affirmer haut et fort aux dirigeants de l'Union que, au nom de la liberté des nations et des droits de l'homme, nous ne pouvons pas admettre l'agression de la Russie envers la Géorgie.

À l'instar de l'attaque soviétique en Hongrie en 1956 et ensuite en Tchécoslovaquie en 1968, il s'agit ici d'un cas notable d'invasion d'un petit État par un grand durant la période suivant la Seconde Guerre mondiale. C'est néanmoins la première fois depuis 60 ans qu'un grand pays s'approprie une partie d'un petit pays au travers d'une action militaire. Après tout, la déclaration de la soi-disant indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud n'est purement qu'un acte de théâtre politique, orchestré par M. Poutine. Le Parlement européen devrait déclarer aujourd'hui sa solidarité envers la Géorgie et, d'une manière plus générale, envers toutes les nations du Caucase.

György Schöpflin (PPE-DE). - (HU) Merci de m'accorder la parole, Madame la Présidente. L'opinion publique hongroise a été témoin d'un remarquable incident en plein milieu de la crise géorgienne. L'ambassadeur de Russie à Budapest a fait une déclaration particulièrement peu diplomate à l'encontre du leader de l'opposition, Viktor Orbán, depuis que M. Orbán a pris la défense de la Géorgie. L'ambassadeur de Russie a – on ne pourrait le qualifier autrement – menacé l'opposition hongroise, et par conséquent la majorité de la société hongroise, de la malveillance de l'État russe. Il n'est pas difficile de déchiffrer le message codé: quiconque votera pour FIDESZ devra affronter la désapprobation des Russes. Le message de Son Excellence constitue une ingérence à peine déguisée dans les affaires intérieures hongroises et donc dans le système démocratique de l'un des États membres de l'Union européenne. Bien sûr, la Hongrie n'est pas seule. Presque tous les anciens États communistes ont reçu des menaces similaires, ce qui revient à une menace envers l'ensemble de l'Europe.

Proinsias De Rossa (PSE). -(*EN*) Madame la Présidente, en dépit de la neutralité militaire de l'Irlande, l'Irlande n'est pas neutre, ou plutôt loin de se sentir concernée par la crise qui a éclaté en Géorgie. L'opinion publique s'inquiète sérieusement de ce que des personnes puissantes de toutes les parties concernées semblent vouloir une nouvelle Guerre froide et l'inquiétude est également visible par rapport au discours autodestructeur à propos de sanctions à l'encontre de la Russie. Ce ne sont pas des réactions primaires qui permettront de construire ou de garantir la paix ou la justice pour les gens de la région, pas plus qu'ailleurs d'ailleurs.

Il s'agit avant tout d'un coup de semonce que nous adresse la Russie. La réponse de l'UE doit consister en l'utilisation de ses ressources pour bâtir de nouvelles institutions européennes capables de négocier des accords multilatéraux qui soient contraignants. Nous devons nous efforcer de bâtir un nouveau monde pacifique en partenariat avec la Russie et non en opposition avec elle.

La Présidente. - Le point est clos.

17. Réseau judiciaire européen - Renforcement d'Eurojust et modification de la décision 2002/187/JAI - Application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

- le rapport de Sylvia-Yvonne Kaufmann, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur le réseau judiciaire européen (05620/2008 - C6-0074/2008 - 2008/0802(CNS)) (A6-0292/2008),

- le rapport de Renate Weber, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur le renforcement d'Eurojust et la modification de la décision 2002/187/JAI (05613/2008 C6-0076/2008 2008/0804(CNS)) (A6-0293/2008), et
- le rapport de Armado França, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions (05598/2008 C6-0075/2008 2008/0803(CNS)) (A6-0285/2008).

Rachida Dati, *Présidente en exercice du Conseil.* – Madame le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, c'est un grand honneur pour moi de m'exprimer aujourd'hui devant votre Assemblée et de vous dire mon attachement profond aux valeurs de l'Union européenne. Au centre de ces valeurs il y a évidemment la justice. Vous avez souhaité débuter votre session plénière par une discussion commune concernant les questions de justice, c'est la marque de l'intérêt que porte votre Assemblée aux questions de coopération judiciaire européenne et à la protection des droits fondamentaux. J'y suis d'autant plus sensible et je vous en remercie.

Trois textes sont aujourd'hui à l'ordre du jour, vous l'avez rappelé, Madame le Président: la décision sur le réseau judiciaire européen, celle sur Eurojust et la décision-cadre relative à l'exécution des jugements par défaut. Ces trois textes vont faire avancer la coopération judiciaire au sein de l'Union européenne, ils vont également modifier la façon dont travaillent les États membres. Ces trois initiatives sont également attendues par celles et ceux qui sont au service de la justice dans nos pays. Les travaux du Conseil JAI du 25 juillet ont permis de dégager un accord politique sur les projets de décision relatifs au réseau judiciaire européen et au renforcement d'Eurojust. Les efforts conjugués de la présidence slovène et de la présidence française ont permis d'aboutir en moins d'un an. Ces deux projets de décision vont dans le sens d'une plus grande protection des citoyens européens et d'un renforcement de la coopération judiciaire pénale. C'est le signe d'une Union européenne qui agit et qui progresse en prenant en compte les libertés et les droits fondamentaux.

S'agissant du réseau judiciaire européen, le projet de décision qui devrait remplacer l'action commune de 1998 clarifie les obligations d'Eurojust et du réseau. Il tient compte du souhait des États membres de conserver ses deux structures et de renforcer leur complémentarité. La sécurisation des modes de communication entre Eurojust et le réseau judiciaire permettra une coopération judiciaire efficace et une plus grande confiance réciproque. Le réseau judiciaire européen est un outil connu et reconnu, il a prouvé son utilité pour favoriser les contacts entre les acteurs de terrain, et le rapport de votre collègue, Sylvia Kaufmann, insiste sur l'utilité du réseau et sur son succès. Il met en évidence les capacités d'adaptation du réseau qui répond aux besoins, notamment, des magistrats. Ce rapport souligne d'ailleurs la nécessité de conserver cette souplesse et le mode de fonctionnement décentralisé.

Madame la députée, vous reprenez et appuyez les grandes lignes de la proposition initiale et je vous en remercie. Vous faites aussi état de certaines préoccupations. Vous avez ainsi, à juste titre, indiqué que la sécurisation des télécommunications devra se faire dans le strict respect de la protection des données à caractère personnel et nous sommes d'accord. Je puis vous assurer que le Conseil sera très attentif aux propositions que votre Parlement adoptera. Cette mise à plat du fonctionnement du réseau judiciaire européenne accompagne le renforcement d'Eurojust. L'un ne va pas sans l'autre. Après six ans de fonctionnement d'Eurojust, l'expérience montre qu'il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement de cette unité de coopération judiciaire. Eurojust n'est pas suffisamment informé, notamment en matière de terrorisme. Les pouvoirs des membres nationaux ne sont pas harmonisés et la capacité opérationnelle d'Eurojust n'est pas suffisamment développée.

Le texte sur lequel un accord politique global a été trouvé le 25 juillet dernier est une étape essentielle dans la construction de l'espace judiciaire européen. Vous le savez, la lutte contre toutes les formes de criminalité grave est une priorité de l'Union européenne. À titre d'exemple, Eurojust était saisi de quatorze dossiers concernant la traite des êtres humains en 2004, il en a reçu 71 en 2007. C'est la preuve qu'il faut se doter d'outils performants pour lutter contre les trafics aux dimensions inédites dont sont victimes des milliers de nos concitoyens.

Eurojust doit devenir également une unité de pointe de la coopération judiciaire européenne. Grâce à ce texte, sur lequel le Conseil JAI est parvenu, Eurojust sera plus opérationnel et réactif, et c'est donc une avancée importante pour nous.

Je souhaite tout particulièrement saluer le travail qui a été accompli par votre collègue, Renate Weber, et la remercier pour son soutien. Je sais son engagement et son souhait de faire aboutir cette proposition.

Avec le renforcement d'Eurojust, les prérogatives des membres nationaux seront renforcées. Un mécanisme de coordination d'urgence sera mis en place et la transmission des informations sera améliorée pour mieux répondre aux défis que constituent les nouvelles formes de criminalité. Certains auraient souhaité une approche plus ambitieuse encore. Le cadre institutionnel ne le permettant pas, il faut utiliser toutes les possibilités pour renforcer Eurojust, à droit constant, sans attendre.

Certaines de vos préoccupations ont également été prises en compte. L'information de votre Parlement dans le cadre du fonctionnement, à ce titre, d'Eurojust sera considérée avec attention.

S'agissant de l'application du principe de reconnaissance mutuelle, qui constitue également un des pivots de la construction d'espace de justice, de liberté et de sécurité, la décision-cadre sur l'exécution des jugements par défaut va permettre de renforcer les instruments existants, comme le mandat d'arrêt européen. Il faut qu'un jugement rendu en l'absence de la personne par une État membre, puisse être exécuté dans toute l'Union européenne. La décision-cadre s'accompagnera également d'un renforcement des droits procéduraux des personnes. Il s'agit de pouvoir exécuter les condamnations par défaut tout en respectant les droits de la défense. Cette décision-cadre n'a cependant pas pour but de modifier les réglementations nationales, mais bien évidemment de pouvoir améliorer l'exécution des jugements par défaut.

Votre rapport, Monsieur le député França, souligne la nécessité d'harmoniser les instruments existants, le droit a être entendu durant la procédure doit être garanti. La diversité de systèmes juridiques doit être respectée, je pense, par exemple, au mode de citation. Le Conseil partage donc ces préoccupations et ce projet constitue dès lors une relance de la réflexion commune sur le renforcement des garanties fondamentales au sein de l'Union européenne. Je sais que votre Parlement est très attaché à cette question. Le Conseil examinera vos propositions qui, pour la plupart, vont dans le même sens que le texte qui a fait l'objet d'un accord politique au Conseil. C'est le cas notamment des propositions concernant la représentation par avocat et le droit à un nouveau procès. Ces amendements constituent incontestablement des améliorations de la proposition initiale.

Madame le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, le Conseil est très attentifs aux avis qui seront adoptés cette semaine et je veux une nouvelle fois vous assurer de la volonté de la présidence de travailler avec votre Parlement. Nous devons avancer main dans la main, je n'oublie pas que vous êtes les représentants des peuples d'Europe. À travers ces trois textes, c'est la coopération judiciaire pénale qui avance et c'est le bien commun qui progresse en Europe.

Jacques Barrot, *Vice-président de la Commission.* – Comme vous venez de le dire, Madame le Ministre, nous franchissons là une étape essentielle dans la constitution de cet espace judiciaire européen que nous appelons de nos vœux et le Parlement européen, à cet égard, apporte une contribution tout à fait précieuse.

Je voudrais remercier les rapporteurs, Mme Kaufmann, Mme Weber, M. França, de leurs excellents rapports sur les trois initiatives. Ces documents montrent que le Parlement européen appuie les propositions présentées par les États membres et je me réjouis aussi, Madame le Ministre, que le Conseil du 25 juillet se soit montré si fructueux, avec un accord politique sur les trois textes. La Commission soutient ces trois initiatives et nous nous sommes efforcés de contribuer de manière constructive aux travaux du Conseil.

S'agissant d'Eurojust et du réseau judiciaire européen, les États membres qui se sont inspirés de notre communication d'octobre 2007 sur le sujet ont bien montré ce souci de convergence. Nombre de propositions ont été intégrées dans les deux initiatives des États membres: l'harmonisation des pouvoirs des membres nationaux d'Eurojust, le renforcement du rôle du Collège en cas de conflit de compétences, l'amélioration de la circulation de l'information du niveau national vers Eurojust et la possibilité de détacher des magistrats de liaison Eurojust dans les pays tiers. De nombreux amendements proposés dans les rapports très utiles de Mmes Kaufmann et Weber ont déjà été repris lors des discussions du Conseil. Ainsi, l'amendement 32 à la décision Eurojust, figurant dans le rapport de Mme Weber, vise à améliorer le niveau de protection des données dans les pays tiers coopérant avec Eurojust. Cette coopération sera évaluée non seulement au moment de la conclusion de l'accord, mais aussi après l'entrée en vigueur de celui-ci. La Commission a suggéré de reprendre cette idée et le projet de décision a été modifié dans ce sens. Il mentionne que l'accord de coopération doit comprendre des dispositions concernant le suivi de son application, y compris l'application des dispositions relatives à la protection des données.

Je citerai un autre exemple: l'amendement 38 à la décision "réseau judiciaire européen", exposé dans le rapport de Mme Kaufmann. Comme l'a souligné Mme Rachida Dati, cet amendement a pour objectif d'informer le Parlement européen, tous les deux ans, des activités du réseau judiciaire européen. Cet amendement a été soutenu par la Commission et fait partie du texte du projet de décision.

Comme vous le savez, le Conseil a abouti à un accord politique sur les initiatives relatives à Eurojust et au réseau. J'espère que le Conseil adoptera bientôt formellement ces instruments et, tout aussi important, que les États membres prendront les mesures nécessaires à la pleine mise en œuvre des décisions dans leurs systèmes juridiques nationaux.

En ce qui concerne le rapport França sur l'exécution des décisions rendues par défaut, je constate que la plupart des amendements, dans leur formulation, ou tout au moins dans leur esprit, correspondent au texte adopté par le Conseil JAI des 5 et 6 juin.

Voilà quelques observations, Madame la Présidente, et je vais évidemment rester très attentif à toutes les suggestions du Parlement. Mais je suis très heureux que nous commencions cette session avec un travail extrêmement positif pour l'avenir de l'espace judiciaire européen.

Sylvia-Yvonne Kaufmann, *rapporteur.* – (*DE*) Madame la Présidente, j'aimerais utiliser l'intégralité de mon temps de parole, si vous le permettez. Je suis heureuse de constater que la Présidente en exercice du Conseil et le vice-président de la Commission sont ici aujourd'hui.

La commission a adopté mon rapport sur le réseau judiciaire européen à l'unanimité. La coopération a été très constructive et j'aimerais remercier tous ceux qui se sont impliqués, en particulier M. Popa, Mme Gebhardt et Mme Weber, rapporteur pour Eurojust.

Le réseau judiciaire européen – ou RJE en abrégé – existe depuis 10 ans et a prouvé sa valeur en pratique. Même après le lancement d'Eurojust en 2002, le RJE reste d'actualité. Le RJE n'a pas pour finalité la coordination des enquêtes; il sert à faciliter les contacts directs, à effectuer correctement les demandes d'assistance juridique mutuelle et à fournir des informations. Il est dès lors important de laisser intacte la structure décentralisée du RJE. Des changements ne devraient être apportés que lorsque nécessaire ou lorsque la nécessité d'apporter de tels changements apparaît naturellement à travers la pratique mise en application ces dernières années. Un exemple est l'établissement de points de contact nationaux qui jouent un rôle de coordination au sein des États membres et qui ont la responsabilité de maintenir le contact avec le secrétariat du RJE.

L'établissement d'un réseau de télécommunications sécurisé constitue une innovation clé. J'ai été ravie d'entendre la présidente en exercice du Conseil attirer également l'attention sur cet aspect. Des données personnelles sont échangées entre les autorités des États membres, et notamment des données sensibles telles que des empreintes digitales dans le cadre d'un mandat d'arrêt européen. Afin d'assurer une transmission sécurisée des données dans ce cas, un réseau de télécommunication sécurisé est nécessaire car il serait inacceptable que de telles données soient transmises par fax, par exemple. Dès 1998, lors de l'établissement du RJE, un réseau de télécommunication sécurisé avait été envisagé mais il s'est avéré impossible jusqu'à présent de s'accorder sur les modalités, apparemment pour des motifs liés aux coûts.

Le rapport propose que des télécommunications sécurisées soient établies, initialement, seulement pour les points de contact. Toutefois, le but étant d'assurer que, dans la mesure du possible, tous les contacts entre les autorités compétentes s'effectuent sur une base directe, il serait envisagé dans une deuxième phase d'intégrer toutes les autorités concernées responsables en matière d'assistance juridique dans leurs États membres respectifs dans le réseau de télécommunications sécurisé. En raison du caractère sensible des données, le rapport fait référence aux dispositions pertinentes relatives à la protection des données, et dans ce contexte, j'aimerais souligner une fois de plus combien il est important de disposer d'une solide décision-cadre sur la protection des données personnelles dans le cadre du troisième pilier. Ceci s'appliquerait à l'échange de données entre les divers points de contact des États membres. Malheureusement, le Conseil doit encore adopter une telle décision-cadre en tant que *lex generalis*, de sorte que les dispositions de base relatives à la protection des données ont été directement intégrées dans le texte juridique lui-même.

La fonctionnalité du RJE dépend largement des points de contact. C'est pourquoi des lignes directrices ont été établies pour la sélection des points de contact sur la base de critères spécifiques. Les personnes opérant dans les points de contact doivent certainement disposer de bonnes compétences en langues étrangères dans au moins une autre langue de l'UE et doivent avoir acquis une expérience dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale ainsi qu'avoir assumé les fonctions de magistrat, procureur ou autre agent dans le système judiciaire. Il est important que ces lignes directrices soient respectées par les États membres et, bien entendu, ceux-ci doivent également veiller à ce que les points de contact disposent de ressources adéquates.

En vue d'améliorer la coopération entre le RJE et Eurojust et d'aboutir à une meilleure coordination de leurs activités, les membres d'Eurojust devraient pouvoir être invités à assister aux réunions du RJE et inversement.

La décision d'Eurojust stipule à quel moment les autorités judiciaires des États membres – en d'autres mots les points de contact du RJE – doivent informer Eurojust sur les cas particuliers. La présente décision assortit également cette obligation de la nécessité pour le RJE et Eurojust de s'informer mutuellement de tous les cas qu'ils considèrent que l'autre organisation est plus à même de traiter. En recourant à cette règle flexible et basée sur les besoins, le but est d'éviter d'en arriver à des situations où les autorités nationales devraient fournir de trop nombreuses informations à Eurojust et d'éviter aussi de «noyer» Eurojust sous un flot d'informations que cette autorité ne pourrait tout simplement pas traiter.

Enfin, s'agissant des rapports relatifs à l'administration et aux activités du Réseau, ceux-ci devraient être réalisés par le RJE lui-même, et adressés non seulement au Conseil et à la Commission mais aussi au Parlement. Je me réjouis que cette approche soit expressément soutenue par la Commission.

Grâce à la présente décision, le Réseau judiciaire européen sera adapté aux évolutions qui ont eu lieu ces dernières années et ses relations avec Eurojust définies en termes plus précis. En conséquence, le Réseau judiciaire européen sera plus à même de remplir sa mission dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale, en particulier dans l'éventualité où le traité de Lisbonne n'entrerait pas en vigueur, avec la communautarisation de la coopération judiciaire en matière pénale qui s'ensuivrait.

Renate Weber, *rapporteur*. – (*EN*) Madame la Présidente, concevoir l'Union européenne comme un espace de liberté, de sécurité et de justice ne serait rien de plus qu'un remarquable objectif sans l'implication des agences européennes déjà établies et dont les capacités à agir et à réagir pour lutter contre la criminalité organisée transfrontière devraient être renforcées.

J'aimerais remercier les rapporteurs fictifs, avec lesquels j'ai pu travailler efficacement sur presque tous les aspects de ce rapport, ainsi que le président d'Eurojust et son équipe pour leur ouverture durant ce processus.

Lors de la rédaction de ce rapport, j'ai entendu de nombreux collègues réclamer un procureur européen. À cet égard, je suis de loin plus favorable à une harmonisation et à l'établissement d'un système judiciaire européen qu'à un renforcement de la coopération. Cependant, pour un certain nombre de motifs, nous sommes, pour l'instant, encore bien loin d'avoir atteint cet objectif: premièrement, parce qu'il n'y a pas de réglementation européenne qui aborde la question de la compétence judiciaire dans les cas qui sont du ressort d'Eurojust; deuxièmement, en raison de la réticence manifestée par les États membres à transférer ne fût-ce que certains de leurs pouvoirs d'enquête à une agence européenne. Le texte offrant la possibilité aux membres nationaux d'Eurojust de se joindre à des équipes communes d'enquête en est un bon exemple.

Il est paradoxal de constater que tandis que les membres du Parlement européen sont prêts à aborder véritablement la criminalité transfrontalière grave – par l'octroi notamment de davantage de pouvoirs à Eurojust, notre préoccupation majeure étant le respect des droits humains – les États membres prêchent une chose mais en légifèrent une autre. Il est difficile d'expliquer aux citoyens européens comment nous pouvons établir un espace de liberté, de sécurité et de justice si les États membres ne font pas suffisamment confiance à leurs propres agences européennes.

Nous, en tant que Parlement, comprenons et approuvons le fait qu'Eurojust doive fonctionner $24 \, h/24 \, h$, sept jours sur sept. La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures convient également que pour qu'Eurojust soit efficace, il est essentiel que ses membres nationaux disposent des mêmes pouvoirs judiciaires que ceux dont ils jouissent dans leur propre pays. Nous votons également en faveur d'un renforcement des relations avec Europol et le réseau judiciaire européen, et de la création de liens avec d'autres agences européennes et internationales telles que Frontex, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes.

Ce que nous, en tant que Parlement, demandons – et le rapport est le reflet de cette approche – c'est un juste équilibre entre les pouvoirs d'Eurojust et ceux de ses membres nationaux d'une part et les droits des prévenus d'autre part. C'est la raison pour laquelle plusieurs des amendements que j'ai déposés visent à augmenter le niveau de protection des droits procéduraux tels que le droit à la défense, le droit à un procès équitable, le droit à l'information et le droit au recours judiciaire. De même, bien que nous soyons conscients du solide système de protection des données établi par l'agence, plusieurs amendements constituent des garanties supplémentaires.

Toutefois, une inquiétude majeure subsiste encore à l'égard des données transmises à des pays tiers et à des organisations internationales car la vérité est que nous ne savons pas, en réalité, ce qu'il advient de ces données. Par conséquent, afin d'être sûrs que nos propres normes européennes soient respectées, je propose de mettre sur pied un mécanisme d'évaluation. Je voudrais remercier le commissaire Barrot d'y avoir fait mention.

Dernier point et non le moindre, je m'inquiète à propos du rôle que le Parlement européen devra jouer vis-à-vis d'Eurojust. Le fait de ne pas savoir quel sort sera réservé au traité de Lisbonne rend cet aspect encore plus préoccupant. Toutefois, rien dans la législation communautaire actuelle n'empêche le Parlement de jouer un rôle actif en matière de supervision des activités d'Eurojust. Il s'agit essentiellement d'une question de volonté politique et j'espère sincèrement que cette Assemblée sera en mesure de faire son travail.

Armando França, *rapporteur*. – (*PT*) Madame la Présidente, Madame Dati, Commissaire, mesdames et messieurs, le processus de construction de l'Europe impliquait initialement la communautarisation de l'espace économique. Cependant, pas à pas, selon la méthode idéalisée par Jean Monnet et les pays fondateurs, la Communauté a avancé dans d'autres domaines en vue de trouver des solutions communes à des problèmes communs.

Nous ne sommes pas encore arrivés au bout de ce long et difficile chemin, mais nous devons néanmoins continuer à franchir les étapes de façon ferme et résolue. Un des domaines qui nous posent à tous des problèmes complexes et difficiles au sein de l'Union européenne, maintenant élargie à 27 États membres et occupée par près de 500 millions d'habitants, est la justice. La justice représente un des piliers de la démocratie et constitue un des instruments au service de la liberté. La démocratie et la liberté sont deux des valeurs fondamentales de l'UE. En conséquence, en raison des défis posés par le processus de construction de l'Europe lui-même et en raison des nouveaux problèmes posés par la vie moderne, la justice revêt à présent, à mes yeux, une importance cruciale. Elle exige une attention particulière de la part des institutions de l'UE dont les responsabilités consistent à légiférer, prendre des décisions et fournir des orientations politiques en la matière. Les décisions rendues en l'absence des prévenus dans la cadre des procédures pénales, dénommées décisions in absentia, présentent différentes solutions procédurales qui varient fortement d'un État membre à un autre.

La situation est grave car ces différentes solutions procédurales constituent un obstacle permanent à l'application dans un État membre des décisions pénales rendues dans un autre État membre. Cette situation entrave, voire même empêche, l'application du principe de la reconnaissance mutuelle et favorise l'augmentation de la criminalité et de l'insécurité au sein de l'Union.

Nous saluons dès lors l'initiative législative de la Slovénie, de la France, de la République tchèque, de la Suède, de la République slovaque, du Royaume-Uni et de l'Allemagne, telle qu'elle a été reçue et accueillie par le Conseil. Elle vise principalement à fixer des règles de procédure en matière de citation à comparaître, révision de procès, recours appropriés et représentation en justice. Ces règles rendront les procédures pénales plus rapides et plus efficaces. Elles permettront également d'améliorer l'efficacité du principe de reconnaissance mutuelle, en particulier en ce qui concerne le mandat d'arrêt européen et les procédures de remise entre États membres, de même que l'application du principe de reconnaissance mutuelle en matière de sanctions pécuniaires, de décisions de confiscation et de jugement en matière pénale prononçant des peines privatives de liberté et d'autres mesures impliquant une privation de liberté aux fins de leur exécution dans l'Union européenne. La reconnaissance et la supervision des peines avec sursis, des sanctions de substitution et des peines conditionnelles doivent aussi être inclues.

Le rapport que je présente aujourd'hui à cette Assemblée comprend les contributions d'un grand nombre de membres de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. De nombreux amendements ont été proposés par moi-même ou par d'autres collègues, résultant en de nombreux amendements de compromis et un solide consensus entre les membres des groupes du PSE, du PPE, de l'ALDE, des Verts/ALE et de l'UEN, de sorte qu'il n'y a eu que deux votes contre ce rapport.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, ce rapport contient dès lors des amendements à la proposition d'une décision-cadre du Conseil qui, selon nous, vient enrichir celle-ci sur le plan technique et la rend politiquement plus solide, en particulier en ce qui concerne les procédures de citation des prévenus et la garantie de leurs droits de défense, la possibilité pour les prévenus d'être représentés en leur absence et d'être représentés par un conseiller juridique désigné et rétribué par l'État ainsi que la possibilité d'une révision de procès ou de recours appropriés, conformément aux législations nationales, suscitées par le prévenu déjà jugé in absentia.

Pour terminer, je tiens à souligner et à exprimer mes remerciements pour la compréhension et le consensus entre les groupes politiques et j'espère, et souhaite, que l'issue du vote reflètera au moins le large consensus atteint.

Neena Gill, rapporteur pour avis de la commission des affaires juridiques. – (EN) Madame la Présidente, je salue ces rapports, en particulier celui sur l'aspect de l'in absentia, car il facilitera et simplifiera les choses pour ceux

qui doivent défendre ou intenter des actions en justice lorsque l'une ou l'autre partie ne peut être présente. Les différences en termes d'approche entre les pays de l'Union instaurent un certain degré d'incertitude et sapent la confiance mutuelle envers les différents systèmes judiciaires.

Je salue dès lors la déclaration faite par le ministre selon laquelle le Conseil veillera à assurer que ce processus soit harmonisé à travers tous les États membres, vu qu'à l'heure actuelle certains États membres ne fournissent pas le moindre effort pour contacter les prévenus. J'estime que c'est au système judiciaire, quel qu'il soit, qu'il incombe de s'assurer que les prévenus comprennent les implications de tout jugement rendu en leur absence et que leurs droits fondamentaux soient protégés à cet égard.

Je voudrais également inviter le Conseil à s'assurer que tous les États membres aient un système dans lequel les prévenus ont la possibilité de disposer d'une représentation en justice quel que soit le pays où ils résident.

Enfin, je félicite tous les rapporteurs pour leur travail de simplification d'un ensemble complexe de processus juridiques et de propositions qui, je crois, donneront de la consistance au mandat d'arrêt européen.

Nicolae Vlad Popa, *au nom du groupe PPE-DE.* – (RO) Ainsi donc, la criminalité transfrontalière est en augmentation et le système judiciaire doit s'ajuster à cette nouvelle situation.

Je constate dès lors la nécessité d'harmoniser la législation entre les États membres et, en particulier, en ce moment, la nécessité d'assurer une information rapide et efficace des autorités concernées des États membres.

Ce rapport est de toute évidence un pas en avant en vue d'une solution à ce défi auquel sont confrontés les institutions et les citoyens européens. La modernisation du réseau judiciaire européen constituera une réponse adéquate au phénomène de la criminalité transfrontalière. Le rapport, qui a été voté à l'unanimité au sein de la commission LIBE, rend le réseau judiciaire européen plus efficace et capable de fournir les informations nécessaires à tout moment et en tout lieu dans les États membres.

Les bénéficiaires de cette modernisation seront les citoyens européens, qui constateront que les institutions judiciaires nationales disposent des moyens nécessaires pour apporter une réponse rapide, grâce à un réseau moderne et sécurisé de télécommunication.

Eurojust ainsi que le système judiciaire dans les États membres pourront compter sur la structure du réseau judiciaire européen et personne ne pourra plus invoquer d'excuses pour le manque d'informations nécessaires.

En tant que rapporteur fictif du Parti populaire européen, je remercie M^{me} le Rapporteur Silvia-Yvonne Kaufmann pour son travail et pour la manière dont nous avons réussi à trouver des solutions de compromis.

Evelyne Gebhardt, au nom du groupe PSE. – (DE) Madame la Présidente, Ministre, Commissaire, je suis ravie que nous ayons aujourd'hui l'occasion de débattre ensemble d'un accord d'ensemble aussi important, et je m'attends tout à fait à ce que demain nous puissions adopter les décisions sur la base d'une très vaste majorité.

Je voudrais en particulier remercier les deux rapporteurs, M^{me} Kaufmann et M^{me} Weber, en ma qualité de rapporteur fictif, pour leur excellente collaboration, étant donné qu'il s'agissait là d'une condition préalable pour fournir un travail d'une telle qualité.

La qualité du travail est essentielle dans ce domaine et je me réjouis également qu'en ce qui concerne le Réseau judiciaire européen (RJE), les résultats obtenus nous permettent d'avancer dans le travail déjà accompli. Une bonne coopération entre les juristes, les magistrats et les autorités compétentes dans les États membres est essentielle si nous voulons véritablement créer des règles de droit et de justice pour nos citoyens et, après tout, il s'agit bien de ce que nous voulons faire.

Dans ce contexte, je trouve dès lors particulièrement gratifiant que nous soyons finalement en train d'établir la coopération entre le RJE et Eurojust sur une base formelle et d'assurer des liens qui ne pourront s'avérer que productifs et que nous ne pouvons que saluer. Néanmoins, lorsque des volumes sans cesse croissants de données sont échangés, la protection de ces données devient naturellement elle aussi encore plus importante et ceci s'applique aussi bien à la sécurisation des télécommunications qu'à l'échange de ces données. Je suis dès lors très heureuse de constater que le Parlement, la Commission et le Conseil s'accordent apparemment sur ce point, et encore une fois, il s'agit d'un aspect que je ne peux que saluer.

Je suis tout aussi ravie de pouvoir dire que nous obtiendrons demain une large majorité sur tous les rapports, pour cette extension que nous avons proposée – et qui, je l'espère, remportera l'adhésion de la Commission et du Conseil – cet ajout par le Parlement européen pour lequel nous devons remercier M^{me} Weber, à savoir que l'exploitation sexuelle des enfants ou la pornographie enfantine doit à présent être considérée comme

un délit, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il s'agit là, selon moi, d'une question très importante pour notre société, une question à propos de laquelle je voudrais insister.

Dans ce contexte, une question particulièrement importante pour le groupe socialiste – mais aussi pour laquelle je crois qu'une solution a été trouvée – est celle d'assurer que, dans ce domaine, il ne s'agit pas simplement de criminalité organisée mais aussi de criminalité grave. Je pense qu'il est important qu'il ne faille pas produire de preuves, tout d'abord, qu'il s'agisse de criminalité organisée, mais que, à travers l'échange d'informations, on puisse démontrer l'existence éventuelle d'un crime organisé à un point ou à un autre. Il ne peut s'agir d'une condition préalable de base. Je pense qu'il y a eu ici comme un malentendu entre les groupes et je tenais à le préciser. J'espère, et je suis confiante à cet égard, que nous pourrons avancer de façon positive et je m'en réjouis grandement.

Sarah Ludford, *au nom du groupe ALDE.* – (*EN*) Madame la Présidente, lorsqu'il y a près de dix ans, lors de la réunion à Tampere, nos Premiers ministres exposaient les principales lignes directrices en matière de politique judiciaire pénale de l'UE, ils avaient à juste titre souligné que les citoyens européens avaient le droit de s'attendre à ce que l'Union veille à ce qu'il n'y ait pas de refuge pour les criminels. Voilà pourquoi les démocrates et libéraux européens ont constamment soutenu des mesures telles que le mandat d'arrêt européen, contrairement aux conservateurs britanniques qui aiment à pérorer à propos du droit et de l'ordre mais qui s'opposent aux instruments de coopération de l'UE.

Ces mesures apportent également une justification au renforcement de la capacité des procureurs nationaux de travailler ensemble avec Eurojust afin de traduire les auteurs de crimes majeurs devant la justice. Il est légitime de veiller à ce qu'ils soient disponibles sans relâche et de leur conférer davantage de pouvoirs afin d'assurer l'application de leurs décisions, telles que la délivrance de mandats de perquisition et d'arrestation dans leur propre État membre et l'accès à leurs propres bases de données nationales en matière pénale.

Il reste certainement encore beaucoup à faire en termes de clarification et de rationalisation des règles quant à la question de savoir à quel moment les jugements rendus *in absentia* sans la présence des accusés seront reconnus, mais cela ne doit pas déboucher sur de mauvaises habitudes consistant à ne pas s'efforcer au mieux d'informer les prévenus. Je ne voudrais pas que tous les États membres suivent l'exemple de l'Italie avec son nombre inquiétant de procès *in absentia*.

Lorsque j'ai interrogé la Commission il y a quelques mois, elle a souligné que l'initiative était équilibrée, en apportant une amélioration aux droits fondamentaux des citoyens tout en favorisant le principe de la reconnaissance mutuelle. Mais certains organismes tels que la European Criminal Bar Association, le Conseil des barreaux de la Communauté européenne et Fair Trials International ont tous exprimé des craintes quant aux faibles garanties à l'égard des prévenus.

La ministre de la présidence a souligné et promis que le Conseil examinera avec attention les amendements du Parlement. Je suis sûre qu'elle en a bien l'intention mais ma réponse est la suivante: la belle affaire! Les députés européens directement élus sont marginalisés dans les décisions concernant la législation communautaire relative à la justice transfrontalière. Tant que le traité de Lisbonne n'entrera pas en vigueur, ces lois sont largement décidées par des fonctionnaires nationaux et ceci constitue en grande partie la raison pour laquelle la seconde partie de l'accord conclu il y a dix ans, qui promettait de relever les normes de justice dans les États membres telles que des règles satisfaisantes en matière de protection des données et de renforcer les droits des prévenus tels que l'aide juridique, la traduction et la mise en liberté sous caution, n'a pas été respectée. Tant que nous n'aurons pas, en matière de justice, une politique communautaire démocratique plutôt que technocratique, offrant un véritable équilibre entre la nécessité d'appréhender les criminels et de garantir des procès équitables, le soutien aux mesures dont nous discutons en ce moment doit être nuancé.

Kathalijne Maria Buitenweg, au nom du groupe Verts/ALE. – (NL) Madame la Présidente, je sais que je ne pourrai jamais être accusée d'être une conservatrice et pourtant j'ai moi aussi voté contre le mandat d'arrêt européen. La raison n'en est pas que je sois contre l'extradition, contre le fait que des suspects soient remis d'un pays à un autre. En fait, j'y suis plutôt tout à fait favorable. Mon problème à l'époque venait du fait que je pensais que nous n'avions pas mis en place une réglementation adéquate par rapport aux droits des suspects et que nous aurions dû faire cela en même temps. Les droits procéduraux des prévenus n'étaient pas réglementés. Malgré l'énergie déployée et les excellentes propositions dont nous allons débattre ici aujourd'hui et à propos desquelles je suis aussi favorable, cela reste un fait que nous n'avons pas encore réussi à faire passer cette proposition qui reste sur la table depuis des années et qui constitue un élément crucial afin de créer la confiance entre les États membres, et par conséquent de faciliter également l'extradition.

J'aimerais beaucoup entendre la Ministre Dati s'exprimer à propos de la question de savoir si elle aussi considère cette proposition aussi cruciale pour notre coopération européenne, sur quels points cela coince encore au Conseil et s'il existe une possibilité, dans le cadre de cette énergique présidence française, de réaliser une quelconque avancée sur cette question des droits des prévenus. Le fait est que ce point est véritablement essentiel en vue de faciliter l'extradition.

S'agissant des jugements *in absentia*, c'est une bonne chose que les conditions telles que formulées actuellement soient mises en place pour l'extradition. Mais la question est de savoir si celles-ci sont suffisantes? On pourrait déduire de l'accord politique au sein du Conseil que l'on pourrait avoir droit à une révision de procès ou que la possibilité d'interjeter appel est suffisante. La ministre Dati peut-elle me garantir que tout le monde a droit à une révision de procès? Après tout, un appel ne vous donne pas toutes les chances et toutes les options que vous pourriez avoir dans le cas d'un nouveau procès. Je voudrais donc vraiment savoir si les gens auront effectivement droit à une révision complète de leur procès et pas simplement d'interjeter appel.

J'en viens maintenant à mon dernier point à propos duquel je serai brève: nous entendons beaucoup de choses au sujet de ce qu'il faudrait faire pour faciliter le travail des autorités chargées des poursuites. En revanche, nous entendons trop peu de choses – ou alors c'est de façon non organisée – au sujet des lacunes dans le domaine de la défense, des lacunes dues précisément à la coopération européenne. J'espère que nous parviendrons à mettre sur pied un Eurorights panel, un ombudspanel, de manière à ce que nous puissions déceler les lacunes qui subsistent dans le domaine de la défense et que nous puissions y trouver des solutions ensemble.

Gerard Batten, *au nom du groupe* IND/DEM. – (EN) Madame la Présidente, voici un exemple concret pour illustrer à quoi mène un système judiciaire européen intégré à taille unique.

À Londres, un homme de 19 ans, Andrew Symeou, se voit extradé en Grèce sous l'inculpation d'homicide.

M. Symeou maintient qu'il n'a absolument rien à voir avec le crime en question. Les preuves à son encontre sont douteuses, reposant sur une identification discutable et des déclarations qui auraient été obtenues auprès de ses amis par la police grecque.

Ces preuves devraient être examinées par un tribunal britannique avant qu'il donne son accord à son extradition. Toutefois, dans le cadre d'un mandat d'arrêt européen, un tribunal britannique n'a à présent pas le droit d'examiner des preuves *prima facie* afin de s'assurer que l'extradition est justifiée ni le pouvoir de l'empêcher.

Le mandat d'arrêt européen signifie que les citoyens britanniques ne jouissent maintenant en réalité plus de la protection élémentaire de la loi contre les arrestations et les détentions arbitraires tel qu'établie par la Grande Charte (*Magna Carta*), ce qui ne sert les intérêts de la justice ni de la victime ni de l'inculpé, que tous deux devraient pouvoir voir respectés.

Panayiotis Demetriou (PPE-DE). – (EL) Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de féliciter la présidence slovène et les treize autres pays qui ont soutenu cette proposition présentée ici aujourd'hui devant notre Assemblée. Il s'agit d'une contribution significative à la question de la justice au sein de l'UE.

Permettez-moi aussi de féliciter les trois rapporteurs, M^{me} Kaufmann, M^{me} Weber et M. França, pour leur travail méthodique et de qualité. Ils ont pratiquement adopté la proposition avec les amendements que le Conseil et la Commission sont sur le point d'adopter, ce que j'ai été heureux d'entendre et que je salue.

Mais je serais encore plus heureux si aujourd'hui nous pouvions avoir devant nous pour approbation la proposition d'adoption des droits procéduraux minimaux pour les suspects et les inculpés. Nos efforts seraient alors complets. J'invite dès lors la Commission et le Conseil à faire avancer cette proposition le plus rapidement possible.

En tant que rapporteur fictif pour la proposition relative à Eurojust, je dois dire que je suis satisfait vis-à-vis du renforcement de cet organisme. Lors de sa fondation, cela ressemblait simplement à une institution typique avec fort peu de perspectives et bien peu d'utilité. Les faits ont prouvé que ceci était faux, son utilité a été démontrée tout comme la nécessité de son renforcement supplémentaire.

Je ne m'étendrai pas sur ce que les orateurs précédents et les rapporteurs ont déclaré à propos des ajustements supplémentaires à effectuer relativement à cet organisme, je salue simplement son renforcement.

Ces propositions contribuent sans aucun doute à accomplir des avancées utiles en termes de développement de la justice, de la liberté et de la sécurité. Des avancées plus radicales doivent toutefois être accomplies. Nous

devons dépasser l'approche nationaliste obstructionniste face à ces questions et instaurer une plus grande justice dans le cadre européen. Nous pourrons alors affirmer que la justice est véritablement la même pour tous dans l'ensemble de l'UE.

J'espère que ceci arrivera avec l'adoption du Traité de Lisbonne.

Daciana Octavia Sârbu (PSE). – (RO) Tout d'abord, je voudrais féliciter les rapporteurs.

Ces dernières années, l'activité du Réseau judiciaire européen et d'Eurojust s'est avérée extrêmement importante et utile dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale.

L'adoption de la décision du Conseil relative au Réseau judiciaire européen ainsi que de la décision relative au renforcement d'Eurojust est nécessaire aux deux structures afin qu'elles puissent devenir de plus en plus rapides, compte tenu du fait que la mobilité des personnes et la criminalité transfrontalière ont augmenté significativement ces dernières années.

Les deux structures doivent coopérer et se compléter mutuellement.

La création d'un point de contact en tant que correspondant national pour la coordination de l'activité du Réseau judiciaire européen ainsi que la création d'un système de coordination national lié à Eurojust sont importantes afin de permettre une information mutuelle continue ainsi que pour orienter les autorités nationales soit vis-à-vis du Réseau judiciaire soit vis-à-vis d'Eurojust en fonction des cas spécifiques traités.

Une information structurée, fournie en temps opportun, est essentielle à l'efficacité de l'activité d'Eurojust. Une attention accrue devrait être accordée à la création d'un réseau de communication spécial pour la transmission des données. Il est extrêmement important d'assurer une protection adéquate des données dans le cadre des activités des deux structures.

Mihael Brejc (PPE-DE). – (*SL*) La nature du rapport de M. França semblait à première vue plus juridique et technique que concrète. Néanmoins, il est apparu que parmi les États membres, certains méconnaissent totalement cette institution judiciaire. Ce rapport a également exposé les différences entre les systèmes pénaux anglo-saxon et continental. Il est dès lors logique que certains de mes collègues députés s'opposent à ce rapport. Bien sûr, cela ne signifie pas que ces sujets ne soient pas importants.

Nous, membres du groupe Parti populaire européen (démocrates chrétiens) et des démocrates européens sommes d'avis que le droit d'être jugé constitue un droit politique fondamental. Toutefois, il existe des cas où le tribunal prononce une condamnation même en l'absence des accusés au procès. Jusqu'à présent, les condamnations prononcées *in absentia* dans un pays ne sont pas reconnues par les autres États membres. Cette ébauche de décision permet d'assurer que de telles condamnations pourront également être exécutées dans les autres États membres de l'Union européenne, dans certaines conditions bien entendu, une de ces conditions étant, selon nous, que l'accusé aura été assigné en justice de façon correcte et que, en dépit d'avoir été cité par les autorités judiciaires, il n'aura pas comparu devant le tribunal. Il est courant que des individus échappent à la justice et une personne légalement condamnée dans un pays de l'Union européenne ne devrait pas être autorisée à flâner paisiblement dans les rues d'un autre État membre.

Nous estimons au PPE-DE que le rapporteur est parvenu à harmoniser les amendements et à préparer un rapport équilibré, ce pourquoi je le remercie.

Je voudrais également faire la remarque suivante: il est juste et approprié pour nous de garantir des conditions de procès équitable mais nous devons aussi être attentifs aux victimes d'actes criminels.

Philip Bradbourn (PPE-DE). - (*EN*) Madame la Présidente, je me lève uniquement pour parler du rapport França sur la reconnaissance mutuelle des jugements *in absentia*. Le concept même de cette proposition est étranger à de nombreux systèmes judiciaires des États membres, en particulier ceux qui disposent d'un système judiciaire basé sur le droit coutumier.

Au Royaume-Uni, nous avons depuis des siècles bâti notre système juridique sur la base de l'idée de l'habeas corpus et du droit de l'inculpé de ne pas être jugé à moins qu'il n'ait la possibilité de se défendre. Ce principe est consacré par un document bien connu que j'ai ici – la *Magna Carta* de 1215 –qui garantit ce droit dans mon pays depuis 800 ans. La reconnaissance des jugements *in absentia* va donc totalement à l'encontre de ces idéaux fondamentaux contenus dans ce document historique.

Pour qu'un jugement puisse être prononcé dans un État membre et ensuite être reconnu dans un autre, une fois qu'un mandat d'arrêt européen a été délivré, se pose certainement la question de savoir si un procès

équitable a eu lieu. L'organisation Fair Trials International, dans son document sur cette proposition, reflète mes préoccupations et les points sur lesquels j'attire l'attention – et je cite – «des inquiétudes significatives quant à la question de la procédure d'extradition devant être observée». Chers collègues, je vous invite à examiner sérieusement ce qui est proposé et à réfléchir à la manière dont cela affectera vos électeurs et leur droit à un procès équitable.

Jim Allister (NI). - (EN) Madame la Présidente, aucune personne sensée ne voudrait rendre la vie facile aux criminels mais nous devons nous garder d'en réduire la justice en Europe à son plus petit dénominateur commun. Et face à un si large éventail de procédures, garanties et processus judiciaires à travers les pays de l'UE, parler d'obtenir une équivalence sur le plan judiciaire se résume souvent précisément à cela.

Au Royaume-Uni, notre système juridique basé sur le droit coutumier est très différent en pratique, en termes de jurisprudence et de processus du système de nos voisins du continent. Dès lors, lorsque je vois des rapports qui sont basés sur la fusion de la pratique dans un simple souci de fusion, je ne peux que m'inquiéter.

Prenons le rapport sur la reconnaissance mutuelle des jugements *in absentia*. Je dis franchement qu'il n'y a pas d'équivalence entre les précautions judiciaires méticuleuses qui sont prises avant que quelqu'un ne fasse l'objet d'une condamnation *in absentia* au Royaume-Uni et ce qui me semble être l'approche la plus informelle, par exemple, en Grèce ou en Bulgarie. Par conséquent, je ne peux accepter que mes électeurs britanniques condamnés dans ces pays en leur absence devraient voir leur condamnation automatiquement reconnue au Royaume-Uni.

Jean-Paul Gauzès (PPE-DE). - Madame le Président, Monsieur le Commissaire, quelques mots seulement pour féliciter les rapporteurs, mais également la présidence du Conseil, pour les résultats obtenus à ce stade de la discussion et de l'élaboration des textes. Beaucoup de nos concitoyens s'interrogent sur la plus-value de l'Europe au quotidien. En matière de justice, toute mesure d'amélioration de ce service public essentiel est de nature à mieux faire percevoir l'utilité de la démarche européenne pour la sécurité des citoyens. À cet égard, il est particulièrement important de garantir le caractère exécutoire des jugements à l'échelle européenne et de lever les barrières à leur exécution sur le territoire de l'Union. C'est le sens des textes qui nous sont proposés. Ces mesures renforceront, dans le respect des libertés publiques, l'efficacité des sanctions prononcées par les juridictions nationales.

Kathalijne Maria Buitenweg (Verts/ALE). - (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais juste réagir vis-à-vis des sceptiques britanniques parce que je rejoins leur avis par rapport au fait que nous ne devons pas légiférer sur la base du plus petit dénominateur commun. Le problème cependant est qu'il faut alors réfléchir à la manière dont on veut légiférer car si on convient aussi d'avoir une approche commune pour appréhender les criminels, on ne peut alors le faire en obtenant l'unanimité. C'est la raison pour laquelle tout est maintenant bloqué au niveau du Conseil.

Mais je compte également sur leur aide pour proposer un processus décisionnel basé sur le vote à la majorité qualifiée (VMQ), car dans le cas contraire nous sommes dans l'impasse. Soit on s'isole et on refuse de coopérer dans le domaine de la justice, soit on passe au VMQ car il s'agit de la seule façon de parvenir à une législation solide et sensée.

Jacques Toubon (PPE-DE). - Madame la Présidente, je rebondis sur ce que vient de dire Mme Buitenweg. La question qui est posée par ces textes, comme par tous les progrès qui ont été faits depuis vingt ans dans ce domaine, est très simple: dans l'Union européenne, comme l'a dit mon collègue Jean-Paul Gauzès, prend-on en considération d'abord l'intérêt des citoyens, et en particulier des citoyens honnêtes, ou prend-on d'abord en considération les intérêts des États et des appareils d'État? Il est clair que la construction européenne – on peut le regretter mais c'est une réalité et c'est une réalité positive dans le monde d'aujourd'hui – consiste à faire en sorte que les appareils d'État des vingt-sept États membres ne puissent pas, comme ils l'ont trop longtemps fait, s'opposer à l'intérêt des citoyens et en particulier celui de la sécurité. C'est tout le sens du projet européen sinon il n'y a pas de projet européen. Il faut donc soutenir le Conseil et ces trois propositions.

Rachida Dati, *Présidente en exercice du Conseil.* – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les parlementaires, les propos que vous avez tenus cet après-midi témoignent de tout l'intérêt que vous portez à ces trois textes. Ils montrent aussi votre engagement pour que les progrès de la coopération judiciaire, notamment en matière pénale, se conjuguent de façon exigeante et, comme vous l'avez rappelé, dans le respect des droits fondamentaux. Cette double exigence est essentielle, car elle est la condition même de la construction de l'espace judiciaire européen, parce que nous avons tous des systèmes juridiques différents, voire des organisations judiciaires différentes. Les garanties qui ont été apportées dans le cas du fonctionnement d'Eurojust et du réseau judiciaire, comme celles qui seront offertes dans le cadre de l'exécution des jugements

par défaut, obéissent évidemment à une logique identique. Dès lors, je souhaiterais remercier la Commission européenne, et Jacques Barrot en particulier, pour son soutien à la présidence. Comme vous l'avez indiqué, de nombreux éléments des rapports ont été repris par le Conseil d'une manière, finalement, quasi unanime. Comme vous l'avez dit, nous avons beaucoup à faire et nous devons faire ce travail en commun.

Je souhaite également remercier Sylvia Kaufmann pour son rapport et son intervention aujourd'hui, parce que la remise à plat du réseau judiciaire européen est en effet une étape importante pour améliorer la coopération judiciaire pénale et il convient de rappeler que ce réseau a été important et efficace. Alors, Madame le député, vous avez encore aujourd'hui insisté, à juste titre, sur les liens entre Eurojust et le réseau judiciaire européen. Leur développement va de pair et ce point a d'ailleurs été soulevé à de nombreuses reprises lors du dernier Conseil européen.

Je souhaite également remercier Renate Weber pour son rapport et l'importante contribution qu'elle a apportée. D'ailleurs, l'intervention qu'elle a faite à Toulouse sur ce sujet fut brillante. Madame le député, je vous remercie également pour votre accueil, je sais aussi que vous avez effectué un travail remarquable avec tous les autres acteurs concernés par Eurojust. Vous avez aussi mentionné le traité de Lisbonne, je comprends que vous auriez préféré pouvoir travailler dans un autre cadre institutionnel mais nous devons néanmoins progresser à droit constant car cela concerne toutes les institutions européennes.

Vos propos, Monsieur França, font état de la nécessité d'adopter un cadre unique pour exécuter les jugements par défaut. Vous avez raison de le rappeler et c'est une façon pour nos justices de montrer leur efficacité.

Madame Gebhardt, la nécessité de coopérer entre tous les acteurs politiques et juridiques est importante, puisque l'enjeu de la coopération pénale en Europe est d'apprendre à travailler ensemble pour lutter efficacement contre toutes les formes de criminalité. Je sais que vous êtes un acteur exigeant de cette coopération.

Je voudrais maintenant répondre à ceux d'entre vous qui doutent de l'Europe de la justice et qui craignent que nous mettions en cause les droits fondamentaux. Il est vrai que, sous la présidence allemande, nous n'avons pas trouvé d'accord sur les garanties minimales de procédure. Alors pour vous répondre, Madame la députée, la décision-cadre sur les jugements par défaut prévoit le droit à un nouveau procès et c'est une garantie fondamentale. Nous sommes attendus par les juges, par les procureurs et par les professionnels du droit et de la justice qui agissent au quotidien dans le cadre de la coopération ainsi que par les victimes qui subissent des formes de criminalité qui s'adaptent et se modifient sans cesse. Nous devons nous montrer à la hauteur de ces demandes et mettre en place des outils efficaces et utiles. C'est une Europe qui protège les citoyens européens et qui inscrit l'espace judiciaire dans ce contexte.

La présidence sait pouvoir compter sur votre soutien entier sur ces trois textes, elle vous exprime toute sa reconnaissance et remercie tous ceux qui ont aujourd'hui fait part de leur intérêt pour ces questions.

Jacques Barrot, *Vice-président de la Commission.* – Madame la Présidente, je veux m'associer aux éloges et aux remerciements de Mme la ministre, qui préside ce Conseil justice pendant cette présidence française, et je voudrais dire à Mme Kaufmann qu'elle a raison d'insister sur la protection des données, ainsi que lui rappeler que le projet de décision-cadre relative à la protection des données prévoit quand même des règles détaillées qui seront également applicables aux échanges d'informations entre les points de contact du réseau judiciaire européen, mais à moins il vaut mieux s'en assurer.

Je voudrais dire aussi à Mme Weber, qu'en effet ce qui est très important pour sous-tendre la réussite de ces textes, c'est évidemment la confiance des États membres entre eux et avec les agences de l'Union. Madame Weber, vous avez, je crois, dit des choses très fortes sur ce sujet.

Monsieur França a bien montré, je crois, l'intérêt du texte qu'il a rapporté pour une exécution plus rapide des jugements. Il l'a fait dans un équilibre que je souligne, en montrant qu'il y avait aussi, comme vient de le dire Mme Rachida Dati, la possibilité d'un nouveau jugement et qu'il y avait évidemment un maintien des droits de la défense assuré. Je voudrais répondre à Mme Buitenweg et M. Dimitriou sur les droits procéduraux. Je considère, en effet, les droits procéduraux comme très importants pour le développement de l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice. La Commission a été déçue qu'aucun accord n'ait pu être trouvé l'année dernière sur notre proposition de décision-cadre relative aux droits procéduraux. Je réfléchis maintenant aux initiatives qui pourraient être prises dans un proche avenir dans ce domaine. Je suis bien décidé à faire avancer ce dossier, peut-être faudra-t-il présenter une nouvelle proposition sur les droits procéduraux. En tous cas, sachez que cette affaire recueille toute mon attention.

Je voudrais dire aussi à Mme Gebhardt, mais je crois que Mme Dati a déjà répondu, qu'il s'agit bien, en effet, de la criminalité lourde, sous des formes nouvelles, qui ne correspondaient peut-être pas à la définition trop stricte du crime organisé. La criminalité lourde doit également être un champ de cette coopération judiciaire que nous appelons de nos vœux.

Je n'ajouterai pas grand chose si ce n'est de reprendre en effet ce qu'a dit Jacques Toubon, à savoir qu'il faut penser à l'intérêt des justiciables européens, à l'intérêt de chacun d'entre nous et de nos compatriotes, pour permettre que cette coopération judiciaire s'avère de plus en plus efficace, dans le respect bien entendu des droits de la personne.

En tous cas, moi-aussi, je voudrais remercier le Parlement de la qualité de sa contribution à ce grand débat qui va marquer une étape très positive dans l'élaboration de cet espace judiciaire européen.

Madame la Présidente, Rachida Dati, merci d'avoir animé ce Conseil européen, ce Conseil des ministres, qui a été, dans ce domaine aussi, consensuel au point d'arriver à ces accords politiques.

Renate Weber, *rapporteur*. – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais, en ma qualité de rapporteur fictif, dire quelques mots à propos des deux rapports et remercier M^{me} Kaufmann pour la manière dont nous avons pu travailler ensemble ainsi que M. França pour son travail. Son rapport comportait 57 amendements de compromis ce qui en dit long sur l'ampleur des efforts qui ont été fournis.

S'agissant du rapport sur les décisions rendues *in absentia*, l'aspect probablement le plus sensible a trait au fait que, dans certains États membres, lorsque le jugement est rendu en l'absence de l'inculpé, la solution est de procéder à une révision du procès, en parfaite conformité donc avec la Convention européenne des droits de l'homme (protocole n° 7, article 2) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, alors que d'autres pays ne reconnaissent que le droit d'interjeter appel.

Malheureusement, la proposition contenue dans ce rapport ne consiste pas en une harmonisation de la législation actuelle dans les 27 États membres. Bien que nous devions viser à parvenir à une législation européenne pour l'avenir, pour le moment nous avons fait de notre mieux, du moins en garantissant que même en cas d'appel, le prévenu jouisse des garanties procédurales telles qu'établies aux articles 5 et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Je voudrais conclure en disant que le bon fonctionnement du principe de la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires exige un haut niveau de confiance mutuelle entre les États membres, et cette confiance doit être fondée sur un respect commun des droits humains et des principes fondamentaux.

Armando França, *rapporteur*. – (*PT*) Je tiens à remercier la ministre pour ses propos de même que le commissaire et mes collègues députés, aussi bien ceux qui sont d'accord que ceux qui ne sont pas d'accord, car ces derniers me fournissent l'occasion, ici et maintenant, de clarifier un ou deux points.

Toutefois, je voudrais tout d'abord dire ceci: aussi bien en tant que membre de cette Assemblée qu'en tant que juriste et citoyen, je suis particulièrement satisfait aujourd'hui de pouvoir soutenir cette proposition du Conseil ainsi que nos amendements. Pourquoi est-ce que j'espère et prie pour que cette décision-cadre soit adoptée et appliquée? La réponse est: parce que la situation en Europe est grave et que nous devons réagir sans plus attendre. De nombreuses personnes qui ont déjà été condamnées circulent librement à travers l'Union sans que les tribunaux puissent faire appliquer les décisions rendues dans leur pays. Ceci a de graves conséquences en termes d'évolution de la criminalité elle-même et de sécurité en Europe et il est important que les institutions européennes y apportent une réponse.

Dans cette optique, la décision-cadre promeut le principe de la reconnaissance mutuelle, et nos amendements, les amendements proposés par le Parlement, doivent être considérés de façon conjointe. Les solutions proposées relatives aux citations à comparaître, aux règles concernant la représentation des prévenus, la révision de procès et l'appel doivent être considérées de façon conjointe. Toutes ces solutions techniques sont interliées et, à nos yeux, les droits de la défense des inculpés doit toujours être garanti en toutes circonstances.

Nous savons parfaitement, et ceci doit être dit, ce que nous devrions laisser de côté. Dans ces circonstances, la solution qui a été dégagée est, selon moi, la solution qui doit être adoptée. Il s'agit à la fois d'une avancée importante et significative et d'un petit supplémentaire en avant. Selon la vieille règle, c'est de cette façon que nous construisons l'Union européenne, c'est de cette façon que nous construisons l'Europe.

PRÉSIDENCE DE M. DOS SANTOS

Vice-président

Le Président. – (*PT*) Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Carlo Casini (PPE-DE), par écrit. – (IT) La proposition législative relative aux décisions rendues in absentia doit être adoptée afin de venir à bout des sérieuses différences de traitement et de la grande liberté d'appréciation dont jouissent les autorités d'exécution dans les 27 États membres de l'UE.

Tels sont les objectifs que la commission des affaires juridiques s'est fixés lors de la présentation de son avis à la commission des libertés civiles. Les quatre amendements, adoptés à l'unanimité en mai dernier et pratiquement repris par la commission responsable, visent à assurer un équilibre entre les libertés et droits fondamentaux des citoyens et la nécessité d'une reconnaissance mutuelle des jugements.

Il est dès lors devenu essentiel d'harmoniser nos systèmes judiciaires pénaux en intégrant à la proposition des critères uniformes reconnus par le plus grand nombre possible de pays de l'UE, en vue de parvenir à une clarté juridique. Il s'agit là de normes minimales visant à allier des garanties de protection des accusés et la nécessité de préserver une coopération judiciaire transfrontalière efficace, tout en accordant aux États membres, dans certains cas, la marge de manœuvre nécessaire pour tenir compte des spécificités de leur propre système juridique.

Athanasios Pafilis (GUE/NGL), *par écrit.* – (EL) Le Parlement européen a voté en faveur de la proposition relative à la reconnaissance mutuelle par les autorités judiciaires des États membres de l'UE des condamnations pénales *in absentia*, c.-à-d., des condamnations prononcées dans un autre État membre en l'absence de la partie accusée.

Conjointement avec le mandat d'arrêt européen, cela signifie que n'importe qui pourrait être arrêté et condamné dans n'importe quel État membre de l'UE dans lequel il aurait été jugé et condamné par défaut, sans jamais en avoir été informé ou s'être rendu compte qu'un procès aurait été intenté à son encontre. Le problème est encore plus grand dans des États membres comme la Grèce, où le système judiciaire, du moins dans le cas des délits les plus graves, ne reconnaît pas la possibilité pour les accusés de passer en jugement en leur absence. Cette réglementation met essentiellement à mal le droit des accusés à un jugement équitable. Elle porte atteinte au droit des accusés à une véritable défense; elle a d'ailleurs déjà suscité de violentes réactions de la part d'organismes et d'associations juridiques à travers l'UE.

Il est à présent devenu évident que l'harmonisation des systèmes pénaux des États membres ainsi que la dite «communautarisation» du droit pénal promue par l'UE débouchent sur la violation de droits souverains fondamentaux et des droits des États membres de déterminer leurs propres garanties de protection dans des domaines cruciaux tels que les procédures pénales.

18. Utilisation du système d'information sur les visas (VIS) dans le cadre du code frontières Schengen (débat)

Le Président. – (*PT*) L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0208/2008) de M. Brejc, au nom de la commission des libertés civiles , de la justice et des affaires intérieures, relatif à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 562/2006 concernant l'utilisation du système d'information sur les visas (VIS) dans le cadre du code frontière Schengen (COM(2008)0101 - C6-0086/2008 - 2008/0041(COD)).

Jacques Barrot, *Vice-président de la Commission.* – Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le rapporteur, M. Brejc, pour le travail accompli sur ce dossier. Une étape importante ainsi s'achève, qui permettra de bénéficier pleinement des outils techniques disponibles pour sécuriser nos frontières extérieures.

L'utilisation du système d'information sur les visas (VIS) revêt beaucoup d'importance pour l'efficacité des contrôles aux frontières extérieures. Le VIS établit en effet un lien fiable entre le détenteur de visa, le visa et le passeport, afin d'éviter l'utilisation des fausses identités.

Ces avantages ne seront entièrement réalisés qu'avec l'utilisation de la biométrie. L'instrument législatif qui est à l'ordre du jour établira, une fois formellement adopté, les règles communes pour garantir l'utilisation efficace et harmonisée du VIS à nos frontières extérieures.

Sans un régime commun, ces points de passage des frontières où le VIS n'est pas systématiquement utilisé pourraient bien être exploités par des immigrés illégaux et des criminels. En modifiant le code frontières Schengen, ce régime commun est établi.

Je peux donc soutenir entièrement le compromis atteint et féliciter le Parlement européen et le Conseil pour l'accord en première lecture.

Mihael Brejc, *rapporteur.* – (*SL*) Je voudrais remercier le commissaire pour ses aimables propos. Le Parlement européen est engagé dans un processus de codétermination en vue de modifier le règlement régissant l'utilisation du système d'information sur les visas. Les amendements au système des visas proposés par la Commission envisageaient initialement un contrôle très strict à l'entrée des ressortissants de pays tiers pour lesquels un visa est exigé, ce qui impliquerait non seulement la procédure habituelle de correspondance entre la personne et le document mais aussi les empreintes digitales. Le règlement contient toutes les mesures et conditions de recherche pour permettre aux autorités compétentes en charge de la gestion des contrôles aux passages frontaliers extérieurs d'accéder aux données relatives aux contrôles d'identité, etc. – je ne citerai pas ici toute la liste des contrôles.

Dans le cadre de ce règlement, l'agent chargé du contrôle des frontières a accès au système d'information sur les visas, lui permettant de vérifier toutes les données relatives aux passagers à la frontière, y compris les empreintes digitales. La proposition de règlement, à savoir un contrôle systématique englobant les empreintes digitales pour les ressortissants de pays tiers à chaque fois (j'insiste bien, à chaque fois) qu'ils pénètrent dans l'espace Schengen, prolongerait certainement le temps d'attente aux passages frontaliers, surtout pendant la saison touristique et au début et à la fin des jours fériés.

Étant donné que l'Europe est une puissance économique mondiale de même qu'une destination touristique intéressante pour les ressortissants de pays tiers, lesquels nécessitent bien entendu des visas d'entrée, il est ou il était, à mon avis, nécessaire de simplifier ce règlement de façon adéquate. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé un contrôle aléatoire et un prélèvement des empreintes digitales aux passages frontaliers. Je tenais ainsi à attirer l'attention sur le fait qu'un prélèvement des empreintes digitales du détenteur du visa aura été effectué lors du processus d'obtention de son visa et qu'un nouveau prélèvement sera réalisé lors de son entrée dans l'espace Schengen aux fins de comparaison et de vérification d'identité.

Je pense qu'un tel procédé ou des dispositions aussi rigides constituent une exagération puisque nous ne disposons pas en réalité de données, ou d'estimations, sur le nombre de visas falsifiés. De plus, prélever les empreintes digitales de personnes totalement non suspectes n'a aucun sens et est une perte de temps. Malgré les files séparées pour les citoyens de l'Union européenne, de très longues queues se formeraient aux passages frontaliers où tout le monde – citoyens de l'Union européenne aussi bien que les détenteurs de visa – feraient la queue lors des jours fériés et en période de vacances.

Lors de cette session du Parlement, nous avons réussi, relativement rapidement, à parvenir à un consensus sur certaines déviations par rapport à ces dispositions si rigides, et un compromis avec le Conseil et la Commission a également pu être atteint après deux trialogues. La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a approuvé la proposition à une large majorité, avec aucun vote contre et seulement deux abstentions.

En bref, je pense que le règlement actuel est satisfaisant car il assure un passage fluide aux frontières. Même en cas de files importantes, l'agent chargé du contrôle des frontières procède à sa propre évaluation en conformité avec le règlement et, lorsque les conditions l'imposent, il effectue une vérification aléatoire. La décision de procéder à des contrôles aléatoires ne doit pas revenir à l'agent de contrôle seul mais elle doit émaner essentiellement de ses supérieurs à la frontière. Je pense que nous assurons ainsi des normes de sécurité appropriées tout en permettant aux passagers de traverser la frontière en un minimum de temps.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier le Conseil et la Commission pour leur excellente coopération et surtout les rapporteurs fictifs, en particulier M. Cashman, pour nombre de bonnes idées ainsi que leur recherche active d'un compromis.

Urszula Gacek, *au nom du groupe PPE-DE*. – (EN) M. le Président, l'extension de l'espace Schengen a fait disparaître les contrôles frontaliers dans la plupart des pays de l'UE et rendu les déplacements quotidiens à

l'intérieur de ces frontières plus rapide et plus aisé pour nos citoyens. Cela signifie aussi néanmoins que les citoyens hors UE qui pénètrent dans l'espace Schengen ne sont en réalité contrôlés qu'une seule fois, à la frontière extérieure.

Bien que nos citoyens assimilent souvent l'immigration clandestine aux scènes dramatiques de navires surchargés et hors d'état de naviguer violant nos frontières maritimes, ou aux conteneurs chargés de malheureux – victimes de trafic humain – traversant nos frontières terrestres, la réalité est bien plus complexe. Environ 50 % des immigrants clandestins entrent dans l'UE légalement mais ne quittent pas notre territoire à l'expiration de leur visa. Deuxièmement, les cas de documents falsifiés sont monnaie courante, surtout aux aéroports.

En vue de réduire le nombre de personnes qui dépassent la durée de séjour autorisée, ainsi que de diminuer le risque d'octroyer l'accès à des personnes détentrices de documents falsifiés, un système harmonisé et sécurisé de vérification de la validité des visas et de prélèvement des empreintes digitales sera appliqué au sein de l'espace Schengen. Toutefois, comme tous nos citoyens qui voyagent le savent, un niveau de sécurité accru va de pair avec un niveau accru de désagréments et de temps d'attente aux frontières pour les voyageurs de bonne foi. Par conséquent, un certain degré de pragmatisme s'impose également. S'il s'avère qu'aucun risque ne se présente en termes de sécurité intérieure et d'immigration clandestine et que le trafic à une frontière donnée est d'une telle intensité que le temps d'attente en devient excessif, on peut renoncer à la nécessité de prélever les empreintes digitales.

Ce système plus flexible peut être appliqué durant une période maximale de trois ans, au terme de laquelle une évaluation de son efficacité sera réalisée. Si nous visons à sécuriser l'Europe, nous devons tout autant nous montrer accueillants envers les voyageurs d'affaires ainsi que les touristes. Je pense que le système d'information sur les visas permet d'atteindre le juste équilibre entre ces deux objectifs.

Michael Cashman, au nom du groupe PSE. – (EN) M. le Président, j'aimerais remercier le rapporteur pour l'excellent travail qu'il a accompli. Les compromis auxquels nous sommes parvenus avec le Conseil sont sensés et efficaces, et je le dis en tant que rapporteur initial sur le code frontières Schengen.

La concision est mère de la sagesse, aussi ne vais-je pas retenir plus longtemps cette Assemblée autrement que pour remercier – tout comme devrait le faire chacun des députés ici présents – les deux merveilleux assistants, Renaud et Maris, qui ont collaboré avec moi et qui ont rendu mon travail non seulement agréable mais aussi productif.

Sarah Ludford, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) M. le Président, en tant que rapporteur sur le système d'information sur les visas (VIS) et travaillant encore sur l'amendement relatif aux instructions consulaires communes régissant la collecte actuelle de données biométriques, je manifeste un grand intérêt envers tout ce qui a trait au système d'information sur les visas.

Lorsque nous avons adopté le VIS, nous nous sommes accordés sur cette période de trois ans lorsque la recherche pourrait être effectuée seulement au moyen de la vignette-visa, sans le prélèvement d'empreintes digitales prévu par le VIS. Mais mes sentiments sont légèrement partagés vis-à-vis de ce compromis. Je le soutiens parce que c'est ce sur quoi nous avons pu nous accorder. Mais, d'un autre côté, la Commission a rappelé à juste titre que seul un contrôle biométrique peut confirmer avec certitude que la personne désirant entrer sur le territoire est bien celle pour laquelle le visa a été délivré, et par conséquent, une consultation systématique du VIS, englobant un contrôle biométrique réalisé par les garde-frontières, devrait être effectuée pour chaque titulaire de visa. Je suis par conséquent légèrement inquiète relativement à la dérogation et à la possibilité de procéder à des contrôles aléatoires.

Je ne manquerai pas de réexaminer ce rapport dans trois ans afin de m'assurer que la flexibilité ne s'est pas transformée en faille car, bien évidemment, si nous devons adopter le VIS, il est préférable qu'il soit appliqué correctement.

Tatjana Ždanoka, au nom du groupe des Verts/ALE. – (EN) M. le Président, j'aimerais remercier M. Brejc pour son excellent rapport. Nous sommes sensibles à son observation selon laquelle la consultation du VIS au moyen du numéro de vignette-visa en combinaison avec le contrôle des empreintes digitales occasionnera de nombreux problèmes. Par conséquent, nous saluons l'introduction d'une dérogation dans des cas exceptionnels permettant la consultation du VIS sans vérification conjointe des empreintes digitales.

Toutefois, à notre avis, le rapport n'est pas aussi ambitieux qu'il devrait l'être. La dérogation devrait plutôt constituer la règle générale. Nous proposons que le VIS soit consulté dans les cas exceptionnels, lorsque des

doutes subsistent en ce qui concerne l'identité. Il est bien connu que le groupe des Verts/ALE s'oppose fermement à l'introduction massive de la biométrie tant que son utilité n'est pas démontrée au-delà de tout doute raisonnable car nous pensons qu'elle comporte des implications cruciales sur le plan de la sécurité des données personnelles et des droits fondamentaux. En conséquence, nous ne pouvons voter actuellement en faveur de ce règlement.

Philip Claeys (NI). – (*NL*) M. le Président, le règlement dispose à juste titre que, vis-à-vis de tout titulaire de visa, le système d'information sur les visas (VIS) devrait être systématiquement consulté aux fins d'un contrôle biométrique. Il s'agit de la meilleure et plus sûre manière de vérifier l'authenticité d'un visa. Il est par conséquent regrettable que le Parlement ressente la nécessité de remettre ce principe en question en introduisant une liste de situations où nous nous contenterons de vérifier la vignette d'identification sans procéder à un contrôle des données biométriques. Le danger existe alors que, en raison de l'introduction de cette liste, les contrôles biométriques ne deviennent l'exception plutôt que la règle. Je sais, bien entendu, qu'il est impossible d'effectuer des contrôles biométriques régulièrement en toutes circonstances mais cela devrait certainement constituer la règle. Dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine et de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, nous ne pouvons tolérer une approche laxiste et informelle dans ce cas.

Gyula Hegyi (PSE). - (*HU*) M. le Président, la Hongrie était bien entendu elle aussi très heureuse d'entrer dans l'espace Schengen. Permettez-moi d'ajouter quelques commentaires par rapport à ce sujet, relativement à la regrettable situation qui s'est créée à la frontière austro-hongroise. À maints égards, les autorités autrichiennes ne tiennent pas compte du système Schengen: bien que la Hongrie fasse partie de l'espace Schengen depuis maintenant près d'un an, les Hongrois arrivant à la frontière se voient réclamer leur passeport par les autorités autrichiennes et se voient imposer une amende s'ils ne sont pas en possession d'un passeport. Bien sûr, ceci n'arrive pas fréquemment, mais lorsque cela arrive, cela suscite de façon compréhensible et à juste titre une profonde antipathie de la part de l'opinion publique hongroise. Malheureusement, de surcroît, il existe aussi une pratique de fermeture, à la frontière, de routes qui existaient jusqu'à présent pour empêcher les Hongrois de les emprunter pour traverser la frontière sans passeport conformément à l'accord de Schengen. J'espère que nous pourrons trouver le moyen de mettre un terme à ces abus de la part des Autrichiens. Merci.

Manfred Weber (PPE-DE). – (*DE*) M. le Président, je pense également que nous avons atteint un excellent résultat grâce à notre rapporteur qui tient compte à la fois de la sécurité d'une part et de la praticabilité d'autre part. Néanmoins, nous avons aussi entendu que, si nous considérons l'avenir, une des préoccupations essentielles est la question des personnes qui dépassent la durée de séjour autorisée, autrement dit des personnes qui entrent dans l'UE légalement mais qui ne quittent pas notre territoire et qui disparaissent dans la nature à l'expiration de leur visa.

J'aimerais simplement ajouter la considération suivante au débat: à long terme, si nous voulons un système d'entrée et de sortie qui fonctionne, nous devrons instaurer des contrôles systématiques. Nous ne pourrons les éviter et nous devons examiner cette question des frontières extérieures de l'Europe.

Jacques Barrot, *Vice-président de la Commission.* – Monsieur le Président, je renouvelle mes remerciements à votre rapporteur, M. Brejc, je le remercie d'avoir, en effet, bien tenu l'objectif principal qui est de sécuriser les frontières, sans pour autant oublier qu'il faut que ces frontières soient suffisamment fluides. Je crois qu'on peut concilier les deux, et vous le faites, dans ce texte qui est le fruit d'un compromis excellent. J'ajoute, en écho à ce que vient de dire M. Weber, qu'en effet nous avons un problème, celui à la fois d'ouvrir l'Europe à tous ceux qui y entrent et en sortent régulièrement, tout en étant relativement attentifs à tous ceux qui tentent – il faut bien le dire – de tricher et veulent abuser des règles. Donc, il faut tenir compte de cette double exigence d'ouverture et en même temps de régularité, de respect de la loi.

Merci au Parlement qui nous permet d'avancer dans cette sécurisation des frontières tout en apportant les souplesses nécessaires.

Mihael Brejc, *rapporteur*. – (*SL*) J'aimerais faire un commentaire à propos de deux avis contradictoires: la déviation en tant que principe général et le strict respect des règles fixées dans le code Schengen.

C'est précisément le compromis auquel nous avons abouti qui permet les passages frontaliers dans des conditions raisonnables même lorsque les files d'attente s'avèrent vraiment longues. Imaginons simplement un point de passage frontalier entre, disons, la Slovénie et la Croatie durant un jour férié lorsque cinquante à soixante mille personnes se présentent, dont dix mille en possession d'un visa. S'il fallait prélever les empreintes de ces dix mille personnes, les autres, qui sont des citoyens de l'Union européenne et qui peuvent donc traverser la frontière sans aucune formalité, devraient attendre un ou deux jours. Soyons donc réalistes

et créons un système de contrôle strict intégrant des mesures raisonnables permettant un passage aux frontières de façon fluide.

N'oublions pas que le règlement dispose clairement, je cite: «...Dans le seul but de vérifier l'identité du titulaire du visa et/ou l'authenticité du visa ..., les autorités compétentes chargées des contrôles aux points de passage aux frontières extérieures,... effectuent des recherches à l'aide du numéro de la vignette visa, en combinaison avec la vérification des empreintes digitales du titulaire du visa.» En conséquence, dans tous les cas où il existe le moindre doute, l'agent chargé du contrôle des frontières procédera à une vérification; dans tous les autres cas, en présence d'un grand nombre de personnes à la frontière, il agira conformément au règlement, qui autorise une certaine déviation par rapport à la règle.

Nous ne devons pas bâtir un nouveau «Mur de Berlin» des agents et de l'information. L'Union européenne est et doit continuer d'être une puissance mondiale qui traite ses propres citoyens avec égard ainsi que ceux qui y entrent.

J'aimerais remercier M. Cashman, entre autres, et bien entendu, le commissaire pour leur patience déployée lors de ce travail de recherche d'un compromis.

Le Président. – (PT) Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Kinga Gál (PPE-DE), *par écrit.* – (*HU*) M. le Président, mesdames et messieurs, nous nous accordons tous sur la nécessité de modifier le code frontières Schengen de manière à rendre cohérentes ses dispositions par rapport aux stipulations du système d'information sur les visas.

Cependant, la proposition initiale de la Commission est problématique en ce sens qu'elle stipule que, lorsque des ressortissants de pays tiers traversent la frontière, non seulement la validité de leur visa doit être vérifiée mais leurs empreintes digitales doivent aussi être prélevées. Ceci risque toutefois de provoquer une sérieuse congestion aux frontières extérieures de l'UE, principalement aux points de passages transfrontaliers intérieurs durant les périodes de vacances ou à l'occasion des jours fériés.

Je salue par conséquent les propositions d'amendements du rapporteur, qui disposent que ces vérifications ne devraient pas être effectuées systématiquement mais uniquement sur la base d'échantillons aléatoires, dans le cadre de conditions bien définies et de restrictions de temps.

Lors du vote de demain, je vous invite donc à soutenir l'avis de la commission selon lequel le passage de nos frontières extérieures doit pouvoir devenir possible sans de longs temps d'attente, non seulement en principe mais aussi en pratique.

Ramona Nicole Mănescu (ALDE), par écrit. – (RO) Ce règlement vient comme une réponse à la nécessité de sécuriser et de renforcer les frontières de l'Union européenne en rendant la vérification aux points de contrôle frontaliers plus efficace. Néanmoins, l'aspect le plus important a trait à l'établissement de règles communes en vue de l'harmonisation du système d'information sur les visas.

Bien que certains États membres aient estimé que le recours obligatoire au VIS ne pourrait être obtenu que lorsque les évolutions technologiques rendraient réalisable l'utilisation d'appareils portables, permettant un transfert rapide des données et une certain degré de vérification, je pense que la proposition du rapporteur consistant à laisser le choix à l'agent de police aux frontières de recourir au système d'information sur les visas ou non constitue une solution jusqu'à ce que le système technologique permette d'obtenir un transfert rapide des données et son utilisation systématique.

Nous ne devons pas non plus oublier qu'un contrôle adéquat aux frontières de l'UE permettrait d'améliorer la sécurité intérieure des États membres et, par voie de conséquence, de combattre les fraudes telles que les crimes organisés et même les actes de terrorisme. Par ailleurs, outre l'amélioration significative de l'efficacité des contrôles aux frontières, une consultation systématique du système d'information sur les visas constituerait également une condition préliminaire en vue d'une plus grande flexibilité lors de la soumission des demandes de visas.

19. Évaluation du système de Dublin (débat)

Le Président. – (*PT*) L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0287/2008) de M^{me} Lambert, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, relatif à l'évaluation du système de Dublin (2007/2262(INI)).

Jean Lambert, *rapporteur.* – **(EN)** M. le Président, je voudrais aussi remercier les rapporteurs fictifs pour leur sérieux intérêt et engagement, de même que tous ceux qui ont apporté leur contribution à ce rapport.

Comme vous le savez, le règlement Dublin II fait partie du régime d'asile européen commun et il détermine quel État membre est responsable de l'examen et de la l'appréciation de la demande d'asile. Ses effets sont également étroitement liés à la bonne mise en œuvre d'autres directives telles que les directives relatives aux conditions d'accueil et aux procédures.

Le rapport de notre commission montre clairement que le règlement Dublin, et d'ailleurs l'ensemble du système, est un système basé sur la confiance mutuelle et la fiabilité, de sorte que tous les États membres doivent prendre leurs responsabilités.

Nous avons un certain nombre d'inquiétudes que nous évoquons dans ce rapport – mais que je ne détaillerai bien sûr pas ici – en termes de qualité du prononcé de la décision en ce qui concerne le système d'asile, l'impact sur les personnes concernées et la question de savoir si Dublin II est efficace dans l'ensemble. Quels problèmes cela engendre-t-il pour certains États membres? Sommes-nous sur le point d'envisager quelque chose de trop simple par rapport à la complexité de la question?

S'agissant de la qualité du prononcé de la décision, nous savons qu'il existe d'énormes variations entre États membres dans la manière de procéder à un examen équitable et approfondi des demandes de protection, ce qui est injuste vis-à-vis des personnes et inéquitable par rapport aux autres États membres. En fait, si on considère un ou deux États membres de l'Union, si vous étiez un demandeur d'asile craignant véritablement pour votre vie, ce serait pratiquement suicidaire que vous demandiez l'asile dans un ou deux de ces pays car vos chances de voir votre demande accordée seraient extrêmement faibles et, par conséquent, le risque que soyez refoulé très élevé.

Nous convenons donc au sein de la commission que nous souhaitons que des mesures systématiques soient prises à l'encontre des ces États membres qui manquent à leurs engagements à cet égard. Une majorité au sein de la commission souhaite également voir cesser les transferts dans le cadre du règlement Dublin vers de tels États membres tant que ces manquements ne sont pas rectifiés – bien qu'il y ait un amendement sur cette question que nous mettrons aux voix demain.

Pour les personnes concernées, nous souhaitons voir une amélioration sensible en termes de qualité et de cohérence par rapport à la prise de décision. Nous souhaitons que les cas soient examinés de façon approfondie en matière de transfert et qu'ils ne soient pas clôturés à cause d'aspects techniques. Nous voulons que des informations claires soient fournies à ceux qui arrivent dans le cadre du règlement Dublin, nous voulons aussi accroître les possibilités en matière de regroupement familial et demandons à ce titre une définition plus large de la famille – même si, à nouveau, je sais qu'il y a un amendement à ce sujet – de sorte que, par exemple, un mineur puisse être transféré pour vivre avec le seul membre de sa famille résidant dans l'Union européenne, même s'il s'agit d'un cousin plutôt que d'un frère ou une sœur.

Nous voulons aussi des procédures claires relativement aux mineurs, lesquels ne devraient faire l'objet de transferts que dans le cadre de regroupements familiaux; ces procédures devraient comprendre leur représentation et leur accompagnement tout au long du processus afin qu'aucun enfant ne puisse être perdu en transit, comme cela s'est malheureusement produit en un certain nombre d'occasions. Nous demandons également qu'il soit plus largement fait usage de la clause humanitaire pour ceux qui sont particulièrement vulnérables.

Nous avons des craintes au sujet de l'extension potentielle d'Eurodac à des fins autres que l'identification. Le Conseil et la Commission savent certainement que le Parlement tient ces questions particulièrement à cœur.

S'agissant des problèmes – et je sais que d'autres collègues s'étendront plus sur le sujet –, un des aspects qui nous concerne également est le fait que Dublin II peut exercer une pression sur certains États membres qui correspondent à des points d'entrée primaires de l'Union européenne pour les demandeurs d'asile. Nous demandons dès lors à la Commission de présenter des propositions sur le dit «partage de la charge» qui ne

soient pas seulement de nature financière mais qui apportent véritablement une solution aux États membres et aux personnes concernées.

Jacques Barrot, *Vice-président de la Commission.* – Monsieur le Président, l'application du système de Dublin a fait l'objet d'une évaluation technique et d'une évaluation politique dans le cadre du débat lancé en 2007 à la suite du Livre vert sur un futur régime européen d'asile commun.

Tirant les conclusions de cette double évaluation, la Commission entend proposer, avant la fin de l'année, des modifications des règlements Dublin et Eurodac tout en gardant les principes de base du système Dublin. Il s'agit de renforcer tant l'efficacité du système que la protection des personnes concernées.

Merci au Parlement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, d'ouvrir ce débat sur ces futures modifications, un débat qui s'annonce constructif et sans doute intense. La Commission partage les préoccupations exprimées dans votre rapport, Madame le rapporteur, concernant les carences. Elle partage la conclusion selon laquelle le succès du système de Dublin exige une harmonisation plus poussée des standards de protection au niveau de l'Union européenne. C'est le moyen de garantir un accès égal à la protection pour tous les demandeurs d'asile transférés vers d'autres États membres.

Il faut donc à la fois cette harmonisation plus poussée des législations des États membres en matière d'asile et l'approfondissement de la coopération pratique telle qu'elle est envisagée dans la seconde phase du régime d'asile européen commun.

La Commission envisage de mieux définir les procédures et les délais à respecter ainsi que d'améliorer la qualité et la fiabilité des données contenues dans la base des données Eurodac.

Je ne veux pas m'étendre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, mais il est vrai que nous pensons à une série de modifications – je donne quelques exemples: améliorer l'information fournie aux demandeurs d'asile, rendre le droit d'appel plus effectif, s'assurer que la détention des demandeurs d'asile n'est pas arbitraire, clarifier les conditions et les procédures à respecter pour l'application de la clause humanitaire, prévoir plus de garanties pour les mineurs non accompagnés, élargir le droit au regroupement familial pour les demandeurs et les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Ce qui est vrai, c'est que si le régime de Dublin a malgré tout fait l'objet d'une évaluation positive, il est vrai que ce régime induit de facto des charges supplémentaires pour certains États membres ayant des capacités d'accueil et d'absorption limitées et en même temps soumis à une pression migratoire particulière en raison de leur situation géographique.

La Commission réfléchit à la perspective d'instaurer une suspension temporaire de l'application des dispositions de Dublin vis-à-vis d'un État membre surchargé, de créer des équipes d'experts en matière d'asile, qui pourront être sollicités par ces États membres quelque peu surchargés.

La Commission prend note des recommandations substantielles et constructives contenues dans le rapport du Parlement et nous ne ménagerons pas nos efforts pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de répondre aux préoccupations que le Parlement exprime dans son rapport au sujet du fonctionnement et de l'impact du système Dublin.

Merci Madame Lambert, merci Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vais écouter avec attention, convaincu en effet que ce perfectionnement du droit d'asile est un élément majeur pour l'avenir et pour, je dirais, la conception que nous nous faisons d'une Europe qui reste fidèle à ses grandes traditions d'accueil.

Simon Busuttil, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*MT*) Cette loi doit être révisée. Laissez-moi vous expliquer pourquoi. Lorsque cette loi a été lancée, le but était que toute personne qui cherchait l'asile – autrement dit une protection – puisse le faire dans le premier pays où elle atterrissait. Ceci semble raisonnable mais lorsque cette loi a été lancée, personne n'aurait pu imaginer, surtout à l'époque, que de nombreuses personnes finiraient par arriver dans l'Union européenne ou un État membre par bateau, en traversant l'Atlantique ou la Méditerranée pour y entrer. Cela n'a jamais été le propos de ce règlement, alors que maintenant il oblige les pays confrontés à cette situation à accueillir ces personnes arrivant par bateau, les mettant dans une situation disproportionnée, difficile et grave. Je suis heureux d'entendre à ce propos le commissaire Barrot déclarer qu'une des possibilités de révision de ce règlement consisterait à le suspendre dans le cas des pays qui supportent une part disproportionnée d'une charge particulière. Voilà ce dont nous avons besoin: soit ceci, soit un mécanisme fonctionnant correctement, basé sur la solidarité, qui permettrait aux immigrants arrivant dans un pays supportant une telle charge de se rendre dans un autre pays de l'UE. Il est impératif que cette révision soit effectuée et le plus tôt possible.

Martine Roure, *au nom du groupe PSE*. – Monsieur le Président, le système de Dublin doit permettre, en effet, de déterminer l'État membre responsable d'une demande d'asile, mais ce système est profondément injuste. Les demandeurs d'asile peuvent ainsi parfois être renvoyés vers un État membre qui, on le sait, rejettera leur demande d'asile alors que l'État membre dans lequel ils se trouvent aurait accordé ce statut de réfugié. Là est l'injustice première.

Par ailleurs, ce système pose un problème de solidarité entre les États membres. Les États situés aux frontières extérieures de l'Europe portent une charge plus importante, on le sait bien. En revenant de Malte, nous avions demandé la remise en cause du principe même du système de Dublin. Nous pensons que l'État membre responsable du traitement d'une demande d'asile ne doit pas être obligatoirement le premier pays d'accès. Il doit y avoir une solidarité entre le traitement des demandes.

Nous avons pu observer de graves insuffisances, notamment en ce qui concerne la protection des mineurs non accompagnés. Nous avons constaté que les États membres n'utilisent pas assez les instruments qui permettent d'assurer la réunification des mineurs avec les membres de leurs familles présents dans un autre État membre. Nous souhaitons aussi que les mineurs puissent rejoindre, par exemple, des oncles et tantes dans un autre État membre, plutôt que d'être livrés à leur propre sort. Il faut donc élargir l'idée de la famille.

Nous déplorons enfin l'usage quasi systématique par certains États membres de la détention des personnes en attente d'un transfert Dublin. Rappelons que ces personnes demandent une protection internationale et que leur demande n'a pas encore fait l'objet d'un examen approfondi. Et l'évaluation du règlement Dublin II doit donc nous permettre de corriger les graves insuffisances que nous avons pu observer lors de nos visites dans les camps de rétention. En effet, nous avons visité de nombreux camps de rétention et nous sommes revenus, je dois le dire, assez écœurés de certaines visites.

Je tiens à rappeler que l'objet du règlement de Dublin est de déterminer l'État membre responsable de la demande d'asile. Le règlement doit permettre l'accès au système d'asile et doit garantir qu'un État membre effectue un examen approfondi de toute demande d'asile.

L'Union européenne ne doit pas rejeter sa responsabilité vers des pays tiers. Elle doit garantir la protection du droit d'asile.

Jeanine Hennis-Plasschaert, au nom du groupe ALDE. – (NL) M. le Président, tout d'abord, je voudrais remercier le rapporteur pour ce qui a, d'une manière générale, constitué un travail équilibré. Je n'ai dès lors pas l'intention d'ergoter sur des détails. Par ailleurs, si nous voulons être tout à fait justes, l'évaluation est déjà assez dépassée.

La priorité numéro un, du moins en ce qui concerne le groupe de l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe, est de ramener les données disponibles en provenance des États membres au même standard. Ce n'est qu'alors qu'une évaluation réellement bonne, et par conséquent efficace, pourra être menée. Les États membres doivent réellement travailler sur cet aspect, avec la nécessaire guidance de la Commission européenne, bien sûr.

Il est important d'insister – et bien entendu je fais ici une autre distinction par rapport à Martine Roure – sur le fait que, sur la base des données de transfert obtenues, nous ne pouvons conclure que le système Dublin en tant que tel résulte en un transfert disproportionné de la charge pour les États membres situés aux frontières extérieures de l'Europe. Bien entendu – et c'est ce qu'a déclaré le rapporteur de même que le commissaire – la position géographique de ces États membres signifie qu'ils sont confrontés à une charge substantielle. C'est précisément la raison pour laquelle le groupe ALDE réclame depuis toujours un mécanisme de partage obligatoire de la charge conjointement au système Dublin, non seulement en termes de ressources financières et matérielles mais aussi en termes d'exploitation de travailleurs au sol. Après tout, les 27 États membres sont tous responsables de ce qu'il se passe aux frontières extérieures de l'Europe.

Je suis également très intrigué, commissaire, à propos de que vous entendez exactement par la possibilité de suspension temporaire. Qu'est-ce que cela implique? Cela signifie-t-il que le demandeur d'asile peut choisir l'État membre où il veut aller, qu'il est libre de se rendre où il veut? Si tel est le cas, cela risque de sérieusement compromettre le message politique du système Dublin. Bref, optons simplement pour le mécanisme de solidarité obligatoire pour lequel nous avons toujours plaidé.

Enfin, si l'UE peut préserver sa crédibilité, il faut qu'il y ait véritablement un niveau adéquat et cohérent de protection dans chacun des 27 États membres. On ne soulignera jamais assez l'importance d'une procédure commune adéquate d'asile et d'un statut correspondant.

Johannes Blokland, *au nom du Groupe IND/DEM*. – (*NL*) M. le Président, le rapport de M^{me} Lambert devrait nous inciter à examiner sérieusement cette question. Les faits relatés dans ce rapport sont préoccupants. Tandis que la Commission européenne poursuit ses nouvelles initiatives en matière d'asile et d'immigration légale, il apparaît que la mise en œuvre ne peut être maîtrisée. Le calcul des coûts, les données relatives aux demandes d'asile et le traitement des données personnelles s'avèrent inadéquats. Je pense qu'il s'agit d'une conclusion inquiétante. Si le système Dublin ne fonctionne déjà pas comme il le devrait, comment pourrait-il bien fonctionner dans le cadre des nouvelles initiatives sur la migration? Ce Parlement peut-il compter sur le Conseil et la Commission pour mener un travail sérieux en ce qui concerne le calcul des coûts? La protection des données personnelles sera-t-elle donc prise sérieusement en compte?

J'aimerais beaucoup savoir quelle est la conclusion que le Conseil tire du rapport de M^{me} Lambert. Il est clair à mes yeux que le système Dublin n'est pas encore parfait. Le Conseil pourrait-il s'assurer que l'échange de données fonctionnera correctement dans le cadre des nouvelles initiatives sur l'asile et la migration?

Stavros Lambrinidis (PSE). – (*EL*) M. le Président, le système Dublin II d'octroi d'asile doit, finalement, être révisé. Premièrement, il n'est pas véritablement européen: il ne garantit pas une solidarité et un soutien véritables aux États membres qui reçoivent un nombre disproportionné de demandeurs d'asile en raison de leur localisation géographique.

La seconde et plus importante raison pour laquelle il doit être révisé est que ces nombres disproportionnés de demandeurs d'asile constituent souvent une menace directe aux principes humanitaires et à l'obligation de traiter les personnes arrivant à nos frontières en quête de protection avec dignité.

Nous savons que nombre d'États membres sont parfois soit parfaitement incapables de remplir leurs obligations découlant du règlement soit, dans le pire des cas, se retranchent derrière le manque de solidarité européenne pour justifier des violations parfois extrêmes des droits humains commises par leurs autorités.

Les pratiques consistant à maintenir en détention des mineurs dans des conditions inacceptables et le rejet systématique de demandes d'asile pour motifs politiques ne peuvent en aucune manière se justifier par un manque de solidarité. Nous savons néanmoins aussi que d'autres États membres qui ne sont pas confrontés à ce genre de problèmes considèrent qu'ils remplissent leurs obligations humanitaires en accusant les autres États. Mais nous ne les entendons cependant pas quand il s'agit de solidarité.

En pratique, Dublin II a ainsi débouché sur une série d'accusations et de contre-accusations entre États membres. Mais les seuls vrais perdants sont les demandeurs d'asile. Il est dès lors crucial d'instaurer un véritable système européen commun en matière d'asile.

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

Le Président. – (*DE*) Ce débat reprendra après le débat sur la Géorgie.

20. Situation en Géorgie (débat)

Le Président. – (*DE*) L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la situation en Géorgie.

Et je voudrais saluer le Ministre français des affaires étrangères, Président en exercice du Conseil, ancien collègue du Parlement européen, Monsieur Kouchner. Bienvenue. Je voudrais saluer aussi le Secrétaire d'État aux affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet. Bienvenue. Et spécialement la Commissaire responsable, Benita Ferrero-Waldner. Je souhaite également la bienvenue à Jacques Barrot qui, malheureusement, nous quitte.

(DE) Le Conseil européen vient juste de se terminer mais le ministre Bernard Kouchner va certainement nous en parler lui-même.

Bernard Kouchner, *président en exercice du Conseil*. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les députés, vous avez bien voulu attendre que le Conseil européen extraordinaire soit terminé et je m'empresse de venir vous présenter ses résultats. Nous avons souhaité – la présidence française a souhaité – que vous soyez immédiatement informés des décisions prises, non seulement parce que nous souhaitons rendre compte de nos travaux en permanence, mais également parce que le

Parlement européen s'était montré extrêmement actif depuis plusieurs mois sur la question de la Géorgie. Merci Madame la Commissaire.

Nous avons voulu vous remercier de cela et vous faire part de ce qui s'est passé, vous le savez, le Conseil du 13 août et la réunion de la commission des affaires étrangères du 20 août, où Jean-Pierre Jouyet est venu vous présenter nos conclusions temporaires, provisoires.

Je rappelle que le conflit a commencé il y a vingt ans, en 1991/1992, mais la dernière phase de ce conflit a débuté dans la nuit du 7 au 8 août. Il serait d'ailleurs bon de revenir sur ce commencement, très particulier, et il faudra que les journalistes et les historiens se penchent sur les faits, sur la manière dont ils se sont déroulés en Ossétie et plus particulièrement à Tskhinvali, la capitale de l'Ossétie du Sud.

Donc, la bataille a fait rage dans la nuit, puis le 9 et le 10 août, et nous avons décidé avec mon collègue Alexander Stubb, Ministre finlandais des affaires étrangères, qui est également le Président de l'OSCE, de nous retrouver à Tbilissi dès le dimanche 10 août. Nous avons proposé au Président Saakachvili un accord de cessez-le-feu, qu'il a accepté.

Bien sûr, je passe rapidement, mais c'était important, sur ce que nous avons trouvé là-bas, ce que nous avons vu à Gori, sur les routes, dans cet épisode douloureux de l'entrée et de la pénétration rapide des troupes russes. À moment, la première chose à dire est que nous craignions l'arrivée des troupes russes à Tbilissi. Les troupes étaient à Gori, c'est-à-dire à 45 ou 50 km de Tbilissi. La route était droite et il n'y avait pas beaucoup d'obstacles. Et donc nous pensions, et nous avions quelques raisons de penser, que le but des troupes russes était, comme ils le disaient, de répondre à la provocation et de libérer l'Ossétie du Sud, mais également de se rendre à Tbilissi et d'imposer un changement de gouvernement.

Donc il était tout à fait nécessaire, en tout cas c'est ce que nous pensions, que les troupes s'arrêtent et que le cessez-le-feu intervienne au plus vite. Le cessez-le-feu au plus vite, c'était notre but.

J'ai rejoint le Président Sarkozy à Moscou le lendemain mais, auparavant, après avoir parlé avec des réfugiés du côté géorgien et avec les victimes que j'ai rencontrées à l'hôpital de Gori, j'ai tenu, la présidence de l'Union européenne a tenu à aller écouter le récit des réfugiés de l'autre côté, en Ossétie du Nord, venus de l'Ossétie du Sud après le bombardement sur Tskhinvali dans la nuit du 7 au 8 août. Et j'ai entendu des récits qui, hélas, se ressemblaient en matière de souffrances mais qui, évidement, présentaient des interprétations bien différentes.

Nous nous sommes rejoints avec le Président Sarkozy à Moscou, où ont eu lieu de longues conversations, durant 5 heures, entre le Président Medvedev, le Premier ministre M. Poutine, le Ministre des affaires étrangères, Serguei Lavrov, le Président Sarkozy et moi-même.

Au terme de ces discussions, assez rudes, il y a eu une conférence de presse, au cours de laquelle le Président Sarkozy et le Président Medvedev ont exposé les six points qui constituaient le protocole d'accord français, protocole qu'il convenait de rapporter à Tbilissi pour acceptation, puisque des modifications avaient eu lieu entre ce premier aller/retour et ce qui allait être notre dernier séjour à Tbilissi, le lendemain.

Deux modifications ont été acceptées par le Président Medvedev et en particulier, d'ailleurs, un point qui portait sur le statut final, dont on comprend qu'il ne souhaitait pas qu'il figure dans le texte.

L'accord de cessez-le-feu a été accepté par le Président Saakachvili et grâce à cette médiation, dont vous pouvez reconnaître au moins que, même si elle n'était pas parfaite — parce que rien n'est parfait dans une situation comme celle-là — elle a été rapide. Cette médiation a donc permis le cessez-le-feu effectif, à quelques tristes exceptions près. Sur le terrain les troupes russes — car c'était le deuxième des six points du document — ont commencé à se retirer le 21 août, c'est-à-dire en réalité presque huit jours après. Mais il y avait eu des mouvements qu'on interprétait différemment, comme c'est toujours le cas, parce que des tanks arrivaient dans un sens puis arrivaient également dans l'autre.

Aujourd'hui, ce retrait n'est pas terminé. Je ne sais pas s'il est terminé mais en tout cas il n'a pas été intégralement effectué. La guerre a pris fin assez vite, puisque le 10 et le 11 août les grandes opérations de guerre, enfin les opérations de guerre, étaient réellement terminées, aux dires d'ailleurs, d'un certain nombre d'observateurs, dont notre ambassadeur de France, Eric Fournier, qui est ici. Mais ce qui n'était pas terminé, et qui a fait des ravages, ce sont les agissements des miliciens d'Ossétie, d'Abkhazie qui, derrière les troupes, russes évidemment, pillaient et, parfois, tuaient, même si, je dois le dire avec beaucoup de précautions, les dégâts n'ont pas été considérables. Je veux dire les dégâts des bombardements n'ont pas été considérables. Ils sont toujours beaucoup trop graves, beaucoup trop grands, ils ont occasionné beaucoup trop de victimes,

mais par rapport à ce qu'on nous avait décrit, les dégâts n'ont pas été aussi importants que ce que l'on redoutait, ce qui est une bonne chose.

Ce que nous n'avons pas vu, et ce qu'il conviendrait de voir, et les récits ont été très partiels, c'est ce qui s'était passé en Ossétie. Car s'il était possible de voir, assez vite, les choses en Géorgie, il n'était pas possible de pénétrer en Ossétie, en tout cas pas facilement, et seuls quelques-uns y sont parvenus. Ils ont d'ailleurs proposé des récits bien différents les uns des autres.

Donc le cessez-le-feu – et c'était le premier des six points – a été immédiat et effectif. Il y a eu un cessez-le-feu temporaire et un cessez-le-feu définitif. Le deuxième point concernait le retrait des troupes. Il était précisé que le retrait concernait, pour les troupes géorgiennes, le retrait dans leurs casernes et, pour les troupes russes, le retrait au-delà des lignes qui prévalaient avant la crise. Il y avait un certain nombre d'autres points – dont l'accès de l'aide humanitaire à toutes les victimes. Ensuite, les points précis qui posaient problème étaient le point 5 et le point 6. Une zone avait été consentie dans notre négociation autour de la frontière entre l'Ossétie du Sud et la Géorgie pour que, temporairement, en attendant les volontaires - observers - de l'OSCE ou de l'Union européenne, les patrouilles russes soient tolérées. Après il a fallu faire une lettre précise du Président Sarkozy, qui a été publiée, en accord avec le Président Saakachvili, pour préciser que c'était à proximité immédiate de la frontière. Cette frontière étant à certains endroits située à deux kilomètres de la route principale qui coupe la Géorgie, ce n'est pas simple. Donc, il y avait quelques points qui avaient été consentis en attendant c'était bien précis dans le texte – l'arrivée des observateurs internationaux. On a mis "observateurs" pas "Peace keepers", tout cela devra évidemment être précisé. Et puis, le point 6, qui était, d'une certaine façon, le plus important, concernait le règlement politique et les discussions, les négociations internationales, qui devaient présider au règlement politique. Donc, ce protocole d'accord, qui avait été signé par le Président Saakachvili, par l'intermédiaire, d'ailleurs, de Mme Condoleezza Rice - parce que le premier document a été signé mais il a été modifié - puis document avec M. Medvedev, enfin, troisième et dernier document avec le Président Saakachvili, nous ne l'avions pas fait signer. Il était minuit ou une heure du matin, il y avait une grande manifestation. Enfin, nous ne l'avions pas fait signer, il fallait le faire signer ensuite, après quelques corrections, et c'est Mme Condoleezza Rice qui, de passage à Paris, est venue nous rencontrer et à qui nous avons confié le document pour que celui-ci - le document, si j'ose dire, final, en six points - soit signé par le Président Saakachvili. Le résultat immédiat, c'était le cessez-le-feu! Le résultat moins immédiat, mais quand même extrêmement rapide, c'était le retrait non complété des troupes russes. Et puis, les autres points vont maintenant faire l'objet de toute notre attention, de l'attention des vingt-sept pays qui composent l'Union européenne, et de ce Parlement en particulier, puisque le document vient d'être accepté. Je vous rappelle que les conclusions du premier Conseil extraordinaire, du premier Conseil des ministres des affaires étrangères, avaient déjà été acceptées par les vingt-sept pays et prévoyaient notre présence, la présence physique de l'Union européenne sur le terrain. Et depuis, nous avions confié à Javier Solana le soin d'animer cette partie de la PESC. Des observateurs, deux ou quatre Français, ont déjà été envoyés, je crois, dans le cadre de l'OSCE, qui était présente, ou dans un cadre plus large, qui va, je l'espère, être accepté puisqu'hier, dans une conversation entre le Président Sarkozy et le Président Medvedev, celui-ci a fait savoir qu'il accepterait ou même qu'il souhaitait qu'il y ait des observateurs de l'Union européenne, et nous travaillons en ce sens. Donc un résultat horriblement rapide: en trois jours un cessez-le-feu, des troupes arrêtées, qui menaçaient toujours Tbilissi, mais à partir de quelques jours, en gros huit jours, avec quelques mouvements avant la fin de ces huit jours, les troupes russes se sont retirées vers l'Ossétie et vers l'Abkhazie.

Maintenant –je suis tout à fait prêt à répondre à toutes vos questions, mais comme il y en a vingt-cinq mille, cela va nous retenir très longtemps, ce que je ne pensais pas faire, avec le vrai bonheur qui va être le mien – je voudrais vous dire un mot du document accepté maintenant. Évidemment, ce Conseil extraordinaire, je vous le rappelle, a un précédent, convoqué au mois d'août 2003, à savoir la situation en Iraq. Lors de ce Conseil extraordinaire, l'Unité de l'Union européenne avait été mise à mal, c'est le moins que l'on puisse dire. Là, en 2008, l'unité a prévalu et il n'a pas été aussi difficile que nous le pensions de proposer un texte et de le faire accepter, entre ceux qui voulaient absolument des sanctions – quelles sanctions? pour quoi faire? – et ceux qui voulaient absolument maintenir, et sans sanctions, le dialogue avec la Russie. Et vous verrez que ce texte est ferme sur les condamnations mais qu'il laisse la porte ouverte et que nous n'avons pas souhaité faire un exercice de guerre froide, comme d'aucuns nous le proposent. Nous avons voulu maintenir les liens afin qu'une négociation politique puisse s'engager, ce qui était essentiel pour nous.

Alors, nous avons convoqué ce Conseil européen parce que le Président de la République française, Président de l'Union, a estimé que la crise géorgienne était grave et concernait les Européens au premier plan. Certes, la Géorgie n'est pas dans l'Union européenne, l'Ukraine non plus, je vous le rappelle. Mais, plusieurs États membres avaient aussi souhaité cette réunion et c'est aux portes de chez nous. Je crois que nous avons été bien inspirés car personne en dehors de l'Union européenne, de notre point de vue, n'aurait été capable de

faire cela. C'est l'Union européenne qui devait prendre en charge l'ensemble du dossier. Cela ne veut pas dire que nous étions coupés des autres forces - car tel n'était pas le cas, bien-entendu - mais c'était à nous de faire preuve d'initiative, c'était à nous de montrer que l'Union européenne était réactive, surtout, d'ailleurs, dans une situation où les difficultés institutionnelles ne sont pas réglées. L'Union européenne a donc montré au plus haut niveau, qu'elle affichait son unité, et qu'elle souhaite assumer pleinement ses responsabilités. Je pense que par rapport au précédent de 2003, c'est un progrès.

Quels sont les principaux résultats de ce Conseil? Évidemment, et vous verrez le texte, la condamnation des actions militaires et du caractère disproportionné de la réaction de la Russie. Certains voulaient que la série de provocations, qui a probablement précédé le bombardement de Tskhinvali, soit dénoncée. C'est très facile de dénoncer les uns et les autres, mais ce qui compte, quand on veut faire une mission de paix, c'est surtout que l'un et l'autre soient d'accords pour arrêter les combats. Alors, la réaction disproportionnée russe a été soulignée et encore une fois, il faudra que ceux qui étaient sur place puissent nous dire comment ça c'est vraiment passé. Il est certain que ce n'est pas un succès de la part de la Géorgie, qui avait été prévenue très largement, et en particulier par les Américains, que d'avoir provoqué ce sursaut, même si c'était une provocation, que ce sursaut en lui-même est très préparé, ce que j'ignore profondément. Lorsque je suis allé voir les réfugiés russes de l'autre côté, en Ossétie du Nord, j'ai vu d'immenses convois, enfin de gros convois, avec des tanks et des voitures militaires, etc. qui se dirigeaient vers la frontière. Étaient-ils prédisposés, ne l'étaient-ils pas? Je vous laisse le soin d'enquêter vous-mêmes, il semble que, quand-même, ils n'étaient pas loin.

La condamnation, donc, des actions militaires et du caractère disproportionné, la condamnation unanime par les chefs d'État et de gouvernement des vingt-sept États membres de la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud et le rappel de l'attachement de l'Union européenne à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale de la Géorgie, reconnues par le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. La réaffirmation, comme document central, et d'ailleurs il n'en existe pas d'autre, de l'accord en six points obtenu le douze août, dont le Conseil européen a demandé la mise en œuvre complète. Nous avons souscrit l'engagement ferme de mettre en œuvre cette feuille de route. La disponibilité de l'Union européenne à participer au mécanisme international de supervision prévu par le point 5 de cet accord, dont je vous ai parlé, à la fois dans le cadre d'une mission de l'OSCE et par le biais d'un engagement au titre de la politique européenne de sécurité et de défense, dont les modalités devront être définies, et qui sont d'ailleurs en bon chemin, non seulement d'être définies, mais, je crois que les choses avancent très vite.

Je ne vais pas vous détailler toutes les prises de position des uns et des autres, mais, encore une fois, elles n'étaient pas fondamentalement différentes. Les nuances: est-ce que le rappel de la loi internationale et de l'interdiction de modifier les frontières d'un pays voisin par la force constitue une sanction? Non, ce n'est pas une sanction, c'est élémentaire. Donc, il n'y a pas eu beaucoup de différences, il y a eu, ou non, et nous les avons acceptées à la fin, des demandes d'inclure – parce que vous savez que le 9, il y a une réunion entre l'Union européenne et l'Ukraine, or c'est le 8 que nous allons nous retrouver à Moscou avec M. Barroso, Javier Solana et le Président Sarkozy - donc nous avons inclus cette préoccupation. Nous avons donc un rendez-vous le 8 à Moscou et le 8 à Tbilissi, Moscou, puis Tbilissi, pour constater, et nous souhaitons que le constat soit positif, que les troupes russes se seront retirées derrière les lignes qui leur ont été attribuées, c'est-à-dire, au-delà de la frontière entre l'Ossétie et la Géorgie et que les points qui restent autour du port de Poti, des "check-points", des points qui restent autour de la frontière de l'Ossétie et de la Géorgie à l'intérieur du territoire géorgien, auront été remplacés ou seront en mesure d'être remplacés immédiatement, par des observateurs internationaux. C'est ce que nous attendons.

Tout le monde a accepté ce rendez-vous qui complèterait donc la mise en application des six points du protocole d'accord et c'est là-dessus que nous jugerons de la bonne volonté et du suivi politique, avec une conférence que nous proposerons à ce moment là, une conférence internationale, avec, pourquoi pas puisque depuis près de vingt ans, les Nations unies sont impliquées dans cette affaire, plutôt en Abkhazie qu'en Ossétie d'ailleurs - l'implication d'un certain nombre de partenaires pour que les négociations politiques s'amorcent. M. Medvedev a également accepté, ce qui est un très bon point, que les réfugiés puissent rentrer. Et pas seulement les réfugiés qui sont partis depuis ces derniers évènements, c'est-à-dire depuis moins d'un mois, mais les réfugiés qui sont partis depuis les années 1990. Vous me direz que c'est, après tout, extrêmement discutable, puisque, où sont-ils, est-ce qu'ils pourront rentrer, est-ce qu'ils ont besoin de rentrer, est-ce qu'ils on le désir de rentrer, etc. Mais, en tout cas, si on veut parler d'autodétermination des peuples, il était nécessaire de faire remarquer que tous ces réfugiés venaient soit d'Abkhazie soit d'Ossétie. Cela a été accepté, nous verrons bien dans quelle mesure cet accord pourra être mis en œuvre.

Je vous donne quelques points et puis je crois qu'on pourra simplement discuter. Je vais vous donner les points qui ont fait l'objet d'amendements ou de petits changements, parce que pour le reste, vous imaginez bien: "gravement préoccupé par le conflit..." etc. Il rappelle que le Conseil européen condamne fermement la décision unilatérale de la Russie de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, cette décision est inacceptable et le Conseil européenne appelle les autres États à ne pas reconnaître cette indépendance proclamée et demande à la Commission d'examiner les conséquences concrètes à en tirer. Il rappelle qu'une solution pacifique et durable des conflits en Géorgie doit être fondée sur le plein respect des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale reconnus par le droit international, l'acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe et les trois résolutions du Conseil de sécurité. Souligne que chaque État en Europe a le droit de déterminer librement sa politique étrangère et ses alliances, etc. Se félicite que l'accord en six points obtenu le 12 août, sur la base des efforts de médiation de l'Union européenne, ait débouché sur le cessez-le-feu, sur un meilleur acheminement de l'aide humanitaire et sur un retrait substantiel des forces militaires russes. La mise en oeuvre de ce plan doit être complète, etc. Ceci n'a pas été discuté.

Jean-Pierre, toi tu me disais quelque chose sur l'amendement anglais sur la Géorgie, moi j'ai: l'Union européenne a déjà apporté une aide urgente, elle est disposée à apporter une aide à la reconstruction en Géorgie, y compris dans les zones d'Ossétie du sud et d'Abkhazie; elle est prête à soutenir des mesures de confiance et de développement de la coopération régionale; elle décide également d'examiner le renforcement de sa relation avec la Géorgie, y compris à travers la facilitation des visas et la mise en place éventuelle d'une zone de libre-échange complète et approfondie dès que les conditions en seront réunies; elle prendra l'initiative de réunir à bref délai une conférence internationale en vue d'aider à la reconstruction de la Géorgie et demande au Conseil et à la Commission d'en engager la préparation. Un point supplémentaire: l'impact de la crise actuelle sur l'ensemble de la région, coopération régionale. Point 8: le Conseil européen décide la nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie et demande au Conseil de prendre les dispositions nécessaires à cette fin. Et on va ajouter: les évènements récents illustrent la nécessité pour l'Europe d'intensifier ses efforts en matière de sécurité de l'approvisionnement en énergie; le Conseil européen invite le Conseil, en coopération avec la Commission, à examiner les initiatives à prendre à cet effet, en particulier en matière de diversification des sources d'énergie et des routes d'approvisionnement. Et enfin, à la demande des Allemands, des Polonais, enfin d'un certain nombre de pays, la fin est ainsi rédigée: "Nous appelons la Russie à faire avec nous ce choix fondamental de l'intérêt mutuel, de l'entente et de la coopération. Nous sommes convaincus qu'il est de son intérêt même de ne pas s'isoler de l'Europe. L'Union européenne, pour sa part, s'est montrée disposée au partenariat et à la coopération dans le respect des principes et des valeurs qui l'animent. Nous attendons de la Russie un comportement responsable, fidèle à l'ensemble de ses engagements. L'Union restera vigilante, le Conseil européen demande au Conseil, avec la Commission, d'examiner attentivement et en profondeur la situation et les différentes dimensions de la relation Union européenne/Russie. Cette évaluation doit être engagée dès maintenant et poursuivie. Le Conseil européen donne mandat à son Président de poursuivre les discussions en vue d'une application intégrale de l'accord en six points. Dans ce but, le Président du Conseil européen se rendra à Moscou le 8 septembre, accompagné du Président de la Commission et du Haut représentant. Tant que le retrait des troupes sur leurs positions antérieures au 7 août n'aura pas été réalisé, les réunions en vue de la négociation de l'accord de partenariat sont reportées." Et il y a un petit additif qui vient au point 3: "Le Conseil attend des résultats pour le sommet de l'Union et de l'Ukraine qui arrive. En attendant les résultats de ce sommet, notre coopération institutionnelle avec l'Ukraine sera intensifiée et accélérée."

(Applaudissements)

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les membres de ce Parlement, je souhaite tout d'abord saluer l'engagement politique du Parlement européen envers la Géorgie et je voudrais aussi commencer par saluer les efforts de la présidence française et, surtout, la rapidité des actions entreprises au moment de la crise.

C'est vrai, l'Union européenne, avec la négociation d'un cessez-le-feu et la prompte mise en place de l'aide humanitaire, en particulier par la Commission, a fait preuve de son efficacité. Le Conseil européen aujourd'hui était, je crois, très important et devant la complexité des questions que soulève ce conflit, l'Union européenne doit, et devait, réagir collectivement et définir d'un commun accord les réponses à y apporter. Je vais être brève parce que beaucoup a déjà été dit.

Notre réunion d'aujourd'hui a, je pense, envoyé un message très clair sur la Géorgie, et à la Géorgie, ainsi qu'à la Russie, concernant notre capacité à répondre aux situations de crise et l'unité de l'Union européenne. C'est ce que nous avons toujours demandé.

Deuxièmement, notre unité s'est également exprimée dans la défense de nos valeurs. Dès le début de la crise, comme je l'ai déjà dit, la Commission a contribué aux efforts de l'Union européenne tendant à la stabilisation de la situation humanitaire et sécuritaire en Géorgie, de manière, je pense, assez significative.

L'aide humanitaire: nous avons tout de suite mis à disposition six millions d'euros, qui devraient permettre de faire face aux besoins immédiats de l'ensemble des populations civiles affectées par le conflit. On doit ajouter à cette somme presque neuf millions d'euros mis à disposition entre-temps par les États membres. Nous avons ainsi réussi à couvrir l'ensemble des besoins humanitaires de première intervention.

En ce qui concerne l'aide à la reconstruction, nous avons envoyé la semaine passée une mission d'experts de la Commission pour effectuer une première évaluation des besoins et, d'après nos premières évaluations, Bernard Kouchner l'a d'ailleurs déjà dit, qui n'incluent pas les zones sous contrôle de la Russie, les dégâts matériels sont considérablement inférieurs aux prévisions. Environ 15 millions d'euros sont nécessaires à la reconstruction et à la réhabilitation. Mais le besoin le plus important concerne le sort des 22 000 personnes récemment déplacées par le conflit. Environ 110 millions d'euros seraient nécessaires pour faire face aux besoins.

Il est important que l'Union se montre prête à apporter un soutien réel à la Géorgie, qui témoigne de notre détermination politique à approfondir nos relations. Tout d'abord, le Conseil a décidé d'envisager un renforcement important de notre aide financière à la Géorgie, notamment pour la reconstruction, que je viens d'évoquer, et pour les réfugiés.

Nous sommes actuellement en train d'évaluer les réserves qui pourraient être mobilisées rapidement sur les dotations budgétaires 2008. Mais il est certain que sans une allocation budgétaire extraordinaire, nous ne serons pas en mesure de mobiliser les fonds nécessaires. Je me félicite déjà du soutien politique général que nous avons reçu aujourd'hui de la part du Président Pöttering à cet égard. Une conférence de donateurs internationaux sera également nécessaire pour donner un signal fort de confiance aux investisseurs.

Il me semble également plus important que jamais de renforcer les instruments de la politique de voisinage pour stabiliser la Géorgie. Et sur la base des conclusions du Conseil européen, nous allons accélérer nos efforts pour préparer, une fois que les conditions seront réunies, la création d'une zone de libre-échange et la facilitation de la délivrance des visas de courte durée

Ce dernier accord sera, bien entendu, lié aussi à un accord de réadmission et il reste essentiel d'encourager les engagements de la Géorgie en matière de démocratie, d'État de droit et de liberté d'expression, et il est crucial d'accélérer les réformes démocratiques et le pluralisme politique.

En ce qui concerne la stabilisation sécuritaire et la mise en œuvre de l'accord d'armistice, effectivement nous appuyons cette mission civile PESD d'observation dont il a déjà été question, qui doit être étroitement liée aux autres actions de l'Union, comme la reconstruction.

Maintenant, un mot sur les relations avec la Russie.

(EN) Les actions de la Russie soulèvent des questions plus vastes quant à la nature de nos relations à court comme à long terme. Son non-respect, à ce jour, du plan en six points négocié par la présidence et sa décision de reconnaître l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud sont contraires aux principes de base qui sous-tendent les relations internationales.

Nous cherchons à remodeler nos relations en un partenariat moderne reflétant notre intégration économique croissante. Je pense que ce sont des intérêts mutuels fondamentaux qui sont en jeu – l'interdépendance économique, la nécessité de trouver des approches communes concernant la non-prolifération ou le contre-terrorisme ou de nombreuses autres questions internationales –, il était donc – et il est toujours – d'une importance vitale de garder ouvertes les voies de communication avec la Russie.

Toutefois, à la lumière des récents événements, les relations avec la Russie ne peuvent continuer à être considérées comme des *«affaires courantes»*. Dès lors, il était important de trouver le juste équilibre entre préserver les voies de communication et envoyer un signal clair à la Russie. Je pense que la bonne approche doit consister à poursuivre nos efforts conjoints existants et notre dialogue tout en laissant en suspens les nouvelles initiatives. Par conséquent, la Commission s'attellera à présent à revoir les nouvelles initiatives en cours destinées à renforcer nos relations, ce qui permettra ensuite au Conseil de tirer les conclusions en prévision du sommet de Nice de novembre.

S'agissant des implications à long terme, les récents événements conféreront une importance nouvelle à certains domaines politiques. Notre engagement pris en juin en vue de développer un partenariat pour l'Europe de l'Est ainsi qu'une politique européenne de voisinage démontre bien les intérêts légitimes de l'UE dans la région. Ces politiques soulignent le fait que nous n'accepterons pas de nouvelles lignes de division en Europe et que des partenaires comme la Géorgie, l'Ukraine et la Moldavie peuvent compter sur notre soutien en ce qui concerne leur intégrité territoriale et leur souveraineté. Nous sommes prêts à accélérer et aussi à soumettre dès que possible de nouvelles propositions relatives à un nouveau partenariat pour l'Europe de l'Est, certainement avant la fin de l'année mais peut-être même dès la fin de l'automne.

Deuxièmement – et ce sera mon dernier point –, l'énergie figure au cœur de nos relations avec la Russie. Ce que nous faisons au sein de l'Europe en matière d'énergie a une incidence directe sur nos relations avec la Russie. Nous devons dès lors maintenir cette dynamique de développement d'une politique énergétique cohérente et stratégique pour l'Europe. Pour conclure, ces récents événements représentent un véritable défi pour l'Union européenne. Dans les mois qui viennent, je pense que nous devrons continuer à montrer que nous sommes capables d'accomplir ensemble les tâches qui nous attendent.

La journée d'aujourd'hui a constitué un jalon très important car ce n'est que par le biais d'une stratégie cohérente, de positions unifiées et d'une action concertée que nous pourrons défendre les intérêts et valeurs de l'Europe. Je salue l'engagement du Parlement et j'ai confiance en ce que nous jouerons chacun notre rôle afin de veiller à ce que l'Union maintienne un front uni et fort.

Joseph Daul, *au nom du groupe PPE-DE.* – Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Madame Ferrero-Waldner, chers collègues, la situation qui prévaut depuis cet été en Géorgie est inacceptable, intolérable et mérite une réponse ferme et déterminée de la part de l'Union européenne.

La Russie a les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'ensemble des États de la communauté internationale. L'un de ces devoirs c'est de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et surtout de ne pas violer les frontières internationalement reconnues. Or, en envahissant et en occupant le territoire géorgien, et en reconnaissant l'indépendance des provinces géorgiennes sécessionnistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, les autorités russes ont bafoué, l'un après l'autre, chacun de ces trois principes fondamentaux du droit international.

L'Union européenne doit se montrer active dans la résolution de ce conflit et je félicite la présidence française pour son attitude proactive. Nous devons nous montrer à la hauteur de l'espérance des milliers de Géorgiens qui crient leur détresse dans les rues de Tbilissi.

Mon groupe invite la Commission, le Conseil et l'ensemble des États membres à faire preuve à la fois d'unité, mais aussi de fermeté vis-à-vis de notre voisin russe. L'Union européenne ne peut se contenter de condamner verbalement ces violations systématiques des règles internationales. Notre groupe considère que l'Europe doit utiliser les moyens dont elle dispose et, en particulier, ses outils politiques et économiques pour faire pression sur la Russie et la pousser à respecter les accords qu'elle a signés. Nous appelons la Russie à honorer tous les engagements qu'elle a pris lors de la signature de l'accord de cessez-le-feu, en commençant par le retrait immédiat et total des troupes russes du territoire géorgien et la réduction de la présence militaire russe en Ossétie du Sud et en Abkhazie. Nous condamnons aussi les pillages perpétrés par les forces d'invasion russes et les mercenaires qui les accompagnent, comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Ministre.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le sort des populations géorgiennes d'Ossétie du Sud qui ont été déplacées de force, même après la signature de l'accord de cessez-le-feu, et nous appelons fermement les autorités russes et sud-abkhazes à garantir le retour de ces populations chez elles. Nous appelons le Conseil et la Commission à réviser leur politique à l'égard de la Russie, y compris les négociations sur l'accord de partenariat au cas où ce pays ne respecterait pas ses engagements au regard du cessez-le-feu. Nous appelons également le Conseil et la Commission à contribuer fortement aux mécanismes internationaux qui seront mis en place par le règlement du conflit, y compris par le biais d'une mission PESD sur le terrain.

Monsieur le Président, chers collègues, cette crise met en évidence les faiblesses de l'Union européenne dans plusieurs domaines sensibles: tout d'abord notre approvisionnement énergétique. Plus que jamais, il faut assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Europe. Nous devons développer et protéger les alternatives aux infrastructures russes de transport de l'énergie. Et d'autre part, il apparaît comme une évidence que le rôle de l'Union européenne pourrait être bien plus important dans la gestion de cette crise si la politique européenne de sécurité et de défense était renforcée. Le traité de Lisbonne permet ce renforcement. Nous appelons donc les États membres qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire le plus rapidement possible. Notre

groupe estime que le seul moyen d'assurer la stabilité et la sécurité des deux côtés de l'Atlantique est de développer la coopération sur une base égalitaire entre l'Union européenne et les États-Unis.

Nous rappelons enfin que la Géorgie a vocation à rentrer dans l'Alliance atlantique à terme. Mesdames et Messieurs, l'heure est grave et l'Union européenne ne doit pas manquer cette occasion de se montrer ferme et déterminée vis-à-vis de la Fédération de Russie, aussi grande et puissante soit-elle. Il y va de la crédibilité de l'Union européenne, de la stabilité de l'ensemble de la région, de la protection de nos voisins les plus proches et même des États membres de l'Union. Et je vous fais aussi un appel pour que les relations avec l'Ukraine soient également reprises très rapidement, Monsieur le Président du Conseil. Je vous remercie de votre attention et vous demande la plus grande fermeté.

Hannes Swoboda, au nom du groupe PSE. – (DE) M. le Président, M. le Président en exercice du Conseil, commissaire, depuis plusieurs jours maintenant, des annonces sont publiées dans divers journaux avec le message suivant: «Lenin. Stalin. Putin. Give in?» («Lenine. Staline. Poutine. On capitule?» En réalité, le message est quelque peu simpliste puisque c'est sous Lenine que l'Ossétie du Sud fut intégrée à la Géorgie. Durant ce processus, quelque 18 000 vies furent perdues et environ 50 000 personnes furent expulsées. L'Abkhazie fut annexée à la Géorgie sous Staline. Il est important de s'en tenir à la vérité ici et de prendre en compte les positions de toutes les parties. Zviad Gamsakhurdia, qui devint le premier président de la République de Géorgie et qui a, à présent, à nouveau été réhabilité, a décrit les Ossètes comme «des ordures qui doivent être balayées à travers le tunnel de Rokihttp://en.wikipedia.org/wiki/Roki_tunnel" \o "Roki tunnel" ». N'oublions donc pas non plus cet aspect du nationalisme géorgien.

Rien de tout cela, cependant – et permettez-moi d'être très clair à ce propos, tout comme Martin Shulz l'a été à maintes occasions – rien de tout cela justifie l'intervention russe qui, après tout, dure depuis des années. C'est l'expression d'une attitude impérialiste et nous avons à plusieurs reprises vu la Russie exploiter en ce sens les conflits de minorité existants. Nous avons été les témoins de menaces et de boycotts répétés que nous ne pouvons absolument pas accepter. Je n'entends pas nier que des erreurs ont été commises par l'Occident et par le président géorgien Mikheil Saakashvili mais, dans ses relations avec ses voisins, la Russie a à plusieurs reprises cherché à exploiter des conflits internes pour servir ses propres desseins.

Quant à la reconnaissance du Kosovo, elle n'offre pas plus de justification à cette action. Le fait est que l'Union européenne a toujours fait des tentatives claires et univoques de parvenir à une solution multilatérale internationale tandis que la Russie n'a fait aucune tentative dans ce sens. L'Union européenne a également proposé un soutien clair et univoque à la minorité serbe au Kosovo et continuera de le faire. Qu'a fait la Russie? Elle s'est, pour le moins, contentée de regarder tandis que les Géorgiens étaient expulsés de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, et j'espère que M. Kouchner a raison quand il dit qu'une nouvelle politique a maintenant été adoptée.

L'UE doit maintenant se focaliser sur le soutien à apporter à nos voisins. Voilà un certain temps que nous proposons une Union pour la mer Noire. Quel que soit le nom que choisissons pour cette structure, il est clair que la politique de voisinage actuelle doit être renforcée et consolidée et que nous devons inviter toutes les parties dans cette région qui possèdent un intérêt dans l'intégrité et la stabilité de la région, de la Turquie au Kazakhstan, à s'impliquer.

Si la Russie est prête à revenir à une politique de coopération et de respect envers ses voisins, elle sera invitée à s'y joindre également. La Russie se sent forte en ce moment en raison des prix élevés de l'énergie, mais nous savons tous qu'il ne s'agit pas là d'une base économique valable pour la Russie et qu'elle aurait beaucoup à gagner d'un partenariat et d'une coopération avec l'Europe. En attendant, nous devons nous focaliser sur la nécessité d'offrir un soutien clair à nos voisins. En ce sens, M. le Président en exercice, permettez-moi de dire que les conclusions auxquelles vous êtes parvenus au sommet d'aujourd'hui sont de bonnes conclusions qui offrent une base solide à partir de laquelle nous pouvons avancer car elles constituent une expression claire de ce qui est réaliste et viable. J'espère qu'à l'instar du Conseil, le Parlement européen arrivera à des conclusions tout aussi claires et basées sur un consensus de sorte que l'Union européenne puisse parler d'une seule – et forte – voix.

(Applaudissements)

Graham Watson, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) M. le Président, je suis quelque peu surpris par le discours d'aujourd'hui du président en exercice, tout comme je le suis par son intervention depuis le *podium d'honneur*.

Le conflit dans le Caucase est un conflit dans lequel les deux parties doivent prendre leurs responsabilités, comme vous l'avez dit, M. le Président en exercice. Alors, pourquoi les conclusions du Conseil ne reflètent-elles pas cela?

Le président Saakashvili ne peut pas avoir cru que l'intervention militaire ne susciterait aucune réponse de la Russie. De même, la réaction de la Russie a été disproportionnée.

Vous avez dit que «les dégâts n'ont pas été considérables» alors que la commissaire Ferrero Waldner nous a donné les chiffres et cette Assemblée sera invitée à donner son accord pour payer la facture!

Sur une chose nous sommes d'accord: nous devons condamner les agissements de la Russie car ils sont indéfendables mais nous ne dissuaderons pas l'ours russe en apportant discrètement notre soutien à Medvedev. Le dialogue et l'engagement dissiperont les tensions plus sûrement que l'isolement. Tel est l'enseignement à tirer de la Guerre froide, et l'Union a – tout comme dans le Processus d'Helsinki – un rôle central à jouer.

Ce conflit met l'accent sur la nécessité pour nous de bâtir une politique étrangère et de sécurité commune. Et bien que les États membres aient des avis diffus sur la Russie, votre présidence a agi avec rapidité pour négocier son plan en six points et, à ce titre, il faut reconnaître votre mérite.

Le plan n'est peut-être pas parfait mais il a permis de mettre un terme à la violence et il devrait être complètement mis en œuvre, en incluant le retrait russe du port de la mer Noire de Poti.

Mais quelles mesures l'Union devrait-elle prendre à présent? Le Conseil a raison de donner son aval à un fonds de gestion de la crise et de reconstruction ainsi qu'à un déploiement rapide de l'aide humanitaire. Il faut maintenant qu'il désigne un représentant de l'UE qui fera s'entendre les deux parties.

L'Union a raison d'envoyer des observateurs, mais il faut qu'ils remplacent les forces de maintien de la paix russes, ce qui impliquera un engagement des États membres qui ne sont pas encore déployés militairement sur d'autres fronts.

L'Europe doit convoquer une conférence de la paix transcaucasienne qui rassemble toutes les parties dans la recherche d'un règlement des conflits non résolus.

Mais l'Union devrait commencer par un domaine d'incohérence criante qui exigerait un peu plus qu'un décret ministériel pour être rectifié, à savoir mettre un terme à l'anomalie par laquelle les ressortissants géorgiens en possession d'un passeport russe ont plus librement accès à l'Union européenne parce que cela les encourage à adopter la citoyenneté russe. Les Géorgiens devraient avoir le même accès à l'Europe que les Russes même si cela impliquerait d'instaurer un gel de l'accord de facilitation de la délivrance de visas avec la Russie.

Dans le cadre du renforcement de notre politique de voisinage, comment pouvons-nous assurer une coopération continue avec la Russie tout en montrant qu'un «partenariat stratégique» à part entière n'est plus crédible? Que pouvons-nous faire de plus pour réduire la dépendance de l'Europe par rapport à l'approvisionnement en énergie de la Russie? Vous avez bien fait de renforcer le texte de vos conclusions à cet égard. La Russie doit bien entendu faire face aux conséquences de ces agissements illégaux, peut-être en intégrant une discussion sur l'avenir des Jeux olympiques d'hiver de Sochi, à peine à 40 km de la frontière.

L'attitude de la Russie peut-elle être considérée en conformité avec la Charte olympique? Non. La résolution de ces questions exige détermination, prévoyance et patience. Il s'agit d'un défi que cette Union doit relever et je le crains, M. le Président en exercice, un défi que nous devrons relever avant que nous ne vous offrions votre vin d'honneur.

Le Président. – (*DE*) Puis-je signaler à l'orateur suivant que, lors de la prochaine Conférence des présidents, nous examinerons l'ordre des groupes politiques étant donné qu'une objection a déjà été soulevée. Pour aujourd'hui, j'invite maintenant M. Szymañski à prendre la parole, au nom du **groupe Union pour l'Europe des Nations**. Nous examinerons cette question jeudi puisque personne n'est en mesure de me préciser pourquoi l'ordre se présente comme tel. Il s'agit d'une question qui doit être systématiquement clarifiée.

Konrad Szymański, au nom du groupe UEN. – (*PL*) M. le Président, Commissaire, M. Kouchner, la Russie ne respecte pas trois points parmi les six contenus dans l'accord négocié en notre nom par le président Sarkozy. Par ce manquement, la Russie perd le droit d'être considérée comme un partenaire de l'Europe. La crédibilité de l'Union européenne est dès lors également en jeu dans ce conflit.

Il ne suffit pas d'établir une aide humanitaire, de reconstruire la Géorgie et d'instaurer des facilités d'obtention de visa et des accords commerciaux. La Russie doit faire l'expérience totale de ce qu'est l'isolement. Dans le

cas contraire, nous la priverions de l'occasion de revoir sa politique. Cela ne ferait que conforter la Russie dans sa croyance qu'elle peut faire tout ce que bon lui semble en toute impunité. Lors de la préparation des prochaines élections présidentielles, prévues en 2012, la prise de conscience par Moscou de son isolement croissant sur le plan politique et économique constitue notre seule chance de semer le doute et d'instaurer la division au sein du groupe dominant de dirigeants russes. Il ne faut pas permettre à la Russie de bénéficier de cette agression.

Nous devons revoir notre politique énergétique. La marge de manœuvre de l'Europe est déjà limitée en raison de sa dépendance à l'égard de la Russie. Tenons-nous vraiment à aggraver la situation? Les États membres devraient mettre un terme à leur engagement dans la construction des pipelines au nord et au sud à la première occasion. Si nous ne tirons pas ces conclusions à long terme, nous courons le risque d'être mis à l'écart et de nous couvrir de ridicule.

Daniel Cohn-Bendit, *au nom du groupe Verts/ALE*. – Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice, Madame la Commissaire, chers collègues, je crois que, dans la situation actuelle, il y a à discuter de ce qu'on fait tout de suite. Je crois que ce que le Conseil a décidé, ce qui a été fait, est dans l'ordre du possible, et on peut toujours mégoter, maintenant, s'il n'aurait pas fallu faire tout de suite une conseil extraordinaire, un Conseil des chefs de gouvernement extraordinaire pour montrer notre cohésion, mais soit.

Je crois qu'il faut maintenant poser quelques questions fondamentales. La question fondamentale, c'est effectivement notre position face à la Russie, notre coopération face à la Russie et comment on veut, en fait, régler ces problèmes du Caucase. Parce qu'il y a le Nagorny Karabach; vous pouvez maintenant avoir des conflits en permanence et donc, le Président Sarkozy peut se retrouver en permanence confronté à de telles situations – il pourrait prendre une chambre au Kremlin et y rester indéfiniment, ce serait aussi une possibilité.

Je crois la chose suivante: premièrement, Monsieur Daul, s'il y a quelque chose à ne pas discuter, c'est l'intégration de la Géorgie et de l'Ukraine dans l'OTAN. C'est la chose vraiment la plus idiote maintenant, parce que cela veut dire qu'on n'arrivera pas, politiquement, à aller plus loin. Est-ce que la Géorgie ou l'Ukraine entreront dans l'OTAN quand les réformes de l'OTAN auront lieu? Peut-être, je n'en sais rien. Mais ce n'est vraiment pas la question aujourd'hui.

Vous croyez que si la Géorgie avait été dans l'OTAN, l'article 5 aurait été mobilisé? Mais bien sûr que non! Donc, il ne faut pas dire n'importe quoi. D'un autre côté – et je suis d'accord avec M. Watson – comment contrôler des actions comme celles du Président Saakashvili, car nous sommes d'accord sur le fait que l'action de la Russie est inacceptable, mais il est inacceptable qu'un Président géorgien décide de bombarder une ville, pour quelque raison que ce soit! S'il y a des provocations, on répond autrement mais on ne bombarde pas.

Donc, il y a un vrai problème politique. Et le problème politique, nous proposons de l'aborder de la manière suivante: proposons à la Géorgie, proposons à l'Ukraine un partenariat privilégie comme première étape vers une possible intégration. Intégration qui peut avoir lieu s'il y a une réforme fondamentale de l'Europe, etc. Mais, ayons des instruments politiques et non pas seulement des instruments économiques et sociaux pour faire pression sur ces classes politiques. L'avenir dans l'espace européen veut dire que c'est un avenir qui justement extirpe de ces pays le nationalisme.

Reprenons la phrase de François Mitterrand: "le nationalisme c'est la guerre". Le nationalisme géorgien, le nationalisme russe, le nationalisme abkhazien et le nationalisme d'Ossétie du Sud, c'est la guerre! Et nous, l'Europe, nous devons dire "notre perspective, c'est de dépasser cela". Donc, en proposant une perspective européenne, on propose aussi de mettre sur la table les valeurs européennes, car si le nationalisme perdure dans ces régions, on ne trouvera pas de solution.

Francis Wurtz, au nom du groupe GUE/NGL. – Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil, Madame la Commissaire, vis-à-vis de la crise du Caucase, adopter une position pro-géorgienne ou pro-russe ne peut conduire que dans l'impasse. C'est une évidence aveuglante depuis l'éclatement de l'Union soviétique il y a dix-sept ans, dans cette région aux tensions récurrentes et aux tracés de frontières contestés, où la mémoire collective est hantée par les traumatismes hérités des guerres et des violences successives, où la mosaïque ethnique et religieuse et l'accumulation des rancœurs et des humiliations offrent un terreau dangereusement fertile au nationalisme. Dans ce contexte, l'irresponsabilité politique se paye cash. Et cela vaut pour tout le monde. Cela vaut pour le Président géorgien: il n'a cessé, depuis son élection en 2004, de flatter l'esprit de revanche concernant les territoires sécessionnistes; il a poussé toujours plus loin son allégeance à l'administration Bush et à sa politique de confrontation dans la région; il a fait donner l'assaut contre l'Ossétie du Sud, un assaut à propos duquel M. Van den Brande, l'un des rapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, chargé du suivi des problèmes de la région, a déclaré avoir été – je le

cite – "bouleversé par les récits des réfugiés faisant état de pilonnage et de bombardements intensifs et à l'aveugle de Tskhinvali et de destruction de zones résidentielles". Cette stratégie est désastreuse pour la Géorgie, pour le Caucase et pour l'Europe.

La leçon vaut pareillement pour la direction russe. La brutalité de la riposte, y compris contre des populations civiles, la prolongation de l'occupation de secteurs stratégiques du territoire géorgien, l'expulsion de populations géorgiennes d'Ossétie du Sud et la reconnaissance unilatérale de l'indépendance de deux territoires sécessionnistes, sont autant d'actes qui ruinent l'intérêt suscité dans plus d'un pays européen par les premières initiatives internationales du nouveau Président. La Russie a tout à perdre au retour à une période d'isolement politique en Europe et dans le monde.

Enfin, l'Occident tout entier serait bien inspiré de mesurer les dommages inouïs d'ores et déjà causés par l'aventurisme américain et le suivisme européen dans cette partie du continent. La stratégie d'élargissement sans limites de l'OTAN, le bombardement de la Serbie, puis la reconnaissance de l'indépendance unilatéralement proclamée du Kosovo, le soutien à l'installation du bouclier antimissiles sur le sol européen, sans parler de la glorification outrancière de dirigeants de la région pourtant sujets à cautions dès lors qu'ils se proclament anti-russes et pro-occidentaux, tous ces choix témoignent d'une politique à courte vue, digne de l'actuelle Maison Blanche, mais indigne d'une politique européenne de sécurité. Cette stratégie de la militarisation des relations internationales et de la confrontation politique a fait faillite sous nos yeux. Aussi, en plus de l'envoi sur le terrain d'observateurs européens, dans le cadre de l'OSCE, la priorité de l'Union devrait-elle être d'enrayer l'escalade à tout prix pour explorer au plus vite, et sans arrogance, les voies possibles vers l'élaboration d'un nouveau traité paneuropéen pour la sécurité et la coopération légalement contraignant et intégrant tous les problèmes en suspens: l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières, le sort des conflits gelés, le non-recours à la force, le désarmement, jusque, et y compris, la sécurité d'approvisionnement énergétique. Ce défi est certes plus difficile à relever aujourd'hui qu'hier mais hors d'une telle perspective, je crains que le pire soit à venir. En adoptant notre position, rappelons-nous que ce premier septembre est la journée internationale de la paix.

(Applaudissements)

Bernard Wojciechowski, *au nom du groupe IND/DEM*.–(EN) M. le Président, je viens d'un pays dont l'histoire a été marquée par la guerre et la souffrance. La Pologne soutient donc les efforts de paix partout dans le monde. Il s'agit d'un objectif qui doit impérativement être atteint.

Les pays de l'Europe de l'Est, ou «États baltes» comme on les appelle, inspirés par leurs leaders, tiennent à ce que l'Union européenne montre à la Russie que son action militaire en Géorgie lui en coûtera un certain prix. On pourrait décrire cela comme un bel exemple d'orthodoxie politique qui part du principe que la Russie ne poursuit que des objectifs impérialistes.

Cette attitude traditionnelle peu sensée envers la Russie, pleine de lieux communs, apparaît comme humiliante car elle peut être perçue, par exemple par la Russie, comme un exemple de réponse froidement objective de la part de quelques responsables politiques exaltés.

L'Union européenne a besoin de la Russie tout autant que de la Géorgie, pour ne pas dire davantage. Il est dès lors crucial que l'Union européenne ne prenne pas part à ce conflit ou prenne parti pour la Russie ou la Géorgie. L'Union européenne se doit de montrer au monde que sa politique est indépendante de celle des États-Unis et, qu'en même temps, il s'agit d'une politique de valorisation basée sur un partenariat à part entière.

La Russie est le troisième plus important partenaire commercial de l'UE, équivalant à un demi-billion de dollars en biens européens. Pouvons-nous nous permettre de compromettre une telle relation?

Il ne fait aucun doute que le Parlement européen est un véritable colégislateur conjointement avec le Conseil dans le cadre de la procédure de codécision. Cependant, est-il vraiment un partenaire égal dans le domaine des affaires étrangères de l'UE?

Monsieur le Ministre, vous vous êtes adressé à nous une fois que tout semble avoir été réglé à propos de la Géorgie. Permettez-moi de vous demander donc: la voix du Parlement européen est-elle censée ne pas compter? Quelle est l'utilité de ce débat alors que tout a déjà été décidé?

Sylwester Chruszcz, au nom du groupe NI. – (PL) Commissaire, il existe un lien étroit entre l'éclatement des combats dans le Caucase et la question du Kosovo. Je fais partie de ceux qui se sont opposés au morcellement de la Serbie. Depuis le début, nous avions souligné le fait que la décision unilatérale prise par les Albanais du

Kosovo, soutenue par les États-Unis et par de nombreux pays européens, équivaudrait à ouvrir la boîte de Pandore en réactivant des conflits similaires à travers le monde. La situation en Géorgie en est un exemple. Le président géorgien Saakashvili a pris la décision d'attaquer des civils en Ossétie. Il convient de rappeler que l'Abkhazie et l'Ossétie sont des nations qui occupent leurs pays d'origine respectifs depuis des siècles. Ils ont développé leurs propres culture et identité et ont, à plusieurs occasions, lutté pour leur indépendance, dont Staline les a privés avant la Deuxième Guerre mondiale.

La Serbie et la Géorgie constituent un excellent exemple pour illustrer combien certains sont plus égaux que d'autres sur la scène internationale et combien le droit international est toujours interprété par les alliés les plus puissants. Par ailleurs, l'ordre européen a été détruit, avec le soutien de nombreux membres de ce Parlement. Restaurons donc la paix et les principes de droit international en Europe! Restaurons donc l'ordre européen! J'invite les pays qui ont apporté leur soutien au morcellement de la Serbie à annuler leur reconnaissance du Kosovo et la Russie à annuler sa reconnaissance de l'Ossétie et de l'Abkhazie. Si la partition de la Serbie reconnue par les États-Unis et par la plupart des États membres de l'Union est considérée comme une bonne chose, comment une opération similaire en Géorgie peut-elle être condamnée? Mesdames et messieurs, je ne peux que vous exhorter à faire preuve de moins d'hypocrisie.

Bernard Kouchner, *Président en exercice du Conseil.* – J'ai bien compris que ma grande faute, Monsieur Watson, était d'avoir parlé de ce podium. Si vous n'avez que ça à me reprocher, je fais amende honorable, parce que la dernière fois que je suis venu, j'ai parlé depuis ce podium et je n'étais pas chef d'État. Enfin, tout le monde peut se tromper.

Il y a un certain nombre de questions auxquelles je pourrais tenter de répondre et d'autres, vraiment, pour lesquelles cela me sera impossible. Il est évident, Monsieur Daul, que nous souhaitons tous, plus encore à la faveur de cette crise, et c'est une des priorités de la présidence française, qu'une politique de défense européenne soit menée à bien. Que signifie "à bien"? En tout cas qu'on recommence ce processus qui, à partir de Saint-Malo, nous a permis de disposer au moins d'une entente, puis de construire tout cela, l'entraînement commun, etc. Nous allons le faire, je l'espère. En tout cas, cela s'impose, mais pas parce que cette crise méritait une réponse militaire. Pas du tout! Parce que cela aurait été pire que tout que de penser à répondre à l'envahissement des Russes de la Géorgie par une réponse militaire. D'ailleurs je ne crois pas que les bateaux qui sont arrivés en mer Noire aient été une vraie réponse, les uns ont des missiles, les bateaux aussi, etc. À mon avis, ce n'est pas ce qu'il convient de faire. De l'avis de la présidence française, c'est le contraire. Mais, en revanche, pour pouvoir bénéficier d'une défense européenne solide et nous en avons besoin, il faut que le traité de Lisbonne soit accepté et cela nous ramène aux difficultés institutionnelles qui sont les nôtres. Oui, il faut absolument que nous trouvions la sortie de cette crise institutionnelle.

L'OTAN, honnêtement, je ne pense pas que ce soit la réponse actuelle. C'est une fausse réponse dans la mesure où, en effet, si nous avions voté pour le MAP à Bucarest, cela n'aurait strictement rien changé, car je crois que personne n'était disposé à faire la guerre pour la Géorgie. Je dis cela sans cynisme. Je dis cela parce que c'était le raisonnement qui, à l'origine de toutes les rencontres et conversations que nous avons pu avoir, faisait véritablement l'unanimité. Cela ne veut pas dire – car nous l'avons dit – que ni la Géorgie ni l'Ukraine n'ont le droit de devenir membres de l'OTAN.

Mais il y a aussi quelque chose qu'il faut considérer. C'est difficile de le dire maintenant, donc je serai là-dessus extrêmement discret, mais il y a un pays Russie qui, depuis vingt ans, s'est estimé mal traité. Je crois que pour une part, en particulier ici, avec l'Union européenne, c'était un peu vrai. Nous n'avons pas su trouver le langage pour parler à la Russie. Nous n'aurions peut-être pas réussi, mais je pense que, en tout cas, nous n'avons pas constaté suffisamment que des changements étaient intervenus, parce qu'après tout, la Géorgie, il y a vingt ans, était elle aussi dans l'orbite soviétique, elle était aussi un pays communiste. Et des deux côtés, il y a un exercice de démocratie véritablement inachevé. Je pense que, comme pour tous les pays, le problème se posera plus tard pour l'Ukraine et pour la Géorgie, mais je ne pense pas franchement que c'eût été la réponse.

En revanche, vous avez raison, il faut qu'il y ait un renforcement de nos relations avec l'Ukraine, ce qui est mentionné dans ce papier et qui, d'ailleurs, est également vrai pour la Géorgie. On parlera tout à l'heure de partenariat privilégié.

À M. Swoboda, je dirai que – c'est une anecdote – j'ai tenu à aller voir la maison de Staline à Gori, parce que c'est à Gori qu'elle se trouve. Il est né dans cet endroit. Alors on peut dire qu'il a dessiné sur la carte des petits ronds rouges pour marquer qu'il y avait des autonomies possibles, en tout cas des communautés qui n'étaient pas. Il connaissait bien la région et déjà l'Ossétie et l'Abkhazie, ne s'entendaient ni avec les Géorgiens ni avec le reste de l'environnement. On n'a pas attendu cette crise pour voir qu'il y avait des conflits. Qu'est-ce qui est pire que les Balkans? Le Caucase. Qu'est-ce qui est pire que le Caucase? Les Balkans. Je n'en sais rien, mais

ce qui se passe là-bas est quand même très copieux et si on va un tout petit peu plus loin, puisqu'on pense à ce qui s'est passé en Tchétchénie, que je réprouve profondément, on s'aperçoit que les alliés des Tchétchènes, c'était les Abkhazes contre la Géorgie.

Laissons tout cela dans l'histoire, mais il sera peut-être nécessaire d'y revenir. Rien ne justifie, vous l'avez dit et j'approuve cela, rien ne justifie cette réaction, rien. Mais il faudra quand même voir comment cette succession de provocations s'est déroulée, parce que, honnêtement, les récits sont tellement divergents qu'on se trouve très gêné. Quand on est à Moscou et qu'on négocie ce document, on dit: Comment? Il aurait fallu laisser mourir les nôtres et permettre des bombardements? N'oubliez pas les premiers chiffres. Je ne les discute pas parce que je n'ai vraiment aucun moyen de contrôler, mais les Russes ont tout de suite parlé de 1 000 à 2 000 morts, ce qui n'est sans doute pas vrai, parce que les seuls gens qui soient allés sur place, c'est-à-dire *Human Rights Watch*, ont parlé de quelques centaines. Ils ont fait état de centaines, même de douzaines. Je n'en sais rien. En tout cas, c'était une réaction qui, théoriquement, était justifiée par le nombre très important des victimes et une fois de plus, je suis allé écouter les réfugiés en Ossétie du Nord et les récits étaient effrayants. Les grenades dans les sous-sols où se réfugiaient les enfants, je ne les ai pas inventées. Ce n'était peut-être pas vrai, mais quand même, il y a un accent qui ne trompe pas. Des réfugiés, j'en ai vu beaucoup dans ma vie. Ils étaient complètement effrayés, ils avaient parcouru, pendant les deux jours, ce chemin à travers le tunnel. Ceci doit être également vérifié.

Donc, une politique de voisinage, vous avez tout à fait raison, mais d'ailleurs c'est ce que tentent de faire les Turcs en ce moment. Les Turcs ont mis en place ce qu'ils appellent une plateforme régionale et ils veulent se faire parler la Russie, qui a déjà accepté, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, et - c'est eux qui s'en chargent -, évidemment la Géorgie et la Turquie. Je trouve que c'est une bonne idée et j'ai, au nom de la présidence, accepté de les rencontrer très vite. D'ailleurs M. Babachan devait être là aujourd'hui pour qu'on puisse voir comment on pourrait échanger nos expériences, mais vraiment, je partage votre analyse sur la nécessaire politique de voisinage. Mme Benita Ferrero-Waldner doit m'approuver aussi. C'est ce qu'il convient de faire. C'est notre grand voisin. Et si on n'est pas capables de trouver les chemins du dialogue avec la Russie, nous aurons vraiment beaucoup de difficultés, d'autant que vous avez entendu M. Medvedev dire hier que les sanctions pouvaient être appliquées dans les deux sens et que lui aussi savait le faire. Les sanctions, quand d'un côté on fournit le gaz et de l'autre on ne veut pas le recevoir, ce n'est pas exactement la même chose. Donc, il faut voir les choses avec assez de réalisme. C'est lui qui tourne le robinet, pas nous.

Monsieur Watson, concernant les chiffres que vous avez donnés, je partage votre sentiment. Qu'a fait M. Saakachvili? Lorsque nous avons discuté un petit peu avec lui, puisque je l'ai vu deux fois, il disait qu'il avait – enfin, n'entrons pas dans cette discussion, parce que je serais certainement partial et je n'ai pas assez d'informations – mais il disait qu'il avait été obligé de répondre aux provocations. Il voyait les autres, en face, préparer les batteries, et en particulier les fusées Grad. Ils arrivaient et se plaçaient dans les villages géorgiens autour de la capitale de l'Ossétie. Qui croire? Je n'en sais rien. En tout cas, certains conseillers disaient cela ne s'est pas du tout passé comme la presse internationale le raconte. Pas grand monde de crédible dans cette affaire, vraiment. Comme observateur, vous savez que le problème n'est pas réglé. Nous avons essayé et Javier Solana dit qu'il faut les appeler observateurs, nous les appelons donc observateurs et dans le texte, c'est marqué observateurs. Des peace keepers, c'est autre chose, parce que ça nécessiterait, de la part des Russes, le retrait complet de ceux qui ont participé à la bataille mais, dans les résolutions aussi bien en Abkhazie qu'en Ossétie, il y en avait deux tiers un tiers en gros. Et deux tiers étaient des responsables du maintien de la paix, des officiers du maintien de la paix russes et le reste des Géorgiens et les uns et les autres s'accusent, accusent les forces de maintien de la paix qui étaient décidées par l'OSCE et par l'ONU, d'avoir participé des deux côtés, dès le début de la bataille. Donc, il me semble que cela ne pourra pas durer ainsi et envoyer des peace keepers, c'est une opération plus lourde que nous tenterons de mettre sur pied, bien sûr, mais pour le moment, ça va être difficile. Conférence internationale pour régler les conflits gelés. Bon, pour le moment, essayons d'avoir une conférence concernant l'Ossétie, ce qui est le plus urgent, et puis l'Abkhazie.

Sur les passeports, je ne sais pas qui a soulevé ce problème des passeports. Oui, les passeports sont distribués, étaient distribués vraiment très très largement, et donc les gens que j'ai vus, les réfugiés ossètes se sentaient citoyens russes, ce qui évidemment est très pervers. Ils se sentaient citoyens russes, ils étaient accueillis en Russie et ils ont été défendus comme des citoyens russes. Quand on sait qu'apparemment cela se passe de la même manière en Crimée, on ne peut qu'être très inquiet. Donc, il va falloir aborder ce problème avec les Russes de façon extrêmement à la fois subtile et décidée. Ils distribuent à des populations qu'ils jugent russes. Mais on ne peut pas dire cela sans se souvenir que les frontières de la Russie ont été assez arbitrairement tracées entre M. Gorbatchev et M. Eltsine, à toute allure et sans tenir compte de l'histoire. Alors je ne rentre pas dans ce problème, je ne veux pas m'appesantir sur le fait que Kiev a tout de même été la capitale de la Russie et que la Crimée constitue l'accès aux mers chaudes. Mais si on s'imaginait que les Russes allaient

abandonner le seul tunnel qui passe entre l'Ossétie du Nord et l'Ossétie du Sud, c'est-à-dire qui traverse le Caucase, c'était une erreur. Il faut comprendre ces contradictions de l'histoire et ces contradictions de la géographie aussi, pas du tout pour donner un satisfecit à l'un ou à l'autre. La présidence de l'Union européenne n'a pas porté de jugement moral d'un côté ou de l'autre. On a dit que c'était excessif, que ce n'était pas le moyen de régler le problème, qu'il ne fallait pas bombarder la nuit cette ville et qu'il ne fallait pas attaquer de façon aussi lourde en réplique. Mais encore une fois, il faudra qu'on sache un petit peu comment cela s'est passé.

M. Szymański, pas plus de trois points, vous m'avez dit. C'est déjà pas mal, personne n'a essayé d'en faire même un seul en dehors de nous. Alors, il y a eu trois points et il s'agit des trois les plus importants: le cessez-le-feu, le retrait des troupes et l'accès de l'aide humanitaire. Nous n'aurions fait que cela, nous n'aurions pas trop à rougir. Je pense que c'était très important de commencer par là. Pour les trois autres, attendons, bien sûr attendons le 8, parce que à partir de là, rien ne sera interdit en matière de pression. Nous déciderons tous ensemble, les 27 pays du Conseil, le Parlement, que nous aurons pris l'habitude entre-temps de consulter - et d'ailleurs l'habitude est prise par Jean-Pierre et moi-même de vous consulter et d'être avec vous en permanence - nous déciderons de ce que nous devons faire. Rien n'est acquis. Si le 8, nous constatons que vraiment le mouvement est pratiquement entamé, d'accord. Mais si rien n'est fait, nous devrons revoir toute notre copie. C'est tout à fait clair. L'agression ne peut pas payer. Bien sûr, elle ne peut pas payer, mais qui fait payer le prix? l'aime bien les donneurs de leçons qui disent, à propos de l'armée russe: qu'est-ce que vous attendez? Que fallait-il faire? Je constate que les gens les plus décidés et un certain nombre de gens qui, en ce moment, d'ailleurs demain, visitent la Géorgie et qui étaient très décidés dans des répliques foudroyantes, ne vont rien faire du tout. Et je pense, comme Francis Wurtz, que depuis très longtemps, on encourageait la Géorgie à se montrer, comment dirais-je, robuste, virile. Je crois que ce n'était pas un bon conseil parce qu'encourager un pays à se montrer vindicatif, ou en tout cas décidé à résister, quand on ne lui en donne pas les moyens, cela ne me paraît pas bien et j'ai senti avec le gouvernement là-bas, que non seulement ils étaient évidemment très malheureux, et puis qu'il y avait des victimes et que les Géorgiens étaient dans la rue et ne savaient pas à quel saint se vouer, mais qu'il y avait aussi quelque chose comme un sentiment d'abandon chez eux. On leur avait tant promis, on leur avait beaucoup promis et on n'a pas tenu beaucoup.

Pour le gazoduc Nabucco, bien sûr qu'il y a des explications comme celle-là. D'ailleurs c'est un pipeline, c'est du pétrole qui passe par là. Évidemment, tout cela, il faut en tenir compte, dans un sens comme dans l'autre. Et d'ailleurs, cela nous ramène à ce que vous avez dit. Je vous signale qu'en réalité, M. Daul, il n'y a pas que cela comme priorité de la présidence française, il y a aussi l'énergie et c'est une façon alors là de vraiment renforcer – c'est dans le texte – notre attention portée sur l'énergie, sur les énergies renouvelables, bien entendu.

Monsieur Cohn-Bendit, que fait-on tout de suite? Nous, on a fait ce qu'on a pu, à savoir essayer d'arrêter la guerre. Il se trouve que ce n'était pas parfait, que le document n'a rien de parfait, qu'il était même rapidement écrit et qu'il a fallu se battre entre les deux délégations pour arriver à une sorte de cohérence. Elle n'est pas parfaite du tout. Enfin, ça a marché, pour le moment. Ce n'est pas suffisant, mais ça a marché. Alors, je suis tout à fait d'accord, il y a d'autres endroits difficiles, le Nagorny Karabach, le Nachichevan, et autres. Il y a plein d'endroits - et je ne pense pas d'ailleurs que les Russes s'y intéressent au même titre -, je parle du Nagorny Karabach, mais à d'autres endroits sûrement, et en particulier la Crimée. Il n'y a aucun doute. Et ce n'est pas insulter les Russes que de dire que nous sommes attentifs à ce qui s'y passe. C'est vraiment notre devoir.

Sur l'OTAN, je vais encore dire quelque chose avec beaucoup de précaution. Lorsque, au sommet de Bucarest, nous avons – les six pays fondateurs de l'Europe quand même – voté en défaveur, enfin on n'a pas voté, on n'a même pas eu à voter, puisqu'il fallait l'unanimité, on n'a pas eu à voter. L'explication a été vraiment très difficile et les six pays fondateurs ont dit c'est notre voisin, il faut considérer qu'on n'a pas su entretenir ou construire des rapports suffisants avec ce grand pays et qu'on n'a pas à lui donner le sentiment complet du siège, une espèce de siège permanent. Et je crois qu'on avait raison. Maintenant, on peut parler des batteries de missiles anti-missiles installées en Pologne, en République tchèque aussi. C'est vrai que ce n'est pas non plus une façon de dialoguer, bien qu'ils ne soient pas tournés vers la Russie, mais ce qui est important, sans doute plutôt du côté de l'Iran et notre politique vis-à-vis de l'Iran, c'est-à-dire le maintien absolu des six ensemble, c'est avec la Russie quelle pourra être menée, et cela c'est très important, parce que je crois qu'on aurait beaucoup à perdre à ne pas conserver ces canaux de partenariat.

Comment contrôler les actions de M. Saakachvili? Je n'en sais rien, mais on ne bombarde pas une ville la nuit. Oui, je crois qu'on ne bombarde pas une ville la nuit. Encore une fois, je ne sais pas quel a été le niveau de ce bombardement, mais comment pouvait-on s'attendre à une autre réaction de la Russie ayant commis cela? Je ne comprends pas.

Je voudrais juste faire une toute petite remarque à propos de la citation de François Mitterrand. François Mitterrand a dit: "Un peu de nationalisme, c'est la culture et ça constitue une nation. Trop de nationalisme, c'est la guerre." Je voulais rectifier cela.

À Francis Wurtz, c'est sur le mot "guerre froide", qu'il n'a pas employé et qu'il a employé comme un repoussoir, que je voudrais revenir, parce que à chaque fois, on a beaucoup entendu, "alors est-ce que c'est le retour à la guerre froide?" Mais cela ne peut pas être le retour à la guerre froide. D'abord parce que ce n'est pas du tout les mêmes circonstances historiques. Il peut y avoir des animosités, mais je suis d'accord qu'il faut condamner absolument cette expression. En revanche, on nous a beaucoup opposé la nécessité non pas de parler, mais de reconstituer deux blocs l'un contre l'autre. Et cela, un certain nombre de membres de cette noble assemblée, en tout cas leurs pays, pensaient à cela. Il fallait retrouver ce choc frontal. Je suis absolument en désaccord avec cela. Vraiment, c'est le contraire de ce qu'il faut faire, et cela ressemblerait évidemment, moins l'idéologie, à la guerre froide. Cela ne veut pas dire qu'il faut absolument accepter toutes les manifestations hyper nationalistes comme on l'a fait. Il faut trouver une voie pour se parler et maintenir ces canaux. C'est ce que nous essayons de faire.

Je rappelle à Francis que plusieurs des propositions sont celles de M. Medvedev, dans le traité de sécurité que tu as cité. Enfin, bon, il n'a pas l'air de mettre cela en application tout de suite. Peut-être le fera-t-il plus tard. Il l'a proposé le 5 juin, à vous tous. Il lui a été répondu que c'était intéressant et qu'il fallait le prendre au mot. Mais aussitôt nous avons été rattrapés par, quand même, un petit vent de panique.

L'Union aurait besoin d'une politique indépendante des États-Unis, grand pays indépendant. M. Wojciechowski, c'est ce que nous avons fait. L'Union européenne a besoin d'une politique indépendante des États-Unis, indépendante de la Russie, une politique de l'Union. C'est ce que nous avons essayé de faire. La première réaction de nos amis américains lorsque nous avons décidé de nous entremettre n'était pas très amène. Ils ont pensé que nous ne devions pas le faire et très vite, ils se sont aperçus qu'au contraire, comme ils sont très pragmatiques, c'était ce qu'il convenait de faire. Et ensuite, ils ont été, puisque c'est Mme Condoleezza Rice ayant été elle-même faire signer le protocole en six points, ils ont été, disons, coopératifs. Puis ils ont été extrêmement critiques, non pas contre le document en six points mais contre le fait que les Russes ne l'avaient pas respecté, bien entendu. Cela, je le comprends. Nous aussi, nous avons été critiques.

Dernier point: la boîte de Pandore et le Kosovo. Cela, je voulais vous en parler. Écoutez, il y a une facilité intellectuelle à comparer le Kosovo à l'Ossétie, une facilité intellectuelle que vraiment, je n'approuve pas. Alors si on dit qu'il y a un petit peuple qui éprouve par je ne sais quel prurit nationaliste le besoin de s'émanciper et que c'est la même chose. Non! D'abord, dans le Caucase, les gens ont l'habitude de s'entre-déchirer véritablement très violemment avec beaucoup de profit pour le meurtre depuis des siècles. Ce n'est pas du tout le cas entre le Kosovo et la Serbie, mais ce qui était différent dans le Kosovo et la Serbie, c'était l'unanimité d'un groupe, 98 % des Kosovars, et surtout la décision internationale. Cela n'a pas été parce que nous avons bombardé avec l'OTAN la Serbie - cela a été fait après près de deux ans de groupe de contact, dans lequel figurait la Russie et une conférence de Rambouillet, qui a duré plus d'un mois, et dans laquelle tout le monde a été d'accord sauf M. Milošević. Ce qui a déclenché l'ensemble, et j'en termine, c'est quand même la décision de M. Milošević en 1999 au "Champ des merles", à Obilić, de déclarer qu'il n'y avait plus d'autonomie, de chasser les Kosovars de l'ensemble de l'administration et de faire venir de Belgrade des Serbes pour les remplacer, si bien que M. Ibrahim Rugovar, de la ligue démocratique du Kosovo, a dû faire des écoles souterraines et des hôpitaux clandestins. Ce n'est vraiment pas la même chose. Le processus a été accepté par l'opinion internationale parce qu'il y avait eu toute une démarche internationale. Le président finlandais, Martti Ahtisaari, a fait un document que tout le monde a accepté à l'ONU et qui disait "Ils n'arrivent pas à s'entendre". Et j'en termine parce qu'il y a des haines qui ne sont pas franchissables. Et je suis désolé, j'ai senti – je fais très attention à ce que je dis – dans les discours des Ossètes par rapport aux Géorgiens quelque chose qui ressemblait à cette haine inextinguible, qui s'appuyait sur des dizaines d'années et des siècles, sans doute, d'opposition. Cela ne veut pas dire qu'un jour on n'y arrive pas, mais il faut du temps et plusieurs générations, je crois.

PRÉSIDENCE DE M. SIWIEC

Vice-président

Elmar Brok (PPE-DE). – (*DE*) M. le Président, M. le Président du Conseil en exercice, Commissaire: «Le nationalisme, c'est la guerre!» C'est une citation exacte issue d'un discours de François Mitterrand au Parlement européen, sans coupure. Je pense que nous pouvons en tirer des leçons, plus particulièrement sur l'intégration

européenne. Cela signifie qu'il faut arrêter d'essayer de régler les problèmes passés, mais recommencer de zéro afin de rendre la guerre et la dictature impossibles pour l'Europe une fois pour toutes.

J'aimerais exprimer mes remerciements les plus sincères à la présidence française pour son intervention rapide misant à mettre fin à la guerre, et pour avoir entraîné une décision du Conseil européen aujourd'hui, ce qui est une expression de l'unité. L'unité est le signal le plus important que nous puissions envoyer. C'est un signal que nous n'accepterons pas les violations du droit international, que nous n'accepterons pas la guerre et l'invasion de pays étrangers, et que nous n'accepterons pas la déstabilisation de gouvernement démocratiquement élus ou l'invasion et l'occupation d'un autre pays. Il est dès lors important de garantir qu'il n'y aura pas de négociations sur l'accord de partenariat et de coopération jusqu'à ce que le cinquième principe de l'accord de cessez-le-feu soit respecté – c'est-à-dire le retour aux principes édictés avant le 7 août – et qu'une évaluation du respect des six principes de l'accord de cessez-le-feu doit maintenant commencer et continuer à l'approche du prochain sommet prévu pour novembre 2008.

Il est important de s'assurer que certaines choses ne seront pas acceptées, mais il est également important – afin de ne pas entrer dans un processus d'escalade – de s'assurer que la communication reste ouverte. En outre, nous devons renforcer nos propres capacités, et cela signifie également renforcer les capacités de nos amis. Cela signifie apporter à la Géorgie une assistance infrastructurelle immédiate sans paperasserie. Cela signifie participer à des missions pacifiques en Géorgie et à des initiatives menées par l'OSCE et les Nations unies. Nous devons nous assurer que les négociations sur un accord de libre échange sont la bonne voie à suivre, tout comme les propositions que nous avons faites ici à la Chambre conformément à l'initiative suédo-polonaise ou à notre proposition pour une «AEE Plus».

Cela ne s'applique pas uniquement à la Géorgie mais également à des pays tels que la Moldavie et plus particulièrement l'Ukraine. Je pense que ce sont des signaux clairs qui nous permettent d'avancer de façon positive. En agissant de la sorte, nous pourrions reconnaître que nous pouvons mieux faire, si seulement nous ne devions pas toujours régler une situation causée par d'autres, si seulement nous disposions d'une politique étrangère européenne qui, dans le cadre du traité de Lisbonne, nous donnerait les mécanismes appropriés et des capacités préventives augmentées pour empêcher ce genre de situation, alors nous pourrions poursuivre cette politique. Cette crise devrait clairement montrer que, tout comme l'Union européenne, nous devons renforcer nos propres capacités si nous voulons empêcher la guerre et avancer vers un avenir positif.

Jan Marinus Wiersma (PSE). – (*NL*) M. le Président, je reprends les mots de nombreux collègues députés selon lesquels la réaction aujourd'hui du Sommet européen aux événements du mois passé est la bonne réaction.

Nous avons parlé à l'unisson et avons en même temps gardé notre sang-froid. Toutefois, l'UE - et cela a également été dit clairement dans la déclaration de ce jour – a fait intelligiblement savoir que ce qu'il s'est passé là-bas, particulièrement la réaction russe, n'est pas acceptable et la réaction disproportionnée de la Russie aux développements militaires en Géorgie doit être condamnée.

Simultanément, tous les partis ont déclaré que l'usage de la force militaire n'est pas la bonne solution, et j'estime que c'est également une critique implicite des actions du gouvernement géorgien qui a lancé les activités militaires. Cette réaction montre également que nous croyons, et à bon escient, que nous ne réglons pas les problèmes de la sorte, en Europe. Cela ne respecte pas les accords de sécurité que nous avons conclus et qui ont été faits dans le passé pour régler les problèmes avec l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie en Géorgie.

Je prends également mes distances par rapport aux déclarations du ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, selon lequel la façon dont la Russie a réagi a donné le ton de la nouvelle politique étrangère russe pour les régions avoisinantes. Je pense que l'Union européenne devrait tout mettre en œuvre pour persuader M. Lavrov et le gouvernement russe qu'en Europe, ce n'est pas comme cela que nous résolvons les problèmes ou poursuivons nos intérêts. Le mot d'ordre est coopération, pas action unilatérale.

Je me rappelle de discussions ces dernières années sur les actions de l'administration Bush. J'espère que nous ne finirons pas avoir les mêmes discussions avec la Russie. C'est pourquoi il est si important qu'aujourd'hui, le Conseil, sous la direction du président français en exercice, demande encore qu'on prête attention à ce problème et attire notre regard sur le plan en six points, particulièrement le retour à l'ancien statu quo militaire. En faisant cela, il jette les bases d'un mécanisme international visant à sauvegarder la paix et particulièrement pour un débat international sur le futur statut de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, et il se désolidarise, à raison, de la reconnaissance par la Russie de l'indépendance de ces deux régions séparatistes.

C'est également notre position d'ouverture pour une mission à Moscou qui se déroulera la semaine prochaine au plus haut niveau et qui mettra en outre la pression sur Moscou pour qu'elle mette ces six points en œuvre. Dans ces circonstances, il est évident que notre position est que, tant que l'application de cet accord n'est pas claire, tant qu'il n'y a pas d'accord, nous ne nous engagerons pas davantage dans d'autres discussions sur le nouvel accord de partenariat.

Cette crise exige beaucoup de l'Union européenne. Il est exact que nous prenons la tête de la recherche de solutions. Il n'existe pas d'alternative: l'OTAN ne peut pas s'en charger, l'OSCE est trop faible, les États-Unis ne sont pas dans notre position et les Nations unies ne peuvent jouer un rôle de médiation vu les blocages du Conseil de sécurité. Le sommet d'aujourd'hui était à l'unisson, que cela ne change pas.

Marco Cappato (ALDE). -(IT) M. le Président, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, nous nous retrouvons à commenter des décisions déjà prises et, vu les informations grandement divergentes sur les décès, les crimes et les crimes de guerre possibles, je pense que l'Union européenne se doit de proposer que l'enquête soit internationale, si nécessaire avec l'implication de la Cour pénale internationale.

À côté de cela, pour ce qui est des raisons pour lesquelles nous avons atteint ce point, M. Kouchner a déclaré que certaines personnes ont bien trop encouragé la Géorgie à montrer ses muscles et à émettre des menaces. C'est sans aucun doute vrai, mais dans ce cas, laissez-nous dire que certaines personnes ont également découragé la Géorgie de se sentir européenne. Nous, au sein de l'Union européenne, sommes ces personnes, car l'inclinaison européenne de la Géorgie et de son peuple est un fait que nous avons ignoré. Des centaines d'entre-eux ont répondu à l'appel d'un parti radical à la fin des années 90 pour un futur européen pour la Géorgie, ce que nous leur avons refusé.

C'est pourquoi, et ce sera ma conclusion, la conférence internationale suggérée devrait impliquer les personnes non représentées de toute la zone et examiner les perspectives européennes de la région, qu'elles soient politiques ou stratégiques.

Inese Vaidere (UEN). – (LV) Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, le sommet d'aujourd'hui se concentre sur l'apport d'une assistance à la Géorgie. C'est nécessaire, mais c'est également le devoir de la Russie de participer financièrement à la reconstruction de la Géorgie. Que faut-il d'autre pour que l'Union européenne puisse estimer correctement le rôle de la Russie dans les événements et agir afin de s'assurer que rien de ce genre ne se répète. Premièrement, il faut reconnaître que cette agression était prévue par la Russie, et que cela a commencé avec la provocation systématique de la Géorgie depuis plusieurs mois. Si l'agression de la Russie et la reconnaissance de l'indépendance des régions séparatistes ne reçoivent pas une réaction appropriée, ce sera alors un signal clair montrant que de tels agissements seront encore possibles dans le futur. Après tout, il y a de nombreux citoyens russes dans les États de l'Union européenne que l'UE souhaite protéger. La Russie a besoin de nombreuses choses de notre part, mais nous perdons invariablement l'initiative. Premièrement, nous devrions geler l'accord sur le système de facilitation des visas avec la Russie. D'un autre côté, il faudrait conclure un tel accord avec la Géorgie. Deuxièmement, jusqu'à ce que la Russie ait totalement libéré les territoires occupés, l'opération «Accord de partenariat et de coopération» doit être suspendue. Troisièmement, les soi-disant forces russes de maintien de la paix doivent être remplacées par des gardiens de la paix internationaux respectant l'intégrité territoriale de la Géorgie. Je suggère également que le Comité international olympique soit appelé à annoncer une nouvelle compétition pour l'organisation des Jeux olympiques de 2014, car les organiser dans un État totalitaire ne fera que causer des problèmes. Nous ne devrions pas être inquiétés ou effrayés par la suspension du dialogue. En ce moment, le dialogue s'est transformé en l'expression d'offres unilatérales de notre côté, et la violation des règles du côté russe. Nous devons comprendre que seules des actions fortes peuvent faire que la Russie opte pour une position digne d'un État du 21^e siècle. La Russie est juste un État. Elle n'a rien de spécial.

Marie Anne Isler Béguin (Verts/ALE). - Monsieur le Président, chers collègues, je vous ai représentés en Géorgie lors de mon déplacement mandaté par notre Président, du 12 au 17 août, et j'ai apporté notre soutien au peuple géorgien, je les ai rassurés en leur disant que l'Union européenne ne les abandonnerait pas. Je remercie donc la présidence pour les efforts qui ont été faits en vue d'agir très rapidement en Géorgie.

Bien sûr ce règlement du conflit est un test pour l'Union européenne, on le sait, et l'Union a répondu enfin – dirais-je. Car en fin de compte, à quel prix? Au prix, encore une fois, de citoyens innocents, car, finalement, chers collègues, cette histoire était écrite. Depuis combien de temps certains d'entre nous prêchent-ils dans le désert? Même ceux qui aujourd'hui disent qu'il faut aller vers l'intégration, donner des perspectives d'adhésion à l'Union européenne, auparavant nous répondaient "attendez, soyons raisonnables". Aujourd'hui nous avons la guerre, nous avons la guerre entre la Russie et la Géorgie. Lorsque nous disions que ce n'était pas

un conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, mais que c'était un conflit entre la Russie et la Géorgie, personne ne voulait entendre. Et, aujourd'hui, nous avons une guerre derrière nous. Donc, effectivement, l'histoire était écrite, car il ne suffit pas de remonter à quelques événements ou à quelques heures avant le 11. Revenons à l'année 2005, lorsque la Russie a mis son veto pour avoir des garde-frontières sur la frontière russo-géorgienne. Personne n'a répliqué et même la France – je m'excuse Monsieur le Président – la France a refusé, lorsque nous avions demandé des forces de l'OSCE sur la frontière. Personne n'a réagi. Lorsque les Russes ont violé l'espace aérien de la Géorgie, nous n'avons, à nouveau, pas répondu et l'escalade s'est amplifiée. Aujourd'hui, cette guerre malheureuse a eu lieu et il faut reconstruire. Il faut reconstruire mais il faut également régler le conflit. Une conférence pour la reconstruction, oui, mais une conférence pour la résolution du conflit. Et je vous demanderai peut-être de prendre modèle sur ce qui a été fait au Kosovo, c'est-à-dire de mettre en place une administration civile internationale. Et les forces de paix... Quel citoyen géorgien aujourd'hui pourrait accepter que l'armée russe joue le gendarme?

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Tobias Pflüger (GUE/NGL). – (DE) M. le Président, je souhaite commencer par exprimer mes remerciements pour l'objectivité de ce débat. Il est certainement plus objectif que la réunion extraordinaire organisée le 20 août par la commission des affaires étrangères. Soyons brusques. Le président géorgien Saakashvili a ordonné une offensive militaire. C'est ce qui a en fait déclenché la guerre et provoqué une spirale de violence. Si nous ignorons cela, nous nions la cause réelle de la guerre. Ces attaques, particulièrement sur la société civile de Tskhinvali, doivent être condamnées sans ambages, tout comme la réponse militaire, particulièrement celle de la Russie et les attaques sur la population civile, particulièrement dans la ville de Gori. Les deux parties ont également déployé des bombes à fragmentation au cours de ce conflit, ce qui est inacceptable. Le droit humanitaire international et le droit de la guerre ont clairement été violés par les deux parties durant ce conflit.

Le message que j'ai très souvent entendu, toutefois, est que la Russie est seule responsable de la situation actuelle. Ce n'est pas le cas, et je suis heureux que la présidence française du Conseil ait adopté une position plus nuancée sur ce point. Ma propre position reste inchangée: la reconnaissance de l'Ossétie du Sud et la reconnaissance de l'Abkhazie sont comparables, au titre du droit international, avec la reconnaissance du Kosovo. Les pays occidentaux ont reconnu le Kosovo, et ouvert la boîte de Pandore. L'Occident, l'OTAN et l'Union européenne sont fortement impliqués dans l'escalade de ce conflit et la guerre en Géorgie. Les États-Unis ont redéployé les troupes géorgiennes d'Iraq en Géorgie et certains pays occidentaux - les pays de l'OTAN et de l'UE – ont joué un rôle dans l'armement de la Géorgie. Même Israël a armé la Géorgie, et l'arrivée des bateaux de guerre de l'OTAN en mer Morte n'est pas nécessairement un signe de paix. Nous savons que, dans cette guerre, des intérêts géopolitiques sont également en jeu, je me contenterai de mentionner les oléoducs dans ce contexte.

Ce conflit ne devrait pas être utilisé comme prétexte à l'avancement de la militarisation de l'Union européenne. L'UE a bien réussi en tant qu'acteur non militaire. Si maintenant nous prenons parti, l'UE perdra sa crédibilité en tant que médiateur. Nous sommes à deux doigts d'une guerre froide, et vu ce qui nous attend, ça peut partir dans n'importe quel sens. Aujourd'hui, nous sommes le 1^{er} septembre, un jour fêté comme journée antiguerre. Nous devons être attentifs à ceci: la guerre est une chose inacceptable, qui ne doit jamais être soutenue, directement ou indirectement, par les pays de l'Union européenne.

Bastiaan Belder (IND/DEM). – (NL) M. le Président, l'étalage de la force russe brute sur le territoire géorgien à cette époque est une tentative de légitimer deux opérations de nettoyage ethnique, en Abkhazie au début des années 90 et en Ossétie du Sud le mois dernier, en août. Cela se base également sur la délivrance massive de passeports russes dans ces régions. Que peut et doit faire l'Union européenne pour cette résurgence brutale d'idées impérialistes dans la politique du Kremlin. Nous devrions offrir un engagement européen, voir transatlantique, plus profond et plus fort, pour nos voisins est-européens conformément à la proposition suédo-polonaise pour un partenariat oriental. Je remercie la commissaire Ferrero-Waldner de s'être clairement expliquée sur ce point.

En outre, la situation actuelle en Géorgie rend impératif le fait que les États membres fassent réellement pression pour une politique énergétique étrangère commune, avec une diversification énergique. Naturellement, les pipelines sous contrôle des États souverains sous lesquels ils passent et qui ne sont pas menacés en font partie.

Jim Allister (NI). (*DE*) M. le Président, il est difficile d'éviter la conclusion selon laquelle l'Europe a été impuissante face à l'agression russe. Alors que les condamnations ont accueilli l'annexion effective par la Russie de parties de l'État souverain de Géorgie, le ton a lui-même varié à l'intérieur de l'UE.

Ce message d'ambivalence n'est pas passé inaperçu à Moscou. Les grommellements divisés de l'Europe peinent à la faire trembler.

Sans une réponse musclée à l'agression russe, je crains que le problème ne se limite pas à la Géorgie. On peut se demander si l'Ukraine est la prochaine sur la liste? Et que faut-il faire, maintenant que l'UE est devenue sciemment dépendante de l'énergie russe, pour enfin avoir une réponse efficace?

Si ces dernières semaines ont montré une chose, c'est bien une illustration de l'inapplication d'une politique étrangère commune de l'UE. Cela a simplement révélé notre paralysie...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra (PPE-DE). – (ES) M. le Président, le Conseil européen s'est réuni ce matin pour décider de sa position à propos de trois défis, comme nous l'a expliqué M. Kouchner. En l'occurrence: premièrement, la réaction disproportionnée, la violation du droit international, et l'invasion et l'occupation actuelle d'un État souverain; deuxièmement, le non respect d'un plan de paix signé grâce à la diligence de la présidence de l'Union européenne; et, troisièmement, la reconnaissance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, qui, évoquant curieusement le précédent du Kosovo, ont été rapidement reconnues par le Venezuela, le Belarus et le Hamas: «Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es».

Aujourd'hui, la réponse du Conseil européen à ces défis est très claire: nous sommes à un carrefour de nos relations avec la Russie. Nous devons être graves, M. le Président, car nous ne pouvons continuer sur cette voie. Le prestige et la crédibilité de l'Union européenne sont en jeu. L'UE ne peut pas simplement signer au bas du chèque pour ces grands drames modernes.

Malgré l'excellent travail de la commissaire Ferrero-Waldner, nous, en tant qu'Union européenne, ne sommes pas juste là pour payer pour les dommages et la destruction provoqués par les Russes en Géorgie ou les Israéliens en Palestine. Nous devons avoir une vraie politique des affaires étrangères.

Je vous demande, M. Jouyet, de vous assurer que le 8, quand le président du Conseil de l'Union européenne, M. Sarkozy, visitera Moscou, purement afin de s'assurer de la cohérence des principes que nous appliquons et estimons au sein de l'Union européenne, il donnera un avertissement clair, et ce message direct et crédible: mépriser les lois et le droit international et violer l'intégrité territoriale d'un État souverain aura un coût en termes de relations avec l'Union européenne. C'est important car il y aura peut-être des conséquences, M. le Président, et, à cet égard, beaucoup de choses vont en dépendre.

Véronique De Keyser (PSE). - Monsieur le Président, cet été, de part et d'autre, on a quelque part essayé de nous forcer la main avec, outre ce drame tragique, deux conséquences immédiates: premièrement la signature quasi immédiate du bouclier antimissiles par la Pologne – même tourné vers l'Iran, c'est un problème; deuxièmement, l'engagement de l'Union européenne de financer la reconstruction de la Géorgie, alors qu'on sait très bien que le budget des relations extérieures ne le permet pas, vous l'avez dit Madame la Commissaire, et qu'il est dramatiquement sous-financé et je vous appuie: il faudra trouver d'autres sources de financement, sinon nous ne pourrons pas y faire face.

Alors je pense qu'il faut arrêter cette escalade et mon groupe et moi-même sommes en faveur de rapports clairs, voire durs, avec la Russie, notamment sur les problèmes énergétiques, sur les droits de l'homme, sur le droit international, mais pas pour le retour à la guerre froide.

Je mets en garde aussi contre l'entrée précipitée dans l'OTAN et dans l'Union européenne de pays qui ne présentent pas encore les garanties nécessaires. Et j'invite la présidence française, que je félicite pour son action rapide de cet été, à se pencher sur l'Union de la Mer noire, comme elle l'a fait pour l'Union pour la Méditerranée.

Enfin, je dis à mes collègues de l'Est, et spécialement aux Baltes, nous ne sommes plus en 1938 mais en 2008, nous ne laisserons pas bégayer l'histoire.

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Lydie Polfer (ALDE). - Monsieur le Ministre, chers collègues, en janvier de cette année, j'avais, en tant que rapporteur sur le Caucase du Sud, rendu attentif au danger d'une course effrénée aux armements et insisté

sur l'importance du règlement pacifique des conflits hérités de l'ère soviétique et nous avions suggéré l'organisation d'une conférence trois plus trois, c'est-à-dire les trois pays du Caucase plus l'Union européenne, la Russie et les États-Unis. Depuis, et Mme Isler l'avait rappelé, nous avions proposé d'accorder les mêmes droits aux Géorgiens qu'aux Abkhazes concernant les facilités de visas. Entre-temps, nous savons ce qui s'est passé, une action militaire, une réponse disproportionnée, mais le fait est que deux pays qui avaient déclaré vouloir adhérer aux valeurs européennes en devenant membres du Conseil de l'Europe, ont bafoué ces principes en faisant usage de la violence. C'est inacceptable, ça doit être dénoncé et ce ne sera pas oublié de sitôt.

L'Europe, qui entretient des relations importantes avec les deux, doit jouer un rôle pondéré et équilibré pour revenir à une politique plus raisonnable et c'est pourquoi il était important de parler d'une voix et je suis très heureuse que cela ait été possible, même sans le traité de Lisbonne ...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Le Président. – (PL) Je rappelle aux députés que le temps qui leur est imparti a été déterminé par les groupes politiques. Vous vous êtes accordés sur des discours d'une minute, mesdames, mesdemoiselles et messieurs, cela suppose des interventions exceptionnellement disciplinées. Je vous demande dès lors votre compréhension lorsque je suis appelé à interrompre des intervenants. <BRK>

Vittorio Agnoletto (GUE/NGL). – (IT) M. le Président, l'Ossétie et l'Abkhazie d'aujourd'hui sont le Kosovo d'hier. Aucun des gouvernements appelant maintenant à la paix en Géorgie ne peut nier ses propres responsabilités: en reconnaissant le Kosovo, les États-Unis et la plupart des pays européens ont créé un précédent qui ne pouvait que déstabiliser la région du Caucase. Vu l'expansion de l'OTAN jusqu'aux frontières de la Russie, les États-Unis sont politiquement, encore plus que militairement, responsables d'avoir encouragé la Géorgie à mettre sur pied son attaque surprise durant la nuit du 7 au 8 août. En effet, en attaquant l'Ossétie du Sud, Tbilissi pensait pouvoir compter sur la protection des États-Unis, notamment militaire.

Cette attaque était injustifiable, frappant des civils et brisant des accords déjà extrêmement fragiles. La réponse russe avait été préparée bien à l'avance et n'attendait que l'opportunité de laisser exploser toute sa force. Aucun gouvernement n'est innocent dans cette affaire! Les seules victimes sont les populations civiles, quelle que soit leur allégeance, forcées d'abandonnées leur foyer et sujettes à tous types de violence.

Nous assistons à une guerre dans laquelle les aspirations nationalistes de dirigeants locaux sont recouvertes par un conflit de grands pouvoirs luttant pour le contrôle de ressources énergétiques: la réelle raison de ce conflit est les gazoducs et oléoducs provenant d'Asie centrale et dirigés vers l'Ouest. En effet, tant la route traversant la Turquie pour atteindre la Méditerranée que celle venant de Géorgie, passant par l'Ukraine pour rejoindre la Pologne ont le Caucase sur leur itinéraire. Ce n'est pas un hasard si les États-Unis ont demandé en particulier à la Pologne d'installer là-bas leurs missiles pointant vers l'Est.

L'Europe doit travailler à une solution pacifique, demandant aussi bien le retrait des troupes russes du territoire géorgien que le droit du peuple là-bas à l'autodétermination. L'UE doit d'abord et surtout apporter son assistance aux réfugiés et s'abstenir de toute action politique susceptible d'encore empirer la situation. L'entrée de la Géorgie dans l'OTAN doit être catégoriquement refusée, la flotte américaine devrait être enjointe de se retirer de la mer Noire, et la Pologne devrait être invitée à refuser l'installation des missiles américains. Nous devons être certains que notre aide ne sert pas à acheter des armes et que les réfugiés ne sont pas utilisés comme instruments de guerre par les parties au conflit.

Bruno Gollnisch (NI). - Monsieur le Président, beaucoup d'orateurs, à commencer par M. le Président en exercice du Conseil, Bernard Kouchner, déplorent la reconnaissance par la Russie de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Certes, cette décision est lourde de conséquences, elle l'est pour les États du Caucase, elle l'est pour l'Europe, elle pourrait l'être, demain, pour la Russie elle-même. Car décider l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud pourrait donner demain des idées à l'Ossétie du Nord, à la Tchétchénie, à l'Ingouchie, au Daghestan et à d'autres qui font partie de la République fédérale de Russie.

Que ce soit dans le Caucase, au Tibet, en Afrique ou ailleurs, l'un des défis de notre époque consiste à trouver un équilibre entre l'aspiration de certains peuples à l'autonomie, d'une part, et l'intangibilité des frontières, d'autre part. Intangibilité en dehors de laquelle la paix serait gravement menacée, cette paix à laquelle aspirent les vrais patriotes.

Mais nous, Européens, sommes aussi critiquables. On entend parler du respect des frontières internationales, mais nous avons créé un précédent au Kosovo, n'en déplaise à M. Kouchner. On nous dit qu'il y a eu pour le Kosovo décision internationale, c'est une plaisanterie, l'ONU n'a jamais autorisé la guerre contre la Serbie.

La Russie s'est retirée de l'Europe orientale, asservie naguère par l'implacable dictature communiste, elle s'est retirée des pays baltes, de l'Ukraine, des républiques d'Asie centrale. Plus elle se retirait et plus on l'encerclait. Le Pacte de Varsovie a disparu mais nous n'avons proposé d'autre réponse que l'extension indéfinie de l'Alliance atlantique. On en recueille aujourd'hui les fruits!

Jacek Saryusz-Wolski (PPE-DE). - Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord féliciter la présidence française de cet achèvement. Je pense qu'un long chemin a été parcouru entre la position de l'Europe vis-à-vis de l'Irak et son attitude aujourd'hui envers la crise du Caucase. Félicitations. L'Union, à travers sa présidence, a été plus efficace et plus rapide que Washington. Tout ceci est positif, mais des questions demeurent: premièrement, comment minimiser la souffrance de la population; deuxièmement comment faire pour que les Russes respectent les règles et comment avoir, à plus long terme, une stratégie envers la Russie?

(EN) J'accueille les mesures et le texte du Conseil avec un optimisme et une satisfaction modérées. Il contient tous les éléments principaux de condamnation et d'action, dont des offres très généreuses en termes d'assistance communautaire et une mission potentielle de la PESC. Mais je souhaiterais dire à la présidence que ceci n'est qu'un hors-d'œuvre.

Il s'agit seulement d'un hors d'œuvre, d'une entrée. Nous attendons le plat principal, qui sera la paix et la stabilité dans la région, et la stratégie de l'Union européenne à plus long terme dans cette région du Caucase.

(EN) Nous devons déployer tous nos efforts pour faire comprendre à la Russie qu'elle a le choix: soit elle coopère avec l'UE en tant que partenaire responsable assumant ses obligations et engagements, et respectant totalement le plan Sarkozy en six points, soit elle s'expose à la condamnation de la communauté internationale, ce qui pourrait évoluer en ostracisme, et enfin en isolation couvrant toute une série de mesures appropriées à prendre si cela s'avère nécessaire.

Nous, l'Union, avons également un choix à faire: soit nous nous satisfaisons de nos actions verbales et évitons des mesures que la Russie comprendrait, ou de revoir, si nécessaire, notre politique vis-à-vis de la Russie, en établissant clairement que nous sommes tous deux assurés et respectueux en cas de non respect par la Russie des règles que nous espérons...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Dariusz Rosati (PSE). – (*PL*) M. le Président, Commissaire, M. Kouchner, les actions de la Russie se résument à une tentative de revenir à la politique impérialiste de l'ancienne Union soviétique. C'est une tentative que fait la Russie d'imposer sa propre vision politique à un État indépendant. Comment l'Europe doit-elle réagir?

Selon moi, nous devrions commencer par nous adresser à la Russie d'une seule voix et expliquer très clairement qu'il ne peut être question d'un retour à la politique des sphères d'influence. Il ne peut y avoir de retour à une politique impériale, pas de répétition des actions précédentes, et pas de retour à l'utilisation de la force dans les relations internationales. Nous devons transmettre ce message à la Russie d'une seule voix, et de façon claire et non ambigüe. Nous devons expliquer clairement à la Russie que l'agression ne paie pas.

Deuxièmement, l'Union doit lancer deux types d'actions à long terme. La première impliquerait de réduire drastiquement la dépendance à la Russie pour son énergie. Je ne souhaite pas que la Russie me fasse du chantage sur le gaz et le pétrole, et je suis sûr que c'est vrai pour tout le monde dans cette Chambre. Nous ne souhaitons pas que notre activité politique et la défense de nos valeurs et principes dépendent de la fourniture en gaz et pétrole.

Le second type d'action est stratégique dans sa nature et prévoit de faire une offre à des États faisant anciennement partie de l'Union soviétique. Non seulement la Géorgie devrait être impliquée, mais également, et plus particulièrement, l'Ukraine, en plus d'autres pays. Ce que nous avons à offrir est définitivement plus attirant que ce que la Russie propose. Je suis très heureux que ces avis aient été sauvegardés dans les conclusions du Conseil d'aujourd'hui, et je pense que c'est la bonne voie à suivre pour l'avenir.

Janusz Onyszkiewicz (ALDE). – (*PL*) M. le Président, je suis sûr que nous espérons et rêvons tous que la Russie commencera à se développer, à devenir démocratique et à respecter certains principes qui sont également les fondements sur lesquels est construite l'Union européenne. Ces rêves et espoirs doivent maintenant être envoyés aux oubliettes. La situation actuelle est totalement différente. Je salue la déclaration

selon laquelle les discussions entourant l'accord de partenariat et le sommet UE-Russie seront suspendues jusqu'à ce que la Russie remplisse les engagements auxquels elle est tenue par la vertu des documents signés. En outre, je pense que cette mise au frais devrait être plus longue et qu'au sein de l'Union, nous devrions montrer à la Russie quel type de relation nous souhaitons en fait. Pouvons-nous continuer à nous référer à un espace commun de sécurité partagé avec la Russie? Pouvons-nous réellement la considérer comme notre partenaire stratégique, quand elle épouse des valeurs si radicalement différentes des nôtres?

Je voudrais maintenant aborder un autre problème: notre sécurité énergétique. Pour ne donner qu'un exemple, nous répétons sans cesse l'importance du pipeline Nabucco. C'est devenu un mantra. Il est maintenant temps de dépasser les mots et de fournir un soutien financier à ce projet.

Mario Borghezio (UEN). $-(\Pi)$ M. le Président, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, le Conseil a eu raison d'envoyer un message très clair à Moscou aujourd'hui, selon lequel nous, Européens, faisons respecter les droits de la population et ne les sacrifierons pas pour des pactes ou accords géopolitiques. En outre, nous avons un devoir moral envers nos propres populations, particulièrement ceux qui ont enduré de nombreuses décennies sous la coupe de l'impérialisme soviétique, de défendre les principes de liberté.

Toutefois, ceux – tels que le Premier ministre italien – qui gardent un canal de dialogue avec Moscou ont également bien agi, pour expliquer la manière de penser de l'Europe et pour prévenir du risque de revenir dans le climat de la Guerre Froide, pas seulement du point de vue politique, pas seulement du point de vue économique et politique, mais pas non plus et surtout d'un point de vue historique, car alors que le temps passe, il vient une perspective que l'Europe puisse bien sûr inclure la Russie ou l'exclure une fois pour toutes.

Il est dès lors très important de s'ouvrir et de maintenir un dialogue. L'Europe, les peuples d'Europe, ne veulent pas d'une Guerre Froide car la Guerre Froide leur rappelle la mort, la persécution, ...

(Le président interrompt l'orateur)

Othmar Karas (PPE-DE). – (*DE*) M. le Président, Commissaire, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, cette résolution est la réussite la plus positive depuis l'accord de cessez-le-feu et reprend la plupart des demandes faites par Elmar Brok et moi-même, au nom du Parti populaire européen (démocrates chrétiens) et des Démocrates européens, après notre visite en Géorgie. Toutefois, ce n'est pas suffisant.

L'Union européenne a encore un rôle à jouer et notre crédibilité est en jeu. La résolution doit être suivie par une action commune résolue, comme en a clairement fait part la commissaire Ferrero-Waldner dans sa déclaration encourageante d'aujourd'hui. Nous devons mettre cette résolution en œuvre, dans son intégralité, tout comme nous demandons le respect total de la Russie du plan en six points, dans son intégralité.

En outre, durant les dernières semaines, nous avons vu à quel point l'Union européenne est et peut être, mais nous avons également vu où se situent nos faiblesses et sur quels points nous devons agir – y compris de manière préventive – pour y remédier. Oui, nous pouvons être médiateurs, mais si c'est ce que nous voulons, nous devons avoir une politique étrangère européenne commune, une politique étrangère, sécuritaire et de défense proactive. Nous avons également intensément senti, ces dernières semaines, l'absence de position commune – l'absence de politique donnera en effet naissance à une position commune – et, même aujourd'hui, l'absence de décision partagée. L'absence de traité de Lisbonne nous affaiblit.

La reconstruction n'est pas suffisante. Nous devons investir dans l'indépendance de ces pays et couper l'herbe sous le pied du nationalisme. L'engagement de l'UE est plus important que la perspective d'une adhésion à l'OTAN.

Commissaire, vous avez dit, avec beaucoup d'éloquence, qu'il ne peut plus y avoir «d'échanges commerciaux comme avant» avec la Russie, et que notre politique doit être réévaluée. Nous devons investir dans la stabilité économique, démocratique, sociale et éducative. Il ne s'agit pas uniquement d'argent. Nous devons également étendre notre Politique de voisinage et faire avancer des projets pratiques tels que ceux que vous avez annoncés aujourd'hui. Nous nous en réjouissons.

Adrian Severin (PSE). - (EN) M. le Président, le principal problème auquel nous faisons face ne concerne pas la réponse à la question de savoir qui a raison et qui a tort, qui est l'agresseur et qui est la victime, qu'est-ce qu'un droit souverain et qu'est-ce qu'une réaction disproportionnée. Le vrai problème est que nous n'avons pas de réel moyen d'imposer un statu quo *ante* ou d'exercer une pression efficace sur un pays comme la Russie pour réviser une certaine politique. En outre, nous ne pouvons demander à la Russie d'observer des dispositions du droit international que nous avons déjà transgressées.

Un monde dans lequel chaque crise est traitée sur une base *sui generis* n'est pas un monde d'ordre, mais de désordre. Ce que nous voyons aujourd'hui autour de nous n'est pas le début d'une nouvelle Guerre Froide mais la fin d'un ordre bipolaire. C'est une confrontation géopolitique au niveau mondial qui se déroule dans un environnement international non régulé où les unilatéraux s'affrontent. Si l'ordre unipolaire est mort et que l'ordre multipolaire n'est pas encore né, l'anarchie et le droit de la force prévalent.

La seule chose raisonnable que nous devons faire, c'est convenir d'une conférence internationale pour la sécurité et la coopération, où tous les acteurs mondiaux et régionaux, ainsi que les acteurs locaux, négocieraient, redéfiniraient et réinventeraient les principes du droit international dans les relations internationales, le rôle et les pouvoirs des organisations internationales, les procédures de gestion des crises locales et le système de garanties de sécurité qui concerneraient les opportunités spécifiques, les défis et les dangers de notre époque. Entre-temps, nous devrions accélérer le processus d'intégration économique, d'association politique et d'approximation institutionnelle avec nos voisins de l'Est tels que l'Ukraine et la Moldavie. Espérons que l'Union européenne sera à la hauteur de ces attentes.

(Applaudissements)

Siiri Oviir (ALDE). - (*ET*) Nous avons déjà discuté ici et aujourd'hui de la nécessité d'envoyer des missions internationales civiles et de maintien de la paix en Géorgie. En tant que membre de la délégation du Sud-Caucase, je soutiens cela de tout cœur, d'autant plus qu'au début du printemps, alors exactement au même endroit, j'ai attiré l'attention sur la nécessité urgente de ces mesures.

L'Histoire a rendu de nombreux pays multiethniques, notamment la Géorgie. Je suis inquiet de la potentialité d'un scénario très sombre. Plus spécifiquement, il y a quelques jours, la Russie a reconnu l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Comme s'il poursuivait cette idée, le ministre de la population d'Ossétie du Nord a parlé d'une fusion des Ossétie du Sud et du Nord sous le droit russe, en d'autres mots de l'Ossétie du Sud devenant une partie de la Russie.

Pour de nombreux pays, il existe ici un conflit entre deux clés de voute du droit international: l'autodétermination nationale et l'intégrité territoriale. Nous savons que nous devons partir de l'Acte final d'Helsinki, mais ma question au Conseil est celle-ci: «Quelles mesures sont-elles prises pour empêcher la violation de l'intégrité territoriale d'un État souverain?»

Wojciech Roszkowski (UEN). – (*PL*) M. le Président, l'issue du Conseil européen pourrait illustrer le principe du verre à moitié plein ou à moitié vide. L'important est qu'un accord a été atteint et que l'Union a parlé d'une seule voix. Il est toutefois décevant que la position commune du Conseil n'aille pas assez loin. Il lui manque ce qu'auraient aimé la plupart de ceux s'étant exprimé devant cette Chambre.

Au cours de l'offensive russe en Géorgie, les médias russes ont expliqué comment M. Poutine a trouvé le temps de se rendre en Sibérie et d'y endormir un tigre qui menaçait la population locale. Cet incident est une bonne illustration du comportement de la Russie et du traitement qu'elle inflige à l'Europe. Moscou n'est toutefois pas entièrement responsable de l'endormissement du tigre. Dans ce contexte, comment les projets North Stream et South Stream devraient-ils être évalués, avec le soutien qu'ils ont reçu de la part de certains États membres de l'Union. Un manque de solidarité et d'asservissement à l'agresseur encourage toujours ce dernier. Ceci est particulièrement vrai lorsque certains partenaires paient pour les bénéfices dont profitent d'autres. Les déclarations actuelles sur l'unité de l'Union face à la Russie, l'accent placé sur le partenariat à l'Est et les autres encouragements prodigués sont certainement encourageants. Toutefois, si nous ne nous contentons que de mots, l'agresseur pourrait encore frapper.

Stefano Zappalà (PPE-DE). – (*IT*) M. le Président, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, je souhaiterais revenir sur quelques points pratiques soulevés par le débat de ce soir. Premièrement, je souhaite rendre hommage au ministre français, qui a été assez hardi pour prononcer quelques affirmations devant cette Chambre.

J'approuve totalement tout ce qu'a dit le ministre français. Je suis d'accord avec absolument tout. Je ne répéterai aucun de ses mots car la presse demain regorgera déjà assez de ce qu'il a déclaré aujourd'hui, mais je dois dire que la position mise en avant par la présidence de l'Union européenne est très forte et très précise.

Ce que je souhaitais dire, c'est que je crois que l'Union européenne a fait un changement radical: nous pouvons dire ce que nous voulons dans cet auditorium, mais nous ne sommes pas les artisans de la politique étrangère de l'UE et n'avons pas le pouvoir d'y intervenir, seul le Conseil européen y est habilité.

Le Conseil européen - autant que je puisse juger d'après ma brève expérience dans cette Chambre - a montré ce que faisait l'Europe: un changement radical. Le Conseil européen a montré que l'Union européenne existe vraiment, que même si le traité de Lisbonne n'est pas encore en vigueur, l'UE est capable de réagir à des problèmes très importants.

J'aimerais également montrer combien j'ai apprécié ce qu'ont fait pour cette crise la présidence française, le président Sarkozy, ainsi que la chancelière Merkel et le Premier ministre Berlusconi. Je pense que la réaction unie passe sous silence les commentaires du Premier ministre britannique, qui s'est dûment rangé à notre avis aujourd'hui, mais dont les précédentes déclarations à la presse n'étaient vraiment pas bienvenues.

Je pense, et je conclurai ici, que le changement radical est celui-ci: l'Union européenne existe! Traitons avec précaution les adhésions à l'OTAN et à l'UE. Voyons comment les choses évoluent. Le ministre français est dans le bon.

Libor Rouček (PSE). – (CS) Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, je souhaite tout d'abord rendre hommage à la rapidité et à l'efficacité dont a fait preuve la présidence française en négociant une trêve entre les parties au conflit. Le plan en six points doit maintenant être mis en œuvre, incluant, évidemment, le retrait des troupes russes à leurs positions avant le déclenchement du conflit. Le problème de la Géorgie, toutefois, n'est pas isolé. Il existe toute une série de conflits interconnectés et de problèmes dans le Sud-Caucase. Il est dès lors essentiel pour l'Union européenne qu'elle s'implique plus efficacement et plus intensivement qu'avant dans l'entière région de la Méditerranée orientale et de la Transcaucasie. En d'autres mots, il est essentiel que nous renforcions la dimension orientale de nos politiques de voisinages grâce à de réelles mesures.

Vu que je suis un député d'un pays n'ayant pas encore ratifié le traité de Lisbonne, j'aimerais inviter les gouvernements de République tchèque, de Suède et, bien sûr, d'Irlande, à travailler dur à la ratification de ce document. Il est le prérequis pour des politiques des affaires étrangères et de sécurité plus unies et plus efficaces nous permettant de traiter les défis, dont ceux liés à l'Est et à la Russie, et de résoudre ces problèmes.

Mirosław Mariusz Piotrowski (UEN). – (*PL*) Aujourd'hui est le jour anniversaire du début de la Seconde Guerre mondiale. La guerre a été immédiatement précédée d'un pacte secret entre l'Union soviétique et l'Allemagne, et par la politique d'apaisement adoptée par les pays d'Europe occidentale. En 1939, on croyait naïvement que sacrifier des États plus petits satisferait l'agresseur.

Je rappelle tout ceci à cause de la guerre en Géorgie. La Géorgie est devenue le premier objectif à attaquer dans la course de la Russie contemporaine à la poursuite des tendances impérialistes qu'elle a héritées de l'Union soviétique. La Russie utilise la Géorgie comme terrain de test afin de voir jusqu'où les États membres de l'Union européenne sont prêts à tolérer la situation. Elle ne s'attend pas à ce qu'ils tiennent bon. En vue du conflit armé, le Parlement européen ne doit pas confirmer les attentes de la Russie. Nous devons adopter une position commune, claire et déterminée. La Géorgie a le droit de compter sur notre soutien diplomatique et matériel. Le Parlement européen devrait envoyer ses propres observateurs à la Géorgie afin de vérifier les informations relatives au nettoyage ethnique. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour arrêter l'expansion et empêcher que notre tragique histoire ne se répète.

Tunne Kelam (PPE-DE). - (*EN*) M. le Président, nous assistons à l'effondrement du paradigme «fin de l'histoire», mais cela devrait également marquer la fin d'une période d'irréalité, remplaçant la «paix par la parole» par «la paix par la force et la solidarité».

La Russie s'est placée dans la catégorie des États instables et imprévisibles. On ne peut plus la voir comme un partenaire fiable, et elle ne partage clairement pas nos valeurs communes. En envahissant la Géorgie, elle a ébranlé les fondements du système de sécurité international, essayant de le remplacer par un modèle de «force au pouvoir».

Tout dépend maintenant des actions de l'UE, et pas seulement de ses réactions. La gestion des affaires courantes n'empêche pas de prendre des mesures concrètes, la Russie ne comprendra que si nous agissons.

Voici les mesures que je propose: premièrement, la mise sur pied d'une vraie force internationale de maintien de la paix – la Russie ne peut pas jouer le double rôle de gardien de la paix et d'envahisseur; deuxièmement, geler les négociations APC; troisièmement, mettre en attente les projets North Stream et South Stream; quatrièmement, geler les délivrances facilitées de visas; et cinquièmement annuler les Jeux Olympiques de Sochi.

Si aucune mesure concrète n'est prise, la Russie, non seulement, ne relâchera jamais son emprise sur la Géorgie, mais elle reproduira également ce schéma ailleurs. La première priorité de la communauté

démocratique est de poser des limites fermes. Aujourd'hui, nous devons réagir au même défi moral. Si ce n'est pas nous, qui le fera? Si ce n'est pas maintenant, alors quand?

(Applaudissements)

Katrin Saks (PSE). - (*ET*) Au printemps, au cours des élections géorgiennes, j'ai rencontré dans la ville de Gori une dame géorgienne qui avait été obligée de fuir l'Abkhazie 15 ans auparavant. Aujourd'hui, elle est devenue une réfugiée dans son propre pays pour la deuxième fois. Quelle tragédie.

Il est également tragique qu'aujourd'hui, dans cette Chambre, nous ayons tellement d'interprétations différentes de ce qu'il s'est passé, et c'est pour cette raison qu'il est particulièrement important, plus que toute autre chose, d'envoyer une commission de recherche indépendante, une commission internationale, à la Géorgie afin de déterminer ce qu'il s'est réellement passé.

Ce conflit n'est pas entre les Géorgiens et les Ossètes, ce conflit n'a pas commencé le 8 août, ce n'est pas seulement un conflit entre la Russie et la Géorgie, c'est un conflit de valeurs et il nous implique tous.

Christopher Beazley (PPE-DE). - Monsieur le Président, je crois qu'il est important de féliciter la présidence française, le Président Sarkozy, le Ministre Kouchner, ici présent, non seulement parce qu'ils ont adopté, dans cette crise, une attitude très ferme vis-à-vis de la Russie, mais aussi parce qu'ils ont su maintenir l'unité de l'Union, une unité qui n'a malheureusement pas existé en 2003.

(EN) Je rejoins ceux qui disent que cette question, aussi grave soit elle, ne concerne pas uniquement la Géorgie et l'occupation et l'invasion illégales de ce pays. Je voudrais dire au commissaire que cela concerne également les relations de l'UE avec la Russie. Cela va au cœur de ce qu'on décrivait comme étant les valeurs communes que nous partageons. Je trouve personnellement qu'il est très difficile de trouver quelles valeurs j'ai en commun avec un pays utilisant la force, l'agression militaire et une guerre de propagande pour accuser le pays occupé d'être l'envahisseur et l'agresseur.

Il apparaît que l'Accord de coopération et de partenariat est susceptible d'être en attente quelque temps à moins que la Russie ne retire ses troupes. Vient alors la question: que ferons-nous si la Russie refuse de retirer ses troupes? On nous dit d'avoir un dialogue, mais quel dialogue avoir avec un partenaire qui ne respecte pas les valeurs que vous essayez de défendre et de soutenir?

Il me semble que, du point de vue historique, nous souhaitons avoir des relations harmonieuses avec la Russie, mais pas au point de renoncer aux valeurs auxquelles nous tenons. Je suis d'accord avec M. Kelam et les autres. Il y a déjà des conséquences pour la Russie, avec un désinvestissement massif sur ses marchés, car les investisseurs internationaux voient à présent la Russie comme un lieu très incertain pour investir. Toutefois, les projets North Stream et South Stream doivent également être réexaminés. Nous ne pouvons pas simplement continuer le processus comme si un monopole russe sur la fourniture d'énergie était tout à fait normal. Les Jeux Olympiques d'hiver à Sochi doivent également être réexaminés. Il ne peut y avoir de trêve olympique.

Nous entreprendrons des actions résolues plutôt que de nous laisser guider par leurs projets, et les Russes en verront les conséquences.

(Applaudissements)

Raimon Obiols i Germà (PSE). – (*ES*) Je souhaiterais dire deux choses très rapidement. Premièrement, je pense avoir raison en disant que M. Jouyet a précédemment regretté dans la presse l'influence des milieux conservateurs américains, ou de certains milieux conservateurs, dans le «Non» irlandais au référendum. Je pense que nous regrettons maintenant tous ces éloges extravagants des politiques néoconservatrices dans la crise du Caucase. Les responsabilités sont, à cet égard, diverses.

Tbilissi est responsable de la décision incompréhensible d'entreprendre une action militaire. Moscou est responsable de la décision d'envoyer une réponse brutale et disproportionnée. Washington, et son président heureux de partir à la retraite, sont responsables d'avoir attisé des années de tension dans cette région.

Deuxièmement, je pense que l'Europe a une responsabilité fondamentale qu'on ne peut honorer qu'en mettant sur pied une puissance politique, et non une puissance douce ou forte, qui dépend de l'unité de tous les gouvernements des États membres.

Árpád Duka-Zólyomi (PPE-DE). - (*HU*) Merci, Monsieur le Président. Depuis de nombreuses années, la politique de pouvoir russe amorce des tensions en Géorgie, ce qui a dégénéré en une guerre courte mais destructrice. Les forces militaires russes ont violé le droit international et envahi le territoire d'un État souverain.

Le Kremlin a couronné ce processus en reconnaissant l'indépendance de deux provinces dissidentes. Cela a donné une nouvelle dimension à la scène politique internationale. Cette situation est dangereuse, en partie du point de vue des États bordant la Russie et en partie car Poutine et ses hommes ont créé un dangereux précédent pour eux-mêmes.

Pourquoi est-il important que la communauté internationale s'unisse? La politique russe aboutit maintenant à une impasse, nous devons donc tirer le plus grand parti de ce moment. L'UE doit insister sur l'envoi de gardiens de la paix neutres et internationaux, soulageant ainsi les forces de maintien de la paix qui ont à présent perdu crédibilité et autorité. Notre décision de faciliter la délivrance de visas aux Russes devrait faire l'objet d'une révision. Simultanément, les conditions requises pour l'obtention d'un visa pour les Géorgiens devraient être simplifiées. La Géorgie fait partie intégrante de notre politique de voisinage. Nous avons dès lors l'obligation de garantir le soutien maximal nécessaire pour la reconstruction du pays. Merci beaucoup.

Giulietto Chiesa (PSE). – (*IT*) M. le Président, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, l'aventure Saakashvili est le résultat d'une impardonnable erreur de jugement: avoir pensé que la Russie ne réagirait pas à une agression militaire, car il s'agit bien d'une agression militaire.

La Russie n'est plus telle qu'elle était en l'an 2000, et elle ne se retirera plus, que ce soit du point de vue tactique ou stratégique. La première chose à faire est de constater les faits: l'Europe et son unité ont été gravement atteintes par cette erreur. Nous ne pouvons pas nous permettre de la répéter, et nous ne pouvons permettre à personne de nous forcer à la répéter. Certaines personnes pensent que l'entrée de l'Ukraine et celle de la Géorgie dans l'OTAN devraient maintenant être accélérées, mais je voudrais demander à ceux-là de bien réfléchir. Une telle décision n'améliorerait en rien notre sécurité, bien au contraire: elle la mettrait en péril. Comme nous le savons à présent, la Russie réagira. Si ce n'est pas en égale mesure, ce sera alors certainement en contre-mesure. Nous courrions alors rapidement le risque d'avoir sur les bras une crise bien plus grande que celle du mois d'août, et dans un pays comme l'Ukraine, qui au centre de l'Europe. La sagesse nous enjoint à refaire certains calculs qui se sont avérés faux, et que nous nous asseyions à la table de négociation avec la Russie sur une base de réciprocité et ...

(Le président interrompt l'orateur)

Vytautas Landsbergis (PPE-DE). - (EN) M. le Président, avant hier, j'ai eu une longue conversation autour d'un dîner avec l'une des personnes les plus sages d'Europe, Otto von Habsburg. Il a déclaré, en se basant sur sa grande connaissance des faits, que les gouvernements européens ont été énormément corrompus. On sait en effet que la Russie utilise une nouvelle arme secrète contre l'Occident: la corruption mondiale. La réunion du Conseil de ce jour pourrait attirer plus de lumière sur cet aspect sombre de la politique européenne.

Si le Conseil et notre Parlement, la dernière forteresse de la conscience politique en Europe, n'exige pas un retrait immédiat des forces d'occupation russes de Poti et des zones tampon créées par l'occupant, alors un désastre politique deviendra imminent pour notre Europe flétrissante. Ces zones sont celles dont les contrebandiers russes et ossètes ont le plus besoin afin d'empêcher que la Géorgie ait un quelconque contrôle sur les frontières internes entre la marionnette ossète et la Géorgie toujours indépendante. L'idée de laisser à l'occupant jusqu'au sommet UE-Russie de novembre pour construire des fortifications est une grosse erreur, et cela souligne le fait qu'Otto von Habsburg a probablement raison.

(Applaudissements)

Pierre Pribetich (PSE). - Monsieur le Président, subtile et déterminée, notre position est attendue. Les États-Unis, par la volonté des Russes mais aussi en raison de la période électorale en cours, ne peuvent être les catalyseurs d'une situation politique globale pour cet espace de voisinage de l'Union.

Une chance historique, unique, s'offre à nous, à l'Union européenne, de structurer notre politique étrangère et de sécurité, de faire émerger l'Europe par les résultats, par la preuve. Ne la gâchons pas. Les condamnations nécessaires ne fournissent pas les solutions. Même si la boîte de Pandore a été ouverte avec le Kosovo, avec une reconnaissance défiant les règles du droit international, replaçons le droit international et le respect des droits de l'homme au cœur de la solution.

Soyons acteurs de fermeté, acteurs politiques, affichons une position claire, commune, ferme envers la Russie, mais tournée vers la recherche d'une solution, d'un partenariat, car la lucidité appartient aussi à la démarche de la Russie de 2008.

Proposons, sous l'égide de l'Union européenne, une conférence régionale sur la résolution de la situation, sur l'avenir des partenariats. C'est par cette détermination d'une voix unique de l'Union européenne, que nous réduirons le fiel destructeur des nationalismes, qui conduisent toujours, inexorablement, à la guerre.

Urszula Gacek (PPE-DE). – (*PL*) M. le Président, aujourd'hui le Conseil est parvenu à un accord concernant la Russie. Cela peut être considéré comme un certain succès, bien que de nombreuses personnes aient été déçues que la Russie soit traitée avec tant de douceur. Nous devons maintenant attendre la réaction de Moscou. Il ne fait aucun doute que la Russie citera les parties de nos débats où le représentant du Conseil et certains députés blâment la Géorgie. En public, Moscou critiquera fortement la position du Conseil, mais elle s'en régalera en privé.

J'aimerais dire aux dirigeants à Moscou: ne vous réjouissez pas trop vite. L'Europe ne vous considère plus comme un partenaire fiable qui tient parole et respecte le droit international. L'Europe examine sérieusement sa dépendance au gaz et au pétrole russes. L'Europe n'a pas été trop sévère avec vous aujourd'hui, mais les rangs de vos supporters ont fortement minci.

Csaba Sándor Tabajdi (PSE). - (HU) Nous sommes totalement d'accord avec le fait que nous devrions condamner la Russie pour avoir accordé la citoyenneté, et nous devrions la condamner pour son rôle militaire excessif, et pour avoir reconnu l'Abkhazie et l'Ossétie. D'un autre côté, nous devrions également condamner la Géorgie: les dirigeants géorgiens auraient dû connaître leur propre marge de manœuvre géostratégique. D'un côté nous sommes d'accord qu'il devrait y avoir des forces de maintien de la paix, mais nous ne parlons pas de la base pour une solution durable, et cela serait seulement une autonomie étendue pour les Abkhazes et les Ossètes du Sud au titre du plan Ahtisaari. Nous ne parlons pas des minorités touchées, mais nous parlons de tout le reste. Je pense donc que le conflit n'est pas le seul à avoir gelé. Notre pensée est, à maints égards, dans le même cas. Nous devrions trouver une solution à long terme pour ce problème.

Erik Meijer (GUE/NGL). – (*NL*) M. le Président, une grande partie de l'attention s'est concentrée sur l'intervention militaire russe en Géorgie. L'utilisation possible de bombes à fragmentation et l'occupation d'un port à l'extérieur de la zone contestée sont une juste cause de colère.

Cela ne s'applique à mon avis pas à la protection de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. Depuis la dislocation de l'Union soviétique, ces deux régions ne faisaient en pratique plus partie de la Géorgie. La plupart des habitants de ces deux petits États ne veulent être subordonnés à la Géorgie en aucune circonstance, tout comme les habitants du Kosovo ne veulent en aucune circonstance dépendre de la Serbie. Ils seraient malheureusement des citoyens de deuxième classe dans ces pays. Pour ces personnes, l'égalité de droits et la démocratie ne sont possibles que si leur sécession cesse d'être matière à débat et qu'ils sont assurés de ne pas être sujets à des attaques militaires venant de l'extérieur.

En résumé, il y a de très bonnes raisons de critiquer la Russie, mais pas à cause de sa reconnaissance de l'indépendance *de facto* de ces deux petits États. Le Kosovo ne pouvait être un cas unique ...

(Le président interrompt l'orateur)

Zita Pleštinská (PPE-DE). – (*SK*) Les événements en Géorgie ont paradoxalement eu lieu au mois d'août, tout comme dans l'ancienne Tchécoslovaquie il y a 40 ans, lorsque mon pays lui-aussi a été envahi et occupé pendant une longue année par l'Armée soviétique.

Chers députés, nous ne devons pas oublier que la Russie a montré par ses propres actions qu'elle n'a pas fait table rase de son passé. Tout comme en 1968, elle n'a pas hésité à envoyer des chars pour atteindre ses objectifs politiques. Une fois encore, la force militaire déstabilise des pays qui essayent de se dégager de l'influence russe. Aujourd'hui, il s'agit de la Géorgie. Demain, cela pourrait être l'Ukraine.

Je suis convaincue que l'UE doit être plus résolue dans son opposition à la position russe concernant la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Je suis convaincue que la réponse de l'UE doit être une intensification de la coopération avec la Géorgie et particulièrement avec l'Ukraine, et pas seulement par la parole, mais aussi par des actions claires et significatives.

Ioan Mircea Paşcu (PSE). - (EN) M. le Président, la Géorgie n'est pas un simple épisode dans la politique internationale. Elle marque le début d'une réaction en chaîne avec d'importantes conséquences.

Premièrement, cela indique le retour militaire de la Russie, qui devra se refléter dans la nouvelle stratégie sécuritaire européenne en préparation.

Deuxièmement, cette apparente reconquête montre que la Russie souhaite utiliser son énergie récemment acquise pour réparer ses pertes des années 90 et faire payer l'humiliation qui les a accompagnées, plutôt que son souhait de contribuer à la formation du monde futur.

Troisièmement, cela souligne la position faible de l'Europe due à l'accroissement de sa dépendance à l'énergie russe et le retard dans la ratification du traité de Lisbonne.

Quatrièmement, cela peut soit restaurer soit faire empirer l'unité transatlantique.

Cinquièmement, cela montre que la légalité internationale doit être renforcée, qu'il s'agisse de concept ou de son respect.

Sixièmement, cela indique clairement que la zone de la mer Noire a besoin de beaucoup d'attention et d'implication de la part de l'UE, et donc davantage qu'une simple synergie.

Charles Tannock (PPE-DE). - (EN) M. le Président, je soutiens le droit démocratique de la Géorgie à chercher la sécurité à l'ouest, et je réprouve l'agression disproportionnée de la Russie et son occupation continue du pays. L'UE doit augmenter son aide à la Géorgie pour sa reconstruction, accélérer la mise en place de l'accord de libre échange avec l'UE et pousser à la facilitation des visas. La Géorgie devrait pouvoir continuer son chemin vers l'OTAN, pour finir sur une adhésion totale. Nous devons maintenant saisir cette opportunité de briser l'étau moscovite sur la fourniture de gaz et de pétrole à l'Europe en utilisant la politique extérieure commune de l'UE en matière de sécurité énergétique. L'Allemagne et l'Italie construisent des pipelines en entreprise commune avec Gazprom. Pour équilibrer cela, l'UE devrait également soutenir le projet de pipeline White Stream qui transportera du gaz de la mer Caspienne vers l'Europe en passant par la Géorgie et l'Ukraine – leurs deux gouvernements soutiennent ce projet – mettant ainsi la Russie en échec. Viser le monopole de Gazprom et l'utilisation russe du gaz comme arme pour notre réponse à long terme assènera un dur coup à la Russie.

Jean-Pierre Jouyet, *président en exercice du Conseil.* – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chère Benita, Mesdames et Messieurs les députés, je serai bref puisque Bernard Kouchner est déjà intervenu deux fois et je sais que vous avez également beaucoup de travail.

Je souhaiterais tout d'abord, au terme de ce débat, vous remercier pour votre implication, qui a été constante, dans ce dossier. Les résolutions adoptées, le fait que le Président Wolski ait convoqué la commission des affaires étrangères dès le 20 août dernier et le fait que Mme Isler Béguin – comme elle l'a rappelé – ait été présente et que son témoignage ait été fort vis-à-vis de cette institution et, au delà, vis-à-vis de l'Union européenne, ont montré l'implication du Parlement européen dans cette crise.

Cela me conduit à dire que concernant l'Union européenne j'ai été surpris de voir certains commentaires: premièrement qu'elle n'a pas réagi; deuxièmement qu'elle était impuissante; troisièmement qu'elle a adopté une position de faiblesse. Si l'Union européenne n'a pas été influente, si elle n'a pas joué de rôle dans ce dossier, je voudrais bien savoir qui l'a joué? Qui a été puissant? Qui a fait preuve de démonstration, que ce soit sur un plan militaire ou sur d'autres plans? Je n'ai noté aucune autre puissance que l'Union européenne dans ce cadre-là et c'est durant cette crise que peut-être, sous un jour nouveau, l'Union européenne s'est affirmée comme un partenaire et s'est affirmée comme une puissance.

Chacun a ses responsabilités: l'Union européenne a ses responsabilités, ce ne sont pas celles de l'OTAN, ce ne sont pas celles des États-Unis mais elle a, avec ses valeurs, avec ses moyens – j'y reviendrai –, exercé toutes ses responsabilités.

On nous dit: "La Russie n'a pas les mêmes valeurs que l'Union européenne" mais, entre nous, ce n'est pas une découverte. Ce n'est quand même pas un scoop. On sait que la Russie n'a pas les mêmes valeurs que l'Union européenne. Si elle avait les mêmes valeurs que l'Union européenne, on se poserait et on se serait posé d'autres questions par rapport à la Russie. Tout ce qui se pose par rapport à la Russie c'est de savoir quelles relations nous voulons avoir avec ce voisin, quel type de partenariat nous voulons nouer, quel type de dialogue nous devons avoir et comment amener la Russie à remplir ses devoirs, à assumer ses responsabilités et parvenir à la remettre sur une voie plus conforme au droit international. Voilà ce dont il est question. Moi, en tout cas, je n'ai jamais considéré que nous ayons les mêmes valeurs, quel que soit le respect que je puisse avoir pour la Russie, et je le sais depuis un certain temps.

La troisième réflexion que vous avez faite, et vous l'avez tous faite, c'est que nous ne pouvons pas aller assez loin, en dépit d'une réaction rapide, en dépit de ce qui s'est fait aujourd'hui, parce que nous n'avons pas les instruments voulus, que nous ne disposerons de ces instruments que dans le cadre du traité de Lisbonne et

que le fait qu'il y ait cette crise révèle parfaitement combien nous avons besoin de ce traité, combien nous avons besoin de nous renforcer en matière de politique extérieure, combien nous avons besoin, aussi, de nous renforcer en matière de politique de défense. Il faut là-dessus être tout à fait clair entre nous et plusieurs d'entre vous l'ont souligné, à juste titre.

J'en viens au Conseil. Le Conseil d'aujourd'hui constitue un point de départ. Il ne résume pas tout et ne va pas résumer tout par rapport à ce qu'est la gestion de cette crise par l'Union européenne et les relations entre l'Union européenne et la Russie. Il s'agissait aujourd'hui de faire le point sur la situation sur le terrain et d'évaluer les conséquences entre l'Union européenne et la Russie. Ce qu'il s'agissait de montrer, c'est que nous étions unis et que nous étions actifs dans ce conflit.

Ce Conseil européen a permis de montrer que nous étions unis, que nous avons agi et que nous avions des orientations fortes. Je les rappelle: condamnation de la réaction disproportionnée de la Russie; soutien à la Géorgie dans les domaines financier, humanitaire, économique et politique; affirmation du renforcement de la relation entre l'Union européenne et la Géorgie; mise en œuvre du plan de résolution du conflit en six points dont – plusieurs d'entre vous ont insisté sur ce point – l'existence d'un mécanisme international; engagement de l'Union européenne sur le terrain avec l'envoi d'un représentant spécial; renforcement du partenariat oriental, notamment à l'égard de la zone de la Mer noire et de l'Ukraine – cela a été explicitement souligné dans les conclusions aujourd'hui –; une politique énergétique davantage diversifiée, indépendante, mieux organisée au niveau européen.

J'ai bien entendu tout ce qui a été dit ce soir: ayez la certitude que la présidence française rappellera à chacun sa volonté d'avoir une politique européenne énergétique beaucoup plus diversifiée, indépendante, mieux structurée. Vous pouvez compter sur la présidence de ce point de vue.

Il s'agit d'un point de départ parce qu'il a été acté qu'un déplacement important du Président du Conseil de l'Union européenne, du Président de la Commission et du Haut-représentant aurait lieu, le 8 septembre, à Moscou et à Tbilissi et que c'est dans ce cadre-là qu'il faudra apprécier les actions ultérieures que nous serons amenés à faire.

Enfin, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que toutes les réunions relatives à l'accord de partenariat étaient reportées jusqu'à ce que les Russes se retirent sur leurs positions antérieures.

C'est donc un point de départ. Nous n'avions pas pour but aujourd'hui de tout résoudre mais c'est un point également symbolique de notre unité et de notre détermination et pour cela nous avons besoin du soutien du Parlement européen.

Benita Ferrero-Waldner, *Membre de la Commission.* – (*DE*) M. le Président, je suis la dernière oratrice, dès lors j'essayerai d'être aussi brève que possible. Étant la dernière à intervenir, toutefois, je souhaiterais revenir sur quelques points importants du débat.

Premièrement, je suis sûre qu'il n'est pas nécessaire de vous rappeler que c'était en ce jour, le 1^{er} septembre 1939, que la Seconde Guerre mondiale a débuté. Aujourd'hui, en ce jour anniversaire, nous débattons d'une nouvelle guerre qui a commencé, mais cette nouvelle guerre, nous – l'Union européenne – avons pu l'arrêter très rapidement. Selon moi, c'est un point très important. C'est pourquoi ce débat fut long et varié. Mais ce fut également un bon débat. Nous avons également eu un bon débat au Conseil européen, avec des conclusions solides. Selon moi, la crédibilité de l'Union européenne a joué un rôle essentiel dans ces deux aspects: la crédibilité et l'unité. Comme le président en exercice du Conseil et moi-même l'avons déclaré, c'était un test majeur pour la crédibilité et, en effet, l'unité de l'Union européen, mais c'est un test que nous avons passé haut la main.

Comme nous l'avons entendu, l'assistance à la Géorgie est importante. Nous avons déclaré qu'il existait un besoin d'aide humanitaire et d'aide à la reconstruction, nous chercherons ce soutien auprès du Parlement. Je souhaiterais dès maintenant vous remercier pour votre soutien et je vous reviendrai bien sûr avec des chiffres plus précis. Je pense toutefois par-dessus tout à l'accord sur les visas. Nous sommes évidemment conscients que nous sommes ici face à une discrimination: les Abkhazes et les Ossètes, dont beaucoup ont des passeports russes, sont dans une position plus favorable que les Géorgiens. Mais je souhaite également souligner que de nombreux États membres ont un rôle à jouer, et laissez-moi rappeler que la même chose s'applique pour l'accord de libre échange. Je souhaite vous rappeler que nous avons déjà identifié trois problèmes liés au renforcement de la Politique européenne de voisinage, mais ils n'ont pas réellement réussi à toucher les États membres à ce moment-là. La mobilité en était un, le deuxième était le problème des

partenariats économiques, et le troisième était le renforcement de la sécurité, ce qui signifie bien sûr que tous les conflits, actions et conséquences doivent également être abordés dans le cas de la Russie.

Nous sommes à un croisement, mais l'avenir sera principalement déterminé par la Russie, car ce sera elle qui devra venir rendre des comptes ici, comme nous l'avons dit aujourd'hui: il n'y aura plus de négociations sur le nouvel accord sans un retrait des troupes. La Russie a en son pouvoir de respecter ce que nous avons dit aujourd'hui. J'espère vraiment qu'on trouvera une bonne solution le 8 septembre.

Outre ceci, il y a deux conséquences principales: la Politique de voisinage Plus, ou quel que soit le nom que nous lui donnerons à l'avenir, doit être renforcée au niveau régional et bilatéral. Cela signifie dépasser la Géorgie et impliquer l'Ukraine, la Moldavie, et d'autres pays. C'est une chose dont nous avons souvent parlé, mais j'espère maintenant pouvoir compter sur davantage de soutien de la part des États membres individuellement.

Enfin, laissez-moi dire un mot sur la politique énergétique. C'est un autre problème qui m'a particulièrement interpellée ces derniers 18 mois, et je peux vous assurer que cela continuera à être une question très importante pour moi personnellement à l'avenir.

Cela m'amène à la fin de mon rapide résumé de ce qui fut un débat long mais extrêmement important.

(Applaudissements)

Le Président. – (PL) Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

Déclarations écrites (article 142)

Roberta Alma Anastase (PPE-DE), par écrit. – (RO) En tant que rapporteur pour la région de la mer Noire, j'ai toujours fortement insisté sur le défi majeur que représentent les conflits non résolus pour la stabilité de la région, ainsi que la nécessité d'une implication ferme et profonde de l'UE dans la région susmentionnée.

Les actions de la Russie en Géorgie sont regrettables, dangereuses dans le contexte de la stabilité régionale et européenne, et, implicitement, inacceptables par la communauté internationale.

Il est dès lors impératif et urgent que l'UE passe des promesses aux actions et soit ferme dans ses actions en Géorgie et dans son réexamen des relations avec la Russie.

Afin de garantir la stabilité dans la région de la mer Noire, trois principes clés devraient guider l'action de l'UE.

Premièrement, toutes les décisions devraient se baser sur le respect de l'intégrité territoriale de la Géorgie et le droit international.

Deuxièmement, cette formule de gestion des conflits dans la région devrait être revue afin d'accélérer et d'augmenter les possibilités d'un arrangement final. Cela suppose une implication active de l'UE dans les opérations de maintien de la paix en Géorgie, ainsi que dans le processus de gestion et de résolution des autres conflits dans cette région, par exemple le conflit en Transnistrie.

Les efforts de l'UE pour garantir sa sécurité énergétique devraient également croître au maximum, dont le développement du projet Nabucco.

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Ministre Jean-Pierre Jouyet, Madame la Commissaire et Madame Benita Ferrero-Waldner, mes premiers mots seront pour remercier les collègues ayant salué la présidence française de l'Union européenne et l'action de Nicolas Sarkozy, dans ce difficile dossier du conflit entre la Russie et la Géorgie.

Nous n'en finissons pas de gérer les frontières de l'ancien Empire romain d'Orient avec à l'ouest, les Balkans et le Kosovo, et, au nord, le Caucase, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. Ce qui doit guider notre comportement d'Européen, c'est le respect des peuples et je suggère qu'en fonction de l'évolution de la gravité de la situation en Géorgie, une réunion extraordinaire des commissions des affaires étrangères du Parlement européen et des parlements nationaux des États membres soit envisagée, car c'est nous, les parlementaires, qui représentons les citoyens.

Enfin, il devient évident que la seule "synergie en Mer Noire" fixée fin 2007 par la Commission européenne n'est pas suffisante et il devient urgent que l'Union propose une vraie politique ambitieuse de voisinage avec les pays riverains de la Mer Noire en commençant par une zone économique de libre échange.

Titus Corlățean (PSE), par écrit. – (RO) L'UE n'est pas en droit de permettre au scénario géorgien de se répéter dans d'autres régions en conflit.

Les événements en Géorgie représentent un sérieux test pour la capacité de réaction et d'implication de l'UE dans la région des conflits gelés de l'ancienne Union soviétique. Il est nécessaire que l'UE examine la possibilité d'envoyer en Géorgie une mission d'observation civile de l'Union européenne afin de contrôler le respect de l'accord de cessez-le-feu.

Le retour offensif disproportionné de la Russie en Ossétie du Sud a eu un impact négatif sur la population civile, ainsi que sur l'infrastructure, et fut une grave violation des règles internationales. Cela indique visiblement un besoin de renforcer la sécurité par la présence d'une force de maintien de la paix multinationale et impartiale.

L'UE devrait également sérieusement envisager un processus plus consistent de coopération avec la République de Moldavie et la possibilité de fournir, sous certaines conditions en ce qui concerne le fait que Chisinau garantisse certains standards démocratiques, une perspective européenne bien plus claire pour ce pays.

Afin de renforcer les bonnes relations et d'éviter toute situation conflictuelle, la coopération régionale entre les pays bordant la mer Noire devrait devenir une coopération multidimensionnelle à institutionnaliser, par exemple en créant l'Union des pays bordant la mer Noire.

Dragoş Florin David (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) M. le Président du Parlement européen, M. le Président du Conseil de l'Union européenne, Mme la Commissaire, chers collègues.

J'aimerais présenter mes condoléances aux citoyens russes, et aux citoyens géorgiens qui ont perdus des êtres chers dans ce conflit stupide, et leur offrir ma compassion. Au vu de l'histoire, je vous parle maintenant en tant que citoyen européen aux racines profondément ancrées en Russie et en Géorgie, en tant que citoyen qui se sent une partie de la diversité européenne, et pas tant une partie de l'unité européenne.

Dans ce conflit, nous attirons l'attention sur la situation énergétique en Europe, sur la position «impérialiste» de la Russie et sur le nationalisme et le manque de diplomatie de la Géorgie, mais nous oublions que des gens et, surtout, des espoirs sont morts dans ce conflit. J'estime qu'aujourd'hui, plus que jamais, nous avons tous besoin de nous sentir parties d'une unité bénéfique et constructive, dans un équilibre diplomatique et national afin de gérer les grands défis attendant les générations futures.

En conclusion, je demande au président de la Russie, au président de la Géorgie et au président du Conseil de l'Union européenne de prendre toutes les mesures nécessaires pour terminer ce conflit régional le plus rapidement possible et reprendre une politique de coopération ouverte et équilibrée, premièrement au bénéfice des citoyens. Merci.

Hanna Foltyn-Kubicka (UEN), *par écrit.* – (*PL*) M. le Président, ces dernières semaines, nous avons assisté à une attaque de la Russie sur un État souverain et indépendant. Nous avons vu comment un pays distant de centaines de kilomètres du théâtre de la guerre a été occupé, et comment les promesses faites à l'Occident ont été mises en morceaux.

Je suis convaincu que les aspirations européennes de la Géorgie comptent pour la moitié des raisons ayant motivé l'attaque de la Russie. L'autre moitié est le désir de contrôler les routes traversant la Géorgie et utilisées pour le transport de matériaux bruts liés à l'énergie. C'est notre devoir politique et moral de soutenir le peuple géorgien et de faire comprendre à la Russie que l'époque où elle pouvait agir à sa guise dans sa sphère d'influence autoproclamée est à jamais finie.

Les derniers événements ont très clairement montré que la Russie ne pouvait pas être un partenaire fiable dans le domaine de l'énergie. Le contrôle russe du pétrole et du gaz nous a fait de nous des otages du Kremlin. Dès lors, le principal défi auquel nous faisons à présent face est de nous libérer de la dépendance aux matériaux russes. Comment y parvenir, c'est une question controversée. Si toutefois nous continuons à investir dans des projets tels que North Stream et South Stream, nous fournirons aux autorités russes de nouvelles façons puissantes d'exercer une pression sur l'Union européenne. Les Russes n'auront aucun remord à utiliser leurs avantages quand le temps sera venu.

Roselyne Lefrançois (PSE), *par écrit.* – Je tiens tout d'abord à remercier Madame Lambert pour la qualité de son travail.

Le rapport sur lequel nous devons nous prononcer demain a en effet le double mérite de porter un regard très lucide sur les imperfections et dysfonctionnements du système de Dublin et de formuler des propositions visant à améliorer l'efficacité des procédures et la situation des demandeurs d'asile.

Je souhaiterais pour ma part insister sur un certain nombre de points qui sont à mes yeux fondamentaux : le besoin de renforcer les droits des demandeurs d'asile et de les garantir de la même manière sur l'ensemble du territoire de l'Union ; le fait que la mise en détention des demandeurs d'asile devrait toujours constituer une décision de dernier recours, dûment justifiée ; la nécessité d'assurer une meilleure répartition des demandes d'asile ? le système actuel faisant peser une charge disproportionnée sur les Etats membres situés aux frontières extérieures de l'UE ?, et de prendre des mesures à l'encontre des Etats membres ne garantissant pas un examen approfondi et équitable de ces dernières ; et enfin l'importance du regroupement familial et d'une définition élargie de la notion de "membre de la famille" incluant tous les proches parents.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE), *par écrit*. – (RO) Le grand bénéfice de la réunion extraordinaire du Conseil européen aujourd'hui est l'unité des États membres.

Nous ne devons pas nous retrouver encore une fois en situation de Guerre Froide. La Fédération de Russie doit recevoir un message uni de l'UE. Elle doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays, retirer ses troupes des zones de conflit gelées en se pliant aux conventions et traités internationaux qu'elle a signés et elle ne doit pas fonder sa politique des affaires étrangères sur sa capacité de fournisseur d'énergie.

L'unité des États membres doit également être constatée dans les futures actions de l'Union: - une politique énergétique commune basée sur la création de nouvelles routes de transport afin d'utiliser des sources différentes des actuelles, le développement d'une série de politiques de la mer Noire afin d'augmenter l'importance géostratégique et sécuritaire de la région, ainsi que l'implication et la promotion active de nouveaux mécanismes pour résoudre les conflits gelés de la région.

Dans ce contexte, il est absolument nécessaire de revoir la Politique de voisinage. Des pays tels que l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan doivent être inclus dans un mécanisme cohérent et accéléré qui, afin de remplir les conditions nécessaires, devraient conduire à leur future adhésion à l'UE.

Péter Olajos (PPE-DE), par écrit. – (HU) Géorgie – l'illusion de la liberté?

Nous savons tous que la guerre Géorgie-Russie ne concerne pas la Géorgie. Mes collègues députés savent, et les chefs d'État ou de gouvernement se rencontrant aujourd'hui à Bruxelles savent, qu'ils débattent des sanctions possibles.

Durant notre travail pour une intégration toujours plus proche de l'Union européenne, le conflit Géorgie-Russie est arrivé de manière totalement inattendue pour nous rappeler que c'est la force qui décide, même au 21^e siècle.

Au cours des sept prochaines années, la Russie pourrait dépenser 190 milliards de dollars en armement et pour le développement de son armée. Elle n'aura pas peur de déployer son armée, modernisée grâce à l'argent du pétrole et du gaz. Août 2008 en était au moins la preuve.

En tant que Hongrois qui fut autrefois forcé d'être citoyen de l'empire russe, il m'est particulièrement difficile de tirer cette conclusion. Les Russes menacent les vies. Ils ont déjà pénétré notre conscience quotidienne, non seulement par les prix de l'énergie mais également par l'image des colonnes de chars envahissant la Géorgie.

En même temps, j'espère qu'il est clair à mes collègues députés et à ceux prenant part au sommet européen que ce n'est pas la paix en Géorgie, en Ukraine ou en Europe occidentale qui est au cœur de notre conflit actuel avec la Russie. Nous pouvons établir le cadre et les orientations d'un futur dialogue avec une réponse commune et résolue de l'Union – ou nous aurons une politique des affaires étrangères excessivement outrecuidante à la russe.

Les États membres de l'Union ayant souffert de l'oppression russe il y a vingt ans savent ce que signifie ce danger, quelque soit la forme idéologique qu'il revêt. Les dirigeants des nouveaux États membres ont dès lors une responsabilité morale de protéger leurs électeurs d'une menace extérieure croissante.

Toomas Savi (ALDE), *par écrit.* – (*EN*) M. le Président, l'agression russe contre la Géorgie a incité le public mondial à s'interroger sur la décision du Comité international olympique d'accorder à Sochi, en Russie, le droit d'accueillir les Jeux Olympiques d'hiver en 2014. Sochi se trouve sur la côte de la mer Noire, à 30 kilomètres de la frontière de la Fédération de Russie et de l'Abkhazie, et dès lors à proximité immédiate d'une zone de conflit.

Mais un autre aspect me concerne également. Tout comme à Pékin, les domiciles des personnes sont dans le chemin de la construction des équipements olympiques. Par exemple, la construction en cours anéantit tout un village appelé Eesti-Aiake, en français «Jardin estonien», qui a été fondé il y a 120 ans par 36 familles estoniennes ayant migré dans la région du Caucase de la Russie impériale et à qui on y a attribué des terres.

Les autorités russes construisent des tribunes qui ne devraient être utilisées que durant seulement 14 jours pendant les Jeux Olympiques sur les lieux de la plus ancienne partie du village. La compensation qui sera payée aux familles serait plus basse que le prix de ce terrain sur le marché.

Des actions si scandaleuses violent le droit naturel à la propriété, et devraient dès lors être condamnées.

Esko Seppänen (GUE/NGL), *par écrit.* – (*FI*) Le président Géorgien, Mikheil Saakashvili, que l'opposition accuse de trucage des élections à grande échelle et de corruption massive, est arrivé au pouvoir en attisant le nationalisme géorgien extrême et en promettant de forcer l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie à devenir géorgiennes alors qu'elles sont en bons termes avec la Russie.

Les États-Unis d'Amérique se sont placés en meilleurs alliés de la Géorgie, mais Israël n'a pas été trop mauvais avec la Géorgie non plus. Les États-Unis ont 130-170 préparateurs militaires dans le pays, et Israël plus de 100. Iike Tomer, un nom de code, était un soldat d'une unité d'élite de l'armée israélienne repris comme formateur par Defensive Shield, une société vendant des services militaires dirigée par le Général Gal Hirsch, l'antihéros de la guerre qu'Israël a perdue contre le Liban. Il avait ceci à dire: «Par rapport aux normes israéliennes, les soldats n'ont quasiment aucune capacité et les officiers sont médiocres. Il est clair qu'il était illogique de mener cette armée à la guerre». Une offensive illogique et peu judicieuse qui a conduit à la défaite totale de l'armée de clowns de Saakashvili.

Les soldats ont abandonné leur armement lourd, le laissant aux mains des troupes russes, et ont frénétiquement fui à Tbilissi. Des exploits osés de cette nature ne méritent pas le soutien du Parlement européen. Le pays a le soutien du lobby américain néoconservateur pour la Géorgie, dirigé par Randy Scheunemann, le conseiller pour la politique étrangère du candidat à la présidence John McCain. Il a été employé en même temps par McCain et Saakashvili, et a reçu pendant ses 18 mois 290 000 USD d'honoraires de la part de la Géorgie. Je suis toutefois d'accord avec le fait que la Russie a réagi trop fortement.

Csaba Sógor (PPE-DE), *par écrit.* – (*HU*) D'après certaines personnes, la crise du Caucase a commencé par le discours du président Bush à Riga en 2005, lorsqu'il a annoncé qu'un nouvel accord de Yalta était nécessaire. Il aurait tout aussi bien pu parler d'un nouveau Traité de Trianon, la misère de nombreux peuples et pays n'ayant pas commencé avec la Seconde Guerre mondiale mais avec le Traité de paix de Trianon qui a mis fin à la Première Guerre mondiale. La recommandation du président américain d'alors, Wilson, sur l'autodétermination des peuples, est restée à l'état de rêve.

Aujourd'hui, suite à la crise du Caucase, les gens parlent des intérêts des grandes puissances, du pétrole et de la guerre mais ils ne parlent pas beaucoup du droit d'autodétermination des personnes vivant là-bas. La tâche la plus importante de l'UE dans de telles situations de conflit pourrait être de faire un exemple. Sur tous les États membres de l'UE, 11 garantissent une autonomie aux minorités sous l'une ou l'autre forme. Cela représente 41 % des États membres de l'UE.

L'objectif est une politique exemplaire pour les minorités nationales dans chaque État membre de l'UE: pas dans 41 % mais dans 100 %! Une Union européenne avec une politique exemplaire sur les minorités nationales pourrait même agir de manière plus efficace dans le Caucase.

Daniel Strož (GUE/NGL), *par écrit.* – (*CS*) Depuis le tout début des discussions sur la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo, nous avons mis en garde contre le fait qu'une telle étape déclencherait une spirale d'événements, dont on ne peut imaginer les conséquences négatives qu'avec une issue difficile à prédire.

Même au Parlement tchèque, le PCBM (parti communiste de Bohème et de Moravie) a exprimé son désaccord sur la reconnaissance du Kosovo par la République tchèque. Ceux qui ont joué avec le feu ne devrait pas être surpris de s'être brulés dans un autre coin du globe, particulièrement quand leur partenaire est une personnalité problématique telle que le président Mikhail Saakashvili.

La solution à la situation actuelle est le respect du droit international, ce qui est particulièrement important pour un État si petit que la République tchèque et son expérience historique. Évoquer des phobies au travers de certaines politiques, c'est, dans cette situation, simplement mal et dangereux

La réaction de certains États de l'OTAN et le changement dans les relations avec la Russie doit être contrasté, par exemple, par le rôle de la Russie dans la lutte contre le terrorisme international et également, par exemple, par le fait que 70 % des fournitures énergétiques nécessaires à la force expéditionnaire en Afghanistan passe par le territoire de la Fédération de Russie. Les quartiers généraux de l'OTAN sont clairement au courant de cela

On ne résoudra pas cette situation par un langage et des gestes forts, mais par des négociations rationnelles autour d'une table.

József Szájer (PPE-DE), par écrit. – (HU) Quarante années se sont écoulées depuis que les troupes du Pacte de Varsovie ont écrasé la Tchécoslovaquie et renversé le gouvernement qui s'était fixé la tâche de rentre la dictature communiste démocratique. Malheureusement, la Hongrie socialiste a également joué un rôle honteux dans l'opération avec les autres États socialistes soviétiques, servant donc le despotisme brut et impérialiste de Moscou. Nous demandons aux peuples slovaques et tchèques de nous pardonner.

Pour nous, Hongrois, c'est particulièrement douloureux car douze ans auparavant, en 1956, les troupes soviétiques ont de la même façon noyé la révolution hongroise dans le sang. En détruisant le Printemps de Prague, Moscou a montré qu'elle faisait ce qu'elle voulait dans sa sphère d'influence, sphère qu'elle avait volée à l'Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et qu'il n'y avait plus de limite à l'impudence et à l'hypocrisie impérialistes de la Russie soviétique.

Il n'existe qu'un seul outil possible contre ceci: la défense ferme et résolue des droits de l'homme des citoyens et des principes de démocratie et de souveraineté nationale, et agir contre l'agression. C'est nécessaire pour que l'Europe démocratique ait encore un message clair aujourd'hui!

Andrzej Jan Szejna (PSE), *par écrit.* – (*PL*) Je pense qu'il faut être d'une grande prudence pour évaluer le conflit entre la Russie et la Géorgie.

Il est sans aucun doute que la Russie a violé les principes du droit national lorsqu'elle a traversé le territoire géorgien. Je condamne vigoureusement de telles réactions disproportionnées de la part de la Russie. Il faut toutefois garder à l'esprit que la partie géorgienne est également en tort. C'est elle qui a lancé l'action militaire. Le recours à une telle action ne peut jamais être la solution à un conflit.

L'Union européenne a été appelée à jouer le rôle très important de médiateur dans cette situation. Je pense que l'Union a eu raison de condamner la reconnaissance russe de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie. La souveraineté de la Géorgie et son intégrité territoriale doivent être respectées.

Selon moi, au vu de la situation actuelle, il est essentiel que l'Union européenne envoie une mission de maintien de la paix et de contrôle en Ossétie du Sud.

La situation actuelle montre la nécessité d'une coopération toujours plus intense avec les pays de la région de la mer Noire.

Je vote pour l'adoption d'une motion commune pour une résolution sur la situation en Géorgie.

Marian Zlotea (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) Je pense qu'il est très important que, en ce moment délicat, l'Europe montre qu'elle est unie et qu'elle soutient une position unitaire face au conflit en Géorgie.

Néanmoins, nous devons continuer à fournir une assistance et à aider à la reconstruction des régions touchées en Géorgie, soutenir les mesures visant à renforcer la confiance, ainsi que le développement d'une coopération régionale. Il est également nécessaire que l'Europe accélère le développement de projets européens pour l'énergie (tels que le projet Nabucco).

Même si l'attention est en grande partie tournée vers la Géorgie, si on prend en considération la situation géographique de l'Azerbaïdjan, je pense que nous devrions songer à la nécessité de mettre sur pied un partenariat UE-Azerbaïdjan pour soutenir et continuer les projets de l'UE dans le domaine de l'énergie.

J'aimerais souligner qu'on ne pourra régler les conflits gelés dans la région de la mer Noire que dans les limites et sur la base du droit international, en respectant l'intégrité territoriale des pays, ainsi que leur souveraineté sur l'intégralité du territoire, ainsi qu'en respectant le principe de l'inviolabilité des frontières.

Je soutiens la position du Conseil, selon laquelle l'Union européenne est prête à s'engager, notamment par sa présence sur le terrain, à soutenir tous les efforts garantissant une solution pacifique et à long terme du conflit en Géorgie. Je pense que nous n'atteindrons les résultats désirés que par le dialogue et la négociation.

21. Évaluation du système de Dublin (suite du débat)

Le Président. – (*PL*) Reprenons le débat sur le rapport de Mme Lambert au sujet de l'évaluation du système de Dublin.

Inger Segelström (PSE). - (SV) M. le Président, c'est un important changement de sujet mais, si nous ne résolvons pas la crise en Géorgie, nous aurons besoin d'une meilleure politique d'asile et de refuge en Europe.

J'aimerais commencer par remercier Mme Lambert pour son rapport très complet. Je soutiens également les amendements déposés par Mme Roure et Mme Lefrançois. Le système de Dublin et le choix de premier pays d'entrée pour les personnes arrivant dans l'UE doivent réellement être évalués, particulièrement concernant les problèmes que cela implique pour les pays accueillant des réfugiés. Je pense ici aux pays méditerranéens, mais également à la Suède, qui le pays européen ayant accueillie le plus grand nombre de réfugiés en provenance d'Iraq. L'UE devrait accepter une plus grande responsabilité conjointe. Dans le cas contraire, la réglementation de Dublin serait dénuée de sens.

Il y a un an, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a effectué une visite d'inspection en région méditerranéenne. La situation était épouvantable! Le fait que la Suède commence à renvoyer des réfugiés et des demandeurs d'asile en Grèce n'a rien arrangé, surtout que cette dernière était lourdement surchargée depuis un certain temps. Par la suite, le groupe du Parti populaire européen et des démocrates européens au Parlement européen a adopté une directive sur le retour des immigrants illégaux, contenant des règles inhumaines, telles que la déportation après une attente allant jusqu'à 18 mois, ce qui est particulièrement difficile pour les enfants. Une politique européenne commune d'asile et de refuge est nécessaire, mais j'ai la sensation que nous allons dans la mauvaise direction et cela m'inquiète. Je suis inquiète que nous n'acceptions personne et que nous ne soyons pas prêts à faire plus attention aux enfants.

Toutefois, il y a une chose à laquelle nous avons fait attention, c'est l'évocation aujourd'hui par le commissaire Barrot d'une suspension temporaire. En tant que Suédoise, j'aimerais saisir cette opportunité pour attirer l'attention sur la municipalité de Södertälje, au sud de Stockholm. Södertälje a accueilli plus de réfugiés iraquiens que les États-Unis et le Canada rassemblés! Selon moi, Södertälje doit être inclus dans le type d'essai auquel le commissaire faisait référence. Merci.

Jacques Barrot, *Vice-président de la Commission.* – Monsieur le Président, ce débat est évidemment très important et il a été interrompu, mais c'est ainsi. En tout cas, je suis également convaincu que doter l'Europe d'un droit d'asile vraiment harmonisé sera aussi une réponse majeure face aux problèmes qui viennent d'être exposés au cours du débat précédent.

Je voudrais brièvement reprendre quelques expressions. Il est vrai que le système, aujourd'hui, n'est pas "juste" dans la mesure où les demandeurs d'asile, selon les États membres où ils s'adressent, n'ont pas toujours la même réponse. Vous avez eu raison, Madame, de souligner combien certains pays étaient beaucoup plus ouverts, beaucoup plus généreux que d'autres. Nous avons donc besoin de cette harmonisation. Nous avons besoin aussi d'évoquer un certain nombre de questions qui nous interpellent comme, par exemple, le problème des mineurs non accompagnés. Nous avons aussi à examiner le problème de la détention des demandeurs d'asile et bien évidemment, nous devrons le faire dans le cadre d'une révision de ces textes, non pas pour nous éloigner du système de Dublin mais pour perfectionner cette réponse européenne aux demandeurs d'asile.

Nous devons rester fidèle à la tradition de l'accueil démocratique, l'accueil humaniste de l'Europe, c'est pourquoi ce débat, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, a été pour nous extrêmement utile. Il va beaucoup éclairer nos réflexions et je reviendrai évidemment devant le Parlement pour présenter les textes que nous allons maintenant élaborer à la lumière des excellentes observations qui ont émaillé ce débat.

Je remercie donc vivement le Parlement, je vous remercie Monsieur le Président, et j'espère bien que, d'ici la fin de l'année, je pourrai revenir vers vous avec, déjà, des projets de textes qui permettront de beaucoup améliorer la situation concernant le droit d'asile en Europe.

Le Président. – (*PL*) J'aimerais encore une fois m'excuser auprès du commissaire pour l'interruption du débat. Malheureusement, les priorités ont été fixées de telle façon que nous avons été obligés de contourner la procédure normale et d'interrompre ce débat.

Jean Lambert, *rapporteur.* – (*EN*) M. le Président, j'aimerais également remercier chaleureusement le commissaire pour ce qu'il vient de dire et pour ses garanties. Je pense qu'il est clair, après ce qui a été dit ce soir aux quatre coins de la Chambre, qu'il est nécessaire d'avoir un système non seulement efficace, mais de grande qualité, basé sur une responsabilité commune: comme l'a déclaré ma collègue Mme Segelström, s'il n'y a pas de responsabilité commune, le système est dénué de sens.

Je pense que le Conseil a lui aussi besoin d'entendre ce message très très clairement, car eux, au Conseil, représentent les gouvernements responsables de remplir leurs obligations. Il est vrai que certains États membres, tels que la Suède, remplissent très bien leurs obligations. D'autres pas. Cela signifie que les actions que peut prendre la Commission pour les soutenir – par exemple, l'utilisation du HCR, et l'idée d'un Bureau d'appui en matière d'asile – deviennent très importantes si elles disposent des ressources adéquates. C'est également une chose à laquelle nous devons tous penser, nous qui sommes impliqués dans le système budgétaire.

Toutefois, au nom de mon collègue M. Busuttil, j'aimerais dire que certains d'entre-nous sont encore convaincus que la pression sur certains États membres est plus temporaire que systémique sauf si, évidemment, nous prévoyons un changement rapide dans la situation mondiale qui aurait alors un effet sur les flux de réfugiés. Donc encore une fois, je souhaite remercier le commissaire et mes collègues pour leurs gentilles paroles. Nous verrons ce que nous pouvons faire pour passer le message au Conseil, et nous attendons avec impatience les propositions émanant de la Commission plus tard dans l'année.

Le Président. – (*PL*) Le débat est clos.

Le vote aura lieu mardi.

22. Cadre commun de référence pour le droit européen des contrats (débat)

Le Président. – (*PL*) Le prochain sujet est le débat sur la question orale à la Commission posée par M. Lehne au nom de la commission des affaires juridiques, sur le cadre commun de référence sur le droit européen des contrats (O-0072 - B6-0456/2008).

Hans-Peter Martin, rapporteur. – (DE) M. le Président, commissaire, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, le projet de Cadre commun de référence a précipité le travail sur le droit civil européen, du moins pour le moment. C'est, bien sûr, un projet créé par des spécialistes du droit qui doit encore être débattu politiquement. L'objectif de ce débat est alors d'essayer de lancer une discussion politique sur le droit privé européen. Le Parlement européen veut arriver à une situation dans laquelle toutes les parties sont impliquées dans le débat mais, pour que cela arrive, nous devons nous assurer que le projet académique, qui n'est actuellement disponible qu'en anglais, soit également publié dans d'autres langues officielles.

Commissaire, les fonds affectés à la traduction pour 2008 n'ont pas encore été épuisés. Nous avons besoin de ces traductions s'il doit y avoir un vrai dialogue à échelle européenne sur l'avenir du droit civil européen. Faire traduire le prochain document de la Commission n'est pas suffisant, même si cela doit bien évidemment être fait. La Commission a lancé un processus de sélection en interne, essayant d'examiner les règles du cadre académique de référence et relevant ce qui doit être inclus dans le texte de la Commission.

Nous saluons le fait que toutes les directions générales concernées sont impliquées dans le processus de sélection. Toutefois, je souhaite souligner que le projet de «droit européen des contrats» devrait être dirigé par la DG Justice et affaires intérieures. En effet, le cadre de référence ne concerne pas uniquement le droit contractuel des consommateurs. Il vise également à faciliter pour les PME le modelage de leurs contrats transfrontaliers avec d'autres partenaires commerciaux n'étant pas consommateurs.

Précisément parce que le cadre commun de référence doit prendre également prendre en compte le secteur des PME, ces derniers mois, la Commission a organisé des ateliers sur des zones à problème bien choisies dans le domaine business-to-business (B2B), et l'issue de ces ateliers doit être également prise en compte dans le prochain texte de la Commission.

Dans la résolution, nous déclarons également que la version finale du cadre académique de référence pourrait jouer un rôle de boîte à outils. En fait, elle le fait déjà, juste par sa publication. Le législateur communautaire

devra s'assurer que, à l'avenir, les actes juridiques du domaine du droit privé communautaires sont basés sur le CCR (cadre commun de référence).

Le CCR peut, à un stade ultérieur, être transformé en instrument optionnel. Les parties seraient alors aptes à choisir un système alternatif de droit civil pour gérer leurs relations juridiques. C'est une mesure qui doit être prise afin de résoudre des problèmes qui nous concernent encore clairement dans la sphère du marché intérieur.

Afin de donner un coup de fouet aux transactions juridiques sur le marché interne, un instrument optionnel devra toutefois dépasser le droit contractuel général. Par exemple, outre les règles gouvernant la conclusion de contrats de vente, il va y avoir des règles sur le transfert de propriété et la rescission de transferts d'actifs sans base juridique claire: en d'autres mots, la loi sur les obligations.

Le Parlement est particulièrement enclin à garantir qu'il est consulté et impliqué de manière suivie par la Commission tout le long du processus de sélection. Nous devrons indubitablement examiner dans le futur comment l'importance de ce projet peut être améliorée, particulièrement à la commission des affaires juridiques. La Commission doit pourtant commencer à envisager maintenant de quelle sorte mécanismes de nous avons besoin pour garantir que le nouveau document de la Commission puisse prendre en compte les futurs développements. Dans le processus de sélection actuel, la Commission doit déjà commencer à envisager dans son calendrier les changements qui apparaîtront dans la version définitive du cadre académique de référence.

Tout ceci montre que le CCR nous emmène dans un nouveau territoire du droit européen des contrats. Le Parlement européen, la Commission et le Conseil doivent s'engager clairement dans ce projet, qui est susceptible d'être l'initiative la plus importante pour la prochaine législature. C'est un projet qui est bénéfique pour tous: les consommateurs, car ils seront bientôt capable de faire leurs achats aux quatre coins de l'Europe avec le soutien du droit des contrats, et les entreprises, car avec cette plus grande certitude légale, ils pourront accéder à de nouveaux marchés, et comme il y aura les règles seront uniformisées, ils pourront faire des économies substantielles.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) M. le Président, la Commission dans son ensemble salue de tout cœur l'intérêt que montre le Parlement pour le cadre commun de référence, ou, comme j'y ferai référence, au CCR. Le CCR est un projet à long terme visant à améliorer la qualité et la cohérence de la législation européenne.

Laissez-moi répondre à vos questions à cet égard. Premièrement, j'aimerais vous dire que la Commission a en effet l'intention de garantir que le CCR de la Commission sera traduit afin de pouvoir en discuter et de l'appliquer dans le but d'améliorer la qualité de la législation sur les contrats et de la rendre plus cohérente.

Toutefois, ce raisonnement ne s'applique pas au projet académique préliminaire. Le CCR de la Commission sera très probablement beaucoup plus court que le projet académique. Étant donné l'important travail qui sera déjà nécessaire pour traduire le CCR, il n'est pas malin d'utiliser de précieuses ressources de traduction pour traduire des parties d'un projet académique non pertinentes pour le CCR.

La Commission procède actuellement à la sélection de ces parties du CCR académiques, les parties pertinentes pour le CCR final de la Commission sur la base de ses objectifs politiques. Toutes les DG concernées sont impliquées dans ce processus de sélection d'après leur domaine de compétence, dont évidemment la DG Justice, liberté et sécurité. La sélection finale sera présentée pour consultation aux autres institutions, dont le Parlement et d'autres parties prenantes.

La Commission s'assurera en effet que l'issue des ateliers organisés en 2007 sera prise en compte dans le CCR.

La Commission a toujours envisagé le CCR comme un outil de meilleure législation. Le CCR devrait contenir une série de définitions, de principes généraux et des règles types dans le domaine du droit des contrats. La Commission n'a pas encore décidé quels sujets du droit des contrats couvrirait le CCR.

En adoptant la décision sur le CCR, la Commission prendra en compte la position du Parlement et du Conseil.

Comme je l'ai déjà mentionné, la Commission raccourcira vraisemblablement ce projet académique et il sera probablement nécessaire de modifier le texte restant afin de le rendre utile à des fins de prise de décision. Même s'il est prématuré de le dire, il est probable que le CCR doive former un outil législatif non contraignant.

La Commission comprend totalement que le Parlement désire être informé et impliqué dans l'évolution du travail sur la CCR. Nous saluons l'implication du Parlement dans le processus du CCR et nous comptons beaucoup sur cette implication. La Commission continuera à informer le Parlement des développements de la façon la plus appropriée, particulièrement grâce aux groupes de travail du Parlement voué au CCR, et consulter le Parlement et toutes les parties prenantes sur les résultats de sa procédure de sélection préliminaire.

Une fois que le CCR de la Commission sera terminé, la Commission décidera de la nécessité de le garder à jour et du meilleur mécanisme possible à cet effet.

Je souhaiterais terminer en vous remerciant pour le soutien du Parlement au travail de la Commission sur cet important dossier.

Jacques Toubon, *au nom du groupe PPE-DE*. – Monsieur le Président, notre collègue Meyer a bien situé les enjeux de cette question et je voudrais dire, Madame la Commissaire, que je comprends votre réponse technique en ce qui concerne les traductions, mais ce qu'a dit M. Meyer sur ce sujet n'est que l'incarnation de la vraie question: comment passe-t-on de l'université, du travail universitaire, à la décision politique? Et à la décision juridique?

Je pense que la compréhension de tous est tout à fait essentielle, car il faut que ce projet de cadre commun de référence qui vous a été remis à la fin de l'année dernière soit pris en considération en envisageant tous les travaux qui sont faits autour de cette question, et pas seulement le projet qui vous a été remis. Par exemple, il est clair qu'il faut choisir entre se diriger vers un droit des obligations ou se diriger vers un droit des contrats. Et il y a plusieurs écoles. Ce sera le choix que nous devrons faire. Pour ce faire, il faut naturellement avoir plusieurs propositions. De la même façon, est-ce que le contenu du CCR sera un contenu restreint, et à ce moment-là contraignant, ou est-ce que ce sera un contenu général, et à ce moment-là beaucoup plus indicatif.

Pour tout cela nous avons besoin d'éléments divers et il importe, bien entendu, que le Parlement fasse son travail et qu'il puisse le faire très en amont. C'est pour cela d'ailleurs – je me permettrai de conclure là-dessus de manière très pratique – qu'il est très important que les parlementaires participent nombreux à l'audition que la Commission organisera avec des experts au début du mois d'octobre, et au colloque que la présidence française de l'Union européenne va tenir, à Paris, les 23 et 24 octobre. Ce sujet mérite un débat ouvert, transparent, au-delà des spécialistes, entre ceux qui ont les décisions politiques entre leurs mains.

Manuel Medina Ortega, *au nom du Groupe PSE*. – (*ES*) M. le Président, je suis d'accord avec les observations de M. Toubon. Selon celles-ci, le travail du groupe académique sur le Cadre commun de référence est clairement très appréciable et très sérieux. Toutefois, comment passons-nous de ce travail académique aux propositions politiques? Peut-être que la réponse est celle-ci: en se basant sur l'utilisation d'une seule langue et, si possible, d'une seule direction théorique.

Même si je reconnais le travail interne qui a été effectué, commissaire, je pense que nous devons passer à la phase suivante qui implique le Parlement et les secteurs concernés, et non uniquement les grandes entreprises, mais aussi les plus petites, les syndicats et d'autres types d'opérateurs économiques.

Le groupe PSE a déposé un amendement visant à augmenter la participation à ce projet dès les premières étapes, chose pour laquelle nous avons bien évidemment besoin d'une traduction du texte, ou au moins d'un résumé. Ce texte pourrait par la suite former la base d'un élément optionnel mais, pour cela, nous devons d'abord définir le contenu.

Pour résumer, ce débat doit servir à informer les citoyens européens que la Commission travaille à un projet. Toutefois, la Commission, n'étant qu'une des institutions européennes, ne peut garder ce projet pour elle. Le temps est venu pour la Commission de partager ses connaissances avec le Parlement européen et le public général. Je le répète: syndicats, grandes entreprises, petites entreprises, autres opérateurs économiques et les gens en général.

La réglementation du cadre contractuel touche tous les citoyens européens et l'élaboration d'un potentiel code de droit matériel nécessiterait le plus grand nombre possible de secteurs impliqués, ce qui, sans une traduction dans toutes les langues de l'Union, semble impossible. Ce serait également impossible sans une participation accrue des autres secteurs.

Diana Wallis, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) M. le Président, la commissaire a répondu à certaines questions posées par mes collègues. Cependant, ce projet est d'une grande importance pour toutes nos institutions, mais nous en arrivons à sa politique et aux principaux problèmes concernant la légitimité démocratique de la création d'un CCR. Il y a eu de nombreuses consultations, avec beaucoup de groupes de travail et beaucoup

de groupes de parties prenantes. Nous avons pu en apprendre beaucoup, mais il est maintenant temps de prendre des décisions et nous avons besoin d'une procédure ouverte, inclusive et cohérente.

La Commission mène à bon escient une procédure de sélection avant de présenter un livre blanc. Toutefois, cette procédure doit être aussi inclusive que possible, et nous nous inquiétons à l'évidence des langues utilisées. En effet, s'il s'agissait d'une législation conventionnelle, elle serait disponible dans toutes les langues. Le Parlement peut-il être assuré qu'il sera toujours possible, au niveau du livre blanc, de changer la sélection s'il considère cela approprié?

C'est au cœur de l'énigme actuelle. Le livre blanc va-t-il initier une procédure législative ou une chose analogue, ou allons-nous traiter avec une procédure législative séparée à chaque fois que nous devrons à l'avenir examiner une chose liée au droit des contrats? On en revient à la question du contraignant ou du non-contraignant. Le Conseil semble penser que cela devrait être non-contraignant et volontaire. Si c'est le cas, on peut débattre de la nécessité pure et simple d'une procédure de sélection. On peut laisser tout ouvert et avoir le débat politique à l'avenir à tout moment où une question de droit des contrats surgira dans une proposition législative. D'un autre côté, si nous créons maintenant quelque chose de contraignant – ce qu'on sait le Parlement préférer, sous la forme d'un instrument optionnel - alors nous devons mener quelques débats politiques inclusifs très sérieux sur le contenu et la couverture, ce qui nous conduit à la série de questions suivante sur une base légale et l'implication du Parlement en tant que davantage qu'un simple consultant.

Ieke van den Burg (PSE). – (*NL*) M. le Président, j'approuve ce qu'ont dit les précédents orateurs et j'aimerais souligner deux points en particulier. Le premier est la façon dont nous pouvons garantir qu'il existe réellement un processus inclusif et démocratique de consultation, dans lequel non seulement ce Parlement, mais également les parlements nationaux, jouent un rôle et dans lequel toutes les parties prenantes peuvent être consultées. Je m'inquiète particulièrement de savoir si cette consultation sera équilibrée et si, par exemple, les organisations de consommateurs, les petites et moyennes entreprises, les syndicats et d'autres seront capables d'apporter leur expertise et de payer pour cela, afin qu'ils puissent également jouer un vrai rôle dans le processus de consultation.

La Commission a une responsabilité à cet égard et j'aimerais donc demander à la Commission de quelle façon ils ont l'intention d'apporter leur soutien. J'aimerais demander au Parlement de soutenir un amendement que nous soumettons sur ce point.

Les autres points concernent l'éventail de la sélection. Je me demande si nous devons vraiment exclure certaines choses présentes actuellement au paragraphe 12. Il est plus sensé de laisser ces caractéristiques ouvertes à ce niveau.

Andreas Schwab (PPE-DE). – (*DE*) M. le Président, commissaire, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, j'ai suivi ce débat avec un grand intérêt mais j'ai parfois eu l'impression que les diverses réunions communes entre la commission des affaires juridiques et la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs n'ont en fait jamais eu lieu. Oui, Mme van den Burg, nous avons remarqué – et ce également parmi nos collègues au sein des commissions – qu'il est extrêmement difficile, lors des différents événements, de trouver l'intérêt et l'expertise nécessaires pour cette importante initiative juridique en Europe. Selon moi, ceci n'est pas uniquement une tâche pour la Commission, c'est également le travail des députés de s'assurer que les associations, syndicats, employés et PME concernés soient impliqués dans ce débat le plus tôt possible.

Toutefois, j'estime également – et j'approuve totalement ce qu'a déclaré Hans-Peter Mayer sur ce point, et Jacques Toubon l'a également abordé - que cette implication précoce des différentes parties prenantes ne peut, bien sûr, être efficace que si les bases juridiques sont disponibles dans toutes les langues. Je ne suis pas surpris par la réponse de la commissaire et son retrait vers la position selon laquelle les seuls documents académiques disponibles ne sont qu'une base technique pour le développement de la position du livre blanc. Néanmoins, dans cette procédure difficile, je voudrais dire à la commissaire que, selon moi, il est en effet nécessaire d'également traduire les bases de ses recommandations pour le livre blanc, car c'est la seule façon de garantir un débat sérieux. Je pense que la motion pointe dès lors dans la bonne direction et je souhaiterais demander à la commissaire d'entreprendre ici des actions de soutien appropriées.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) M. le Président, toutes les remarques des députés ont été très bien présentées et sont très pertinentes. Je souhaiterais attirer l'attention sur le fait que la décision de ne traduire que des parties du texte académique est une décision politique. La cause en est que les portions inutiles aux fins du CCR ne seront pas traduites. Je suis désolée de me répéter, mais il est très important de

souligner que le CCR ne sera qu'une boîte à outils par nature, et le Parlement ne sera pas totalement impliqué dans la décision de traduire telle ou telle partie du texte.

J'aimerais également vous informer des réunions prévues par la présidence française, qui a planifié deux réunions de la commission des affaires civiles pour le 5 septembre et le 3 novembre afin de discuter de la sélection des chapitres du projet académique du CCR pour la future CCR de la Commission. Comme vous pouvez le voir, rien n'est encore gravé dans la pierre. Le Parlement et la Commission peuvent totalement participer et faire leur travail ensemble. Le résultat de ces discussions devrait être adopté en tant que conclusions du Conseil Justice et affaires intérieures en décembre 2008. Cela nous assure suffisamment que la procédure inclut réellement toutes les parties intéressées. En référence à la remarque de Mme van de Burg, je souhaite vous assurer que le processus de consultation sera large et inclusif.

J'ai reçu un retour des théoriciens qui ont annoncé qu'ils traduiraient leur projet, ce qui signifie qu'il y aura bien des versions françaises, allemandes et anglaises. Ceci garantit, en plus des efforts de la Commission, que ce projet sera certainement disponible dans ces trois langues. La Commission a un réel intérêt à travailler avec le Parlement qui a si bien soutenu ce projet, ainsi qu'avec le Conseil, afin de s'assurer une vraie portée grâce aux versions traduites de la partie académique déjà terminée de ce projet.

Le Président. – (*PL*) J'ai reçu une proposition de résolution⁽¹⁾conformément à l'article 108, point 5, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

23. Certains points concernant l'assurance automobile (débat)

Le Président. – (PL) L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0249/2008) de M. Mladenov, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur certains points concernant l'assurance automobile (2007/2258(INI)).

Nickolay Mladenov, *rapporteur.* – (EN) M. le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, chers interprètes qui restez si tard en un jour aussi intéressant avec les discussions sur la Géorgie au Conseil européen, j'espère que vous aurez un peu de temps et d'énergie pour vous concentrer sur un autre rapport qui, malgré sa technicité, est assez important pour nous tous.

On en revient à une question soulevée au sein de cette Chambre quand la quatrième directive sur l'assurance automobile a été adoptée. À cette époque, cette Chambre avait décidé de demander à la Commission d'entreprendre une étude plus approfondie de certaines questions soulevées par le Parlement mais auxquelles la quatrième directive sur l'assurance automobile elle-même ne répondait pas. Il s'agit de trois séries de questions: la première consistant à examiner si les dispositions pénalisantes nationales sont effectivement mises en œuvre au sein de l'Union européenne. Regarder ensuite comment le système de représentation des peines est fondé au titre des fonctions de la directive. Et enfin considérer éventuellement le point le plus important et le plus controversé intimement connecté à la question soulevée par les consommateurs, qui est la suivante: est-ce que la disponibilité actuelle des schémas de dépense volontaires et légaux pour l'assurance automobile en Europe devrait être convertie en un schéma obligatoire afin de couvrir les accidents transfrontaliers au sein de l'Union européenne?

Laissez-moi commencer avec cette question car c'est peut-être la plus importante et la plus claire des questions, et également celle qui intéresse le plus les consommateurs européens. Moi-même, quand j'ai examiné ce rapport, j'ai été fortement tenté d'argumenter en faveur d'une harmonisation et d'une assurance obligatoire pour les dépenses juridiques au sein de l'Union européenne. Mais une étude détaillée suggère que cela ne serait pas dans l'intérêt des consommateurs ou du secteur européen des assurances.

Si cette disposition était adoptée, elle ferait augmenter les coûts des assurances automobiles pour les consommateurs de nombreux États membres. Cela inciterait à la création d'un plus grand nombre de plaintes injustifiées. Il y aurait davantage de retard dans le traitement de plaintes déjà existantes et cela n'inciterait pas du tout les citoyens à s'arranger à l'amiable.

Enfin, cela créerait un très lourd et malencontreux fardeau pour les systèmes judiciaires de nos États membres, ce que je ne pense pas que nous désirons. Donc, l'autre approche que suggère ce rapport est peut-être la meilleure. Elle incite à avoir une meilleure connaissance des schémas volontaires existants au sein de l'Union européenne.

Dans de nombreux anciens États membres de l'Union, ils existent déjà et fonctionnent assez bien, et ils se développent dans les nouveaux États membres. Dans ces derniers, particulièrement, ils doivent être davantage vantés, peut-être en les incluant dans les informations précontractuelles sur la souscription de telles options au sein de l'Union européenne avec un accent plus particulier sur les nouveaux États membres.

En ce qui concerne la question des représentants chargés du règlement des sinistres, la Commission a entrepris une étude que nous avons examinée très attentivement. Nous avons consulté le secteur et les organisations de consommateurs au sein de l'Union européenne, et des centres d'information nationaux ont été mis sur pied dans tous les États membres. Grâce à ces centres, les consommateurs peuvent suivre leurs plaintes et trouver les informations dont ils ont besoin.

Ce que nous devons maintenant faire, c'est davantage informer les consommateurs du système existant plutôt qu'essayer de mettre un nouveau système sur pied.

Enfin, en ce qui concerne la question des dispositions pénalisantes nationales et leur harmonisation, le rapport avance que nous devrions maintenir le principe de subsidiarité. Cela signifie que les dispositions pénalisantes nationales au sein des États membres doivent être maintenues. L'harmonisation n'est pas nécessaire. Il est toutefois nécessaire que la Commission européenne contrôle la situation de façon plus détaillée au sein de l'Union européenne et s'assure que si les autorités nationales ont besoin d'aide, elles en reçoivent de la Commission européenne.

C'était donc l'essentiel du rapport dont nous débattons ce soir.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (EN) M. le Président, au nom de mon collègue le commissaire Charlie McCreevy, laissez-moi tout d'abord féliciter la commission du marché intérieur et de la protection du consommateur, la commission des affaires juridiques, ainsi que tout particulièrement MM. Mladenov et Gargani pour le travail qu'ils ont accompli en publiant ce rapport complet et consistent portant sur une série de points liés aux assurances automobiles.

M. Mladenov, je ne pourrais être plus d'accord avec vous: cette question concerne les consommateurs.

La Commission salue votre soutien des conclusions que nous avons tirées dans notre rapport 2007 sur l'assurance automobile. Laissez-moi me consacrer brièvement à certains points abordés dans ce rapport.

Je commencerai par les pénalités nationales introduites conformément à la procédure d'offre motivée.

La Commission salue la position claire que vous avez prise à ce sujet dans le rapport. En effet, votre rapport semble confirmer notre position sur ce sujet, c'est-à-dire que les dispositions pénalisantes nationales, bien qu'elles ne soient pas équivalentes, produisent l'effet désiré et aucune harmonisation n'est nécessaire au niveau européen à cet égard.

La Commission restera vigilante et prendra si nécessaire des mesures contre les États membres qui ne respectent pas totalement les dispositions de la directive en question. Dès lors, nous ne pouvons que saluer votre appel à la Commission de continuer à surveiller de près le fonctionnement du mécanisme introduit par la directive européenne sur l'assurance automobile. Le groupe d'experts sur l'assurance automobile, mis sur pied par moi-même il y a un an, rassemble les représentants des États membres et les parties prenantes, et s'est révélé être un outil très utile.

Conformément à votre suggestion, la Commission impliquera des organisations de consommateurs représentant les victimes d'accidents de la route dans la procédure d'évaluation de l'efficacité des systèmes existant dans les États membres.

Je vais maintenant me tourner vers un deuxième point: les frais juridiques, qui sont très importants pour les consommateurs, ainsi que pour les assureurs.

Votre rapport envisage plusieurs pours et contres d'un système dans lequel les frais juridiques seraient obligatoirement couverts, à l'échelle européenne, par la police d'assurance automobile de la partie responsable. Comme stipulé dans le rapport 2007 de la Commission, nous sommes convaincus qu'il serait très peu probable qu'une telle solution apporte de réels avantages aux victimes d'accidents de la route. Cela pourrait même

conduire à une distorsion des systèmes nationaux bien établis de règlement des plaintes automobiles. En outre, les primes sont susceptibles d'augmenter dans les pays où il n'est pas coutume de rembourser les frais juridiques, partiellement ou intégralement.

Je suis ravie de constater que votre rapport reflète certaines de ces inquiétudes et qu'il montre sa préférence pour des solutions orientées par le marché, telles que l'utilisation d'une assurance volontaire pour les frais juridiques. Il semble toutefois évident que sur certains marchés, ce type d'assurance est à peine utilisé et qu'il faut le promouvoir plus efficacement. C'est une mission que le marché devrait accomplir lui-même, la Commission ne devrait pas promouvoir des produits d'assurance en particulier ou certaines pratiques du secteur des assurances.

Pour terminer, j'aimerais aborder la question de la connaissance des outils et mécanismes au titre des directives européennes sur l'assurance automobile.

La Commission estime elle-aussi qu'il y a de la marge pour une amélioration, particulièrement en ce qui concerne les nouveaux États membres, au niveau du degré d'information des citoyens des outils créés par les directives européennes sur l'assurance automobile, comme par exemple le mécanisme de représentant chargé du règlement des litiges ou l'existence de centres d'information nationaux.

Le secteur des assurances peut et doit jouer un rôle majeur dans ce domaine. La Commission a contribué au besoin d'information des victimes d'accidents de la route et des usagers grâce à la publication d'un certain nombre de dépliants sur l'assurance automobile placés sur le portail «L'Europe est à vous». De nombreuses autres sources d'information existent au niveau national, tels que les clubs automobiles, les bureaux d'assurance automobile, les agences de règlement de sinistres, etc.

En conclusion: au cours des dernières années, un rapport régulier au Parlement européen sur les questions d'assurance automobile est devenu une pratique établie et je me réjouis de la suite de notre bonne coopération.

Othmar Karas, représentant le rapporteur pour avis de la commission des affaires juridiques. – (DE) M. le Président, commissaire, rapporteur, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, au nom du président de la commission des affaires juridiques, M. Gargani, je souhaite remercier le rapporteur pour son rapport et sa bonne coopération.

Il y a trois points en particulier que je souhaite aborder: premièrement, l'intérêt des consommateurs, deuxièmement, le principe de subsidiarité, et troisièmement, la pertinence. Nous pensons qu'il est bien plus favorable aux intérêts des consommateurs de ne pas convertir les schémas de frais juridiques volontaires pour l'assurance automobile en Europe en un schéma volontaire. Nous n'avons pas besoin de combinaison ou d'intégration de produits obligatoires qui ne feraient qu'augmenter le prix de l'assurance et restreindre le choix des consommateurs.

En ce qui concerne la subsidiarité, je salue le fait que le rapporteur n'essaye pas de faire avancer l'harmonisation à tout prix. Les pays dans lesquels certains frais juridiques sont déjà couverts par l'assurance automobile peuvent continuer avec ce type de schéma sans que d'autres pays ne soient forcés d'en faire autant.

En ce qui concerne la pertinence, je souhaite rappeler à la Chambre que nous traitons un problème qui, en termes numérique, est d'une pertinence très limitée. Les accidents transfrontaliers ne représentent qu'environ 1 % des accidents de la route en Europe, et presque tous sont réglés à l'amiable. Je félicite le rapporteur pour son document.

Andreas Schwab, *au nom du groupe* PPE-DE. – (DE) M. le Président, commissaire, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, je souhaite commencer par remercier mon collègue Nickolay Mladenov pour son travail réellement excellent sur ce point très difficile. Son rapport d'initiative couvre tous les problèmes essentiels et le fait de façon assez exceptionnelle.

Néanmoins, je souhaite souligner que ce rapport n'est qu'une petite pièce du puzzle dans les opérations du peuple avec l'UE. M. Karas a justement souligné que les accidents transfrontaliers représentent un très petit pourcentage d'accidents de la route et que la plupart d'entre eux sont réglés à l'amiable. Toutefois, un grand hebdomadaire allemand a publié la semaine dernière un article qui décrit comment un citoyen ordinaire a souhaité réenregistrer une voiture allemande en Italie, pour échouer huit mois plus tard, réalisant que ce n'est simplement pas possible. Les citoyens face à ce genre de problème sur une base individuelle en sont extrêmement mécontents.

C'est pourquoi ce rapport, avec son incitant en faveur de schémas volontaires, est la bonne approche. Toutefois, les États membres ont un rôle à jouer lorsqu'il s'agit de déterminer si l'harmonisation de la loi de compensation dans l'Union européenne ne pourrait pas à long terme être une bien meilleure solution bien plus en phase avec les intérêts des citoyens.

Ici au Parlement et particulièrement à la commission des affaires juridiques, nous avons traité la question des dommages non contractuels – dans le cas de Rome II par exemple – à de nombreuses occasions, et il revient maintenant aux États membres de voir quelles solutions alternatives ils peuvent identifier, si l'harmonisation de la loi de compensation et l'adoption des frais juridiques en tant que dommages n'est pas possible pour cette Chambre étant donné le problème des compétences.

C'est un problème que nous devrons résoudre à l'avenir. Dans ce cas, la proposition de M. Mladenov est exceptionnelle est mérite notre soutien.

Diana Wallis, *au nom du groupe ALDE.* – (*EN*) M. le Président, l'assurance automobile est un grand succès de ce Parlement et la longue ligne de directives représente encore des affaires non finies. Des affaires qui impliquent malheureusement un nombre croissant de nos citoyens alors qu'ils exercent leur droit de libre circulation au sein de l'Union.

Le rapport de M. Mladenov apporte une très importante contribution au travail en cours. Il est clair que les litiges doivent être simplifiés autant que possible et la période de trois mois doit être respectée. Le traumatisme de l'accident ne doit pas être gonflé par le traumatisme juridique. Nous savons qu'il y a des points de points de conflit juridique compliqués que ce Parlement souhaitait résoudre dans notre approche vers la réglementation Rome II. Nous avons maintenant été assistés par la Cour de justice dans son jugement Oldenburg, où la cour a lu la quatrième directive et la réglementation de Bruxelles de la façon que nous l'envisagions, permettant à une victime d'entreprendre des actions juridiques directes dans son pays de résidence plutôt que de se rendre au tribunal du défendant. Cela fera pression sur la nécessité de règlements à l'amiable. Il s'agit d'un développement important. Cela pourrait créer des difficultés à court terme mais, commissaire, vous devez garantir que les États membres respectent ce jugement et l'interprétation de la législation européenne.

La prochaine étape est d'imaginer un système naissant des études de suivi de Rome II assurant que les victimes reçoivent une intégration intégrale liée au contexte de leur pays de résidence. L'histoire est en cours, mais les réalisations, également, sont loin d'être insignifiantes.

Malcolm Harbour (PPE-DE). - (*EN*) M. le Président, pour commencer, je veux moi aussi remercier Nickolay Mladenov pour son travail sérieux et très important. Son premier rapport majeur pour la commission du marché intérieur sera, je l'espère, le premier d'une longue série. Le fait qu'il soit venu examiner ces problèmes avec un regard neuf fut très utile, il a représenté les citoyens qui profitent de nouveaux droits grâce à leur adhésion à l'Union européenne et qui attendent peut-être que certains problèmes soient mieux traités que par le passé.

Je souhaite apporter ma contribution à certains points que nombre de mes collègues ont soulevé, particulièrement Diana Wallis et Andreas Schwab. Diana et moi nous sommes impliqués dans ce domaine depuis notre arrivée au Parlement en 1999, et comprenons dès lors son importance. Je pense qu'il est juste de dire que si le Parlement n'avait pas invariablement soulevé ces points avec la Commission et dit que le régime d'assurance automobile, et particulièrement ses aspects transfrontaliers pour les automobilistes, était profondément insatisfaisant, alors je ne pense pas que nous serions où nous en sommes maintenant, tout proches de la quatrième directive sur l'assurance automobile, et envisageant peut-être la cinquième.

Cela montre à quel point le Parlement peut réellement réfléchir aux intérêts des citoyens dans des questions transfrontalières complexes, mais qui n'entrent pas en jeu tant que les personnes n'ont pas de graves problèmes. Les citoyens nous ont fait part de leurs problèmes, quand ils ont des accidents avec d'autres pays et sont incapables de demander des compensations pour ce qui sont, dans de nombreux cas, des blessures graves ou même des blessures à vie.

J'ai été enchantée que la commissaire, conformément à son engagement très fort envers les consommateurs et l'énergie qu'elle a dépensé pour ce portefeuille, veuille se saisir de cette question. Toutefois, je souhaite particulièrement souligner ce qu'a dit Nickolay Mladenov dans son rapport sur la nécessité d'élever le niveau de coopération entre le secteur des assurances, les États membres et la Commission afin d'obtenir de meilleurs arrangements dans le cadre de la législation existante. Nous agissons en tant que groupe énergique, souhaitant

apporter notre grain de sel au système, et je pense que nous avons le droit de recevoir un peu plus de soutien de la part du secteur européen des assurances.

Zita Pleštinská (PPE-DE). – (*SK*) Tout comme mes collègues députés ayant contribué au débat d'aujourd'hui, je considère également que le rapport de Nickolay Mladenov tombe à point nommé et est très important pour la protection des consommateurs.

Dans le contexte de l'accroissement du volume de trafic automobile étranger, particulièrement suite à l'élargissement de l'UE et à l'extension de l'espace Schengen, de nombreux citoyens européens deviennent victimes d'accidents à l'étranger et, par ignorance, rencontrent souvent de graves problèmes.

Avant de voyager à l'étranger en voiture, les citoyens doivent recevoir des informations de base sur le traitement des litiges. Il est important de contacter les centres d'information appropriés qui, conformément à la quatrième directive sur l'assurance automobile, doivent être établis dans chaque État membre. Le paquet d'information précontractuel devrait inclure des informations exhaustives à l'attention des consommateurs sur le fonctionnement du système de règlement de litige et les assurances pour les frais juridiques.

Les États membres ont mis sur pied différents systèmes et des organes nationaux de réglementation sont mieux placés pour garantir le plus haut niveau de protection du consommateur possible sur leurs marchés nationaux. Pour cette raison, je suis d'accord avec le rapporteur sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'harmoniser les dispositions pénalisantes nationales au niveau communautaire.

Milan Gal'a (PPE-DE). – (*SK*) J'estime que la création d'un réseau de représentants chargés du règlement des litiges est un avantage de la directive sur l'assurance automobile de 2000. Leurs efforts accélèreront le règlement des litiges automobiles.

En ce qui concerne les pénalités pour les retards dans le traitement des plaintes, je suis d'accord avec l'avis du rapporteur. Sur la base de la subsidiarité, des organes nationaux de réglementation sont mieux placés pour garantir le plus haut niveau de protection du consommateur possible sur leurs marchés nationaux.

D'après les données disponibles, plus de 90 % des plaintes sont réglées à l'amiable et donc, à cet égard, l'initiative de la Commission d'introduire des assurances obligatoires pour les frais juridiques dans l'Union européenne n'est pas nécessaire. Cela augmenterait les coûts des assurances automobiles obligatoires et chargerait les tribunaux avec des conflits supplémentaires qui pourraient être réglés à l'amiable.

La nature volontaire de l'assurance pour les frais juridiques doit être retenue et, dans les nouveaux États membres, les citoyens doivent être mieux informés sur les produits d'assurance.

Colm Burke (PPE-DE). - (EN) M. le Président, en tant que praticien juridique ayant traité des litiges transfrontaliers, tout n'est pas aussi rose que suggéré par le rapport. Alors que je salue ce rapport, certains types de problèmes que j'ai rencontrés sont des problèmes où il existe une assurance pour les frais juridiques, et où les plaignants trouvent difficile de récupérer leurs frais sur cette base. Ces plaignants ont vécu des procédures au tribunal et dépensé de l'argent afin de valider leurs litiges et découvrir ensuite que, d'un côté, l'assureur de la partie incriminée ayant causé l'accident ne paye pas l'intégralité des frais de mise sur pied de l'affaire, et de l'autre côté, leur propre compagnie d'assurance, chez qui ils étaient assurés pour les frais juridiques, ne paye pas non plus et se dégage de ses responsabilités.

C'est une zone que nous devons examiner, avec beaucoup de soins. J'ai par exemple eu une affaire où nous devions payer 30 000 EUR pour le rapport d'un comptable médicolégal et nous n'avons pas pu récupérer l'intégralité du coût du rapport. Bien que la personne ait sa propre assurance, ils n'ont pas pu ajouter leur propre police d'assurance pour les frais et n'ont pas pu être remboursés par cette police non plus. Nous devons examiner ce problème et nous assurer qu'il est correctement contrôlé.

Meglena Kuneva, *membre de la Commission*. – (*EN*) M. le Président, laissez-moi vous remercier une fois encore pour le travail très utile qu'a présenté M. Mladenov à l'aide de ses collègues. Il est également très utile pour la Commission. La Commission prépare une étude traitant des niveaux de compensation attribués aux victimes transfrontalières et cette question a été soulevée par Mme Wallis et quelques autres collègues. Nous visons un objectif sans cette étude: une analyse bien fondée et basée sur les preuves de ce problème. L'étude est en cours et la Commission examine le deuxième rapport intermédiaire.

M. Harbour a également mentionné que nous devions être très concrets dans notre travail et coopérer fermement afin que le marché intérieur soit plus complet à la fois pour les entreprises et les consommateurs. Il est très important de mettre de l'ordre dans cette coopération.

Je suis vraiment plus qu'heureuse de voir que le rapport de M. Mladenov y parvienne grâce à la bonne mise en place des éléments de son travail, et qu'il reçoive un soutien si gentil et si éloquent de ses collègues.

Encore une fois, félicitations et merci.

Nickolay Mladenov, *rapporteur.* – (*EN*) M. le Président, je souhaite remercier la commissaire et ses collègues pour leurs commentaires très intéressants et très perspicaces sur ce rapport. Je crois réellement qu'un consommateur mieux protégé est un consommateur mieux informé de ses droits et qui peut les défendre sur la base des informations fournies. En tant que législateur, nous devons nous assurer que les consommateurs reçoivent des informations et soient libre de choisir de se protéger contre certains risques ou non, plutôt que leur imposer à tous un niveau uniforme.

Mme Wallis, Andreas Schwab et M. Burke ont soulevé des questions très importantes qui dépassent la portée très limitée de ce rapport. Je suis très heureux que la commissaire Kuneva ait déclaré que la Commission mènera une autre étude sur de nombreuses questions soulevées dans cette Chambre. Je suis convaincu que le Parlement examinera très attentivement l'étude que publiera la Commission, précisément pour revoir et examiner les questions que M. Burke a soulevées, qui sont absolument pertinentes et qui portent de plus en plus à débattre dans de nombreux États membres, dont le mien. M. Schwab a soulevé la question d'une approche uniforme des litiges, ce qui est une question très pertinente pour nous tous. J'espère que l'étude de la Commission se penchera sur ce point.

Permettez-moi également de m'exprimer sur le suivi de ce rapport. J'espère que la Commission prendra très sérieusement sa responsabilité de contrôler l'application par les autorités nationales des dispositions pénalisantes existantes. En effet, quand nous avons rassemblé des informations afin de construire ce rapport, un petit nombre d'États membres n'était pas très disponible lorsqu'il s'agissait de nous apporter des informations sur le fonctionnement du système dans leurs sociétés, mais nous avons finalement réussi à recevoir une réponse adéquate. C'est une tâche très importante d'examiner avec attention le fonctionnement du système et les possibles améliorations à apporter dans le futur, et je suis sur que la Commission s'y attellera très sérieusement dans les mois et années à venir.

Le Président. – (PL) Le débat est clos.

Le vote aura lieu mardi.

24. Stratégie coordonnée en vue d'améliorer la lutte contre la fraude fiscale (débat)

Le Président. – (*PL*) L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0312/2008) de Mme Bowles, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires, sur une stratégie coordonnée en vue d'améliorer la lutte contre la fraude fiscale (2008/2033(INI)).

Sharon Bowles, rapporteur. – (EN) M. le Président, je me permets de saisir cette opportunité pour remercier mes collègues pour leur contribution, particulièrement sur un ou deux sujets sur lesquels nous avons toujours des divergences d'opinion. Je pense que nous avons plus de choses nous rapprochant que de choses nous divisant, et que nous pouvons atteindre un résultat satisfaisant en ne nous éloignant pas trop du cœur du sujet.

Les grands principes sous-tendant ce rapport sur la fraude fiscale sont simples, et seuls les fraudeurs eux-mêmes désapprouveraient. Les pertes fiscales dues à la fraude sont difficiles à évaluer. Les fraudeurs et les évadés fiscaux prennent soin de cacher leur activité aux autorités fiscales, mais les estimations montrent un niveau de fraude s'élevant à 200-250 milliards d'euros ou 2-2,5 % du PIB total de l'UE.

Ma question est, utilisons-nous 2-2,5 % de notre effort collectif pour résoudre ce problème? Étant donné que la réponse à cette question est évidemment non, il ne peut y avoir qu'une seule conclusion. Nous devons consacrer plus d'efforts, plus d'attention et il faut en particulier plus d'attention coopérative et collective des États membres.

Aujourd'hui, la fraude à la TVA, particulièrement la fraude carrousel, est peut-être la plus grande cause de perte fiscale. Elle survient simplement à cause d'une faille dans les arrangements pour la TVA, dans le cadre desquels elle n'est pas prélevée dans les échanges intracommunautaires transfrontaliers. Ainsi les achats hors TVA peuvent être revendus, la TVA empochée, et le commerçant disparaît. En cas de fraude carrousel complexe, des commerçants innocents peuvent s'y empêtrer, et les mesures au sein des États membres pour lutter contre la fraude, telles que geler les dégrèvements, peuvent porter atteinte à des transactions innocentes.

C'est un problème bien connu dans mon pays, le Royaume-Uni. C'est une raison supplémentaire de traiter ce problème à sa racine.

De manière pragmatique, la TVA devra rester une taxe à la consommation revenant à l'autorité fiscale de destination finale. Le rapport propose que la TVA soit prélevée sur les fournitures intracommunautaires au taux minimum de 15 %, l'État membre importateur prélevant alors son taux intérieur aux étapes suivantes.

Les 15 % récoltés par l'État membre d'origine doivent alors doivent être remis à l'État membre de destination finale par une quelconque méthode de clearing ou d'arrangement. C'est techniquement faisable, de plus en plus au fur et à mesure que nous nous approchons inévitablement de l'enregistrement en temps réel des transactions. Et il n'est pas nécessaire que cela soit centralisé, on peut le faire de manière décentralisée ou bilatérale.

En ce qui concerne les autres façons de combattre la fraude et l'évasion fiscale, l'échange d'informations et la coopération sont essentiels, et, oserai-je le dire, une attitude axée sur l'argent et sur ce qu'on peut retirer de cette lutte ne conduisent pas au progrès et sont une opinion très limitée. Le retour arrive quand on est du côté demandeur.

Les autorités fiscales doivent être au courant des actifs afin d'aider à repérer les rentrées dissimulées qui pourraient être non déclarées ou émaner d'activités criminelles. L'effet est amoindri si l'échange d'informations entre les autorités est restreint. Ici, nous devons également agir avec une portée internationale si nous voulons être le plus efficace.

Ceci m'amène enfin à la révision de la directive sur la fiscalité de l'épargne. Il est adéquat de revoir cette directive, par exemple pour réparer des failles telles que l'utilisation d'entités juridiques alternatives, comme des fondations, pour échapper à ses dispositions. La retenue à la source n'est pas idéale, mais nous sommes ici divisés sur le fait de savoir si nous pouvons le faire sans conséquences indésirables.

Ce sont les points que nous abordons dans ce rapport. Je vous le recommande et je me réjouis du débat à venir.

László Kovács, *membre de la Commission.* – (EN) M. le Président, premièrement, j'aimerais remercier le Parlement européen et plus particulièrement le rapporteur, Mme Bowles, pour son rapport très constructif sur une stratégie coordonnée en vue d'améliorer la lutte contre la fraude fiscale.

En mai 2006, la Commission a présenté une communication visant à lancer un grand débat sur les différents éléments à prendre en compte dans une stratégie antifraude au sein de la Communauté.

Je suis ravi que le Parlement européen reconnaisse et soutienne les initiatives prises et l'approche choisie par la Commission dans sa communication. De même, je suis enchanté de voir que le Parlement européen invite la Commission à soumettre de nouvelles propositions.

Ce rapport est une contribution très utile et très exhaustive à la discussion actuelle sur la lutte contre la fraude fiscale. La Commission est totalement d'accord avec le fait que la fraude n'est pas un problème qu'on peut combattre avec succès en restant au niveau national.

La Commission prendra en compte les nombreux commentaires et suggestions émis par le Parlement européen dans le contexte de son travail sur les propositions législatives actuelles et futures pour des mesures conventionnelles dans la lutte contre la fraude fiscale.

En ce qui concerne les actions prévues pour 2008, je peux confirmer que la Commission prévoit de présenter trois séries de propositions législatives – la première en octobre, la deuxième en novembre et la troisième en décembre 2008. Ces séries de mesures incluent des procédures améliorées pour l'enregistrement et le désenregistrement de personnes soumises à la TVA afin de s'assurer la détection et le désenregistrement rapides de personnes imposables fictives, et d'apporter plus de sécurité aux transactions honnêtes. Les propositions législatives couvriront également la responsabilité conjointe des commerçants, la création d'un réseau européen (EUROFISC) visant à améliorer la coopération afin de détecter les fraudeurs dès le départ, établir des conditions pour l'exemption de la TVA à l'importation, l'assistance mutuelle pour le remboursement, l'accès automatique aux données, la confirmation des noms et adresses des contribuables dans la base de données du système d'échange d'information de la TVA et la responsabilité partagée pour la protection des revenus de tous les États membres.

D'ici octobre, la Commission présentera une communication exposant la cohérence de l'approche qu'elle présentera, ainsi qu'un agenda des prochaines actions. Cette communication abordera également des points

liés à une approche à long terme, notamment la nécessité d'examiner la meilleure utilisation des technologies modernes, ce qui a également été souligné dans votre rapport.

La Commission est toujours ouverte à l'examen de systèmes alternatifs au système de TVA actuel, si toutefois certaines conditions sont remplies. Le rapport mentionne dans ce cadre un mécanisme de «reverse charge» et la taxation des fournitures intracommunautaires. La Commission a présenté ces deux options radicales pour examen au Conseil ECOFIN, mais jusqu'ici, les États membres n'ont pas démontré la volonté politique de prendre des mesures d'une si grande portée.

En ce qui concerne les taxes directes, la Commission travaille sur la révision de la directive sur la fiscalité de l'épargne et elle a l'intention de présenter le rapport sur l'application de la directive avant fin septembre, comme demandé par le Conseil ECOFIN le 14 mai 2008. Durant ce processus d'examen, nous avons fait très attention à analyser la portée actuelle de la directive et la nécessité d'apporter des modifications afin d'améliorer son efficacité. Ce rapport sera suivi par une proposition visant de telles modifications à la directive sur la fiscalité de l'épargne, qui se révèleraient nécessaires et appropriées. La Commission a également pris note avec attention des conclusions du Conseil ECOFIN à la même date, soulignant l'importance de la promotion des principes de bonne gouvernance dans le domaine fiscal – c'est-à-dire la transparence, l'échange d'informations et la saine concurrence des taxes – et l'inclusion de dispositions liées en accord avec des pays tiers et des groupements de pays tiers.

Grâce à l'étroite coopération avec les États membres dans le groupe d'experts de la Commission sur la stratégie antifraude fiscale, l'idée d'une stratégie antifraude au niveau de l'UE commence à prendre une forme concrète. Les mesures annoncées seront un grand pas en avant, même si des efforts supplémentaires devront être faits.

En ce qui concerne le débat sur la concurrence fiscale, vous saurez que nous travaillons au sein du groupe sur le code de conduite à l'abolition des régimes fiscaux commerciaux dangereux au sein de l'UE. L'un dans l'autre, le groupe sur le code de conduite a évalué plus de 400 mesures émanant des 27 États membres présents et leurs dépendances et territoires outre-mer, dont plus de 100 ont été considérées comme dangereuses. Presque toutes celles-ci ont déjà été abolies et le reste devrait l'être, restant toutefois sujet aux arrangements transitionnels. Le travail accompli au titre du Code fut un succès. Il a conduit au démantèlement de presque toutes les mesures fiscales dangereuses au sein des États membres et de leurs territoires associés ou dépendants.

En conclusion, j'aimerais remercier le Parlement européen pour sa contribution constructive au débat sur la stratégie coordonnée en vue d'améliorer la lutte contre la fraude fiscale.

Othmar Karas, *rapporteur pour avis de la commission des affaires juridiques.* – (*DE*) Monsieur le Président, Commissaire, Rapporteur, je vous remercie pour votre bonne coopération et pour ce rapport.

Je vais aborder quatre points. Premièrement, nous pensons que nous devons souligner le fait que la fraude fiscale n'est pas une chose que nous pouvons combattre de manière isolée et qu'une approche coordonnée est essentielle, aussi bien parmi les États membres qu'avec les pays tiers. Deuxièmement, les projets pilotes prévus pour lutter contre la fraude carrousel sont une bonne idée et nous devons en prendre note, mais nous souhaitons souligner que cela ne doit pas conduire à la détérioration des conditions-cadres pour les petites et moyennes entreprises. Troisièmement, nous soutenons expressément les propositions de modification de la directive sur la TVA émises par la Commission, et la réglementation du Conseil sur la coopération administrative dans ce domaine. Quatrièmement, je suis enchanté que la discussion sur une abolition générale du secret bancaire n'ait réuni une majorité dans aucune commission et soit maintenant bruyamment rejetée par une large majorité.

Werner Langen, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*DE*) M. le Président, j'aimerais ajouter mes félicitations à celles exprimées à l'attention du rapporteur. La lutte contre la fraude fiscale est un problème pour cette Chambre depuis déjà des années, et malheureusement, malgré de nombreuses initiatives et un soutien total du Parlement, le commissaire n'a pas encore beaucoup de preuves de succès à apporter - bien qu'on en ait urgemment besoin - étant donné le blocage, de petite ou moyenne portée, de la part des États membres. On pourrait penser qu'il serait dans l'intérêt des États membres d'avancer dans la lutte contre la fraude fiscale, étant donné qu'on parle ici de récupérer un montant dépassant 200 milliards d'euros par an – en d'autres mots, plus que le budget de l'UE – sans devoir augmenter les taux fiscaux pour les honnêtes contribuables. Dans tous les débats au sujet de ce problème, il est alors essentiel de souligner qu'une partie des responsabilités revient aux États membres eux-mêmes.

L'adoption du rapport s'est révélée assez difficile, car des problèmes sont d'abord apparus au sujet d'un point particulier au sein de la commission, point maintenant résolu. Mme Bowles a montré une grande volonté de coopération. De notre point de vue, ce rapport était difficile car il impliquait un amendement que nous ne pouvons soutenir. Même aujourd'hui, il existe des propositions visant à presser le contribuable et les sources fiscales comme des citrons. On doit encore voir si cette option est sensée ou si elle conduira simplement à de nouvelles infractions. Outre tout ceci, l'amendement 4, proposé par deux de nos collègues députés du groupe socialiste et visant à l'abrogation de la directive sur la fiscalité de l'épargne, n'est pas une chose que nous pouvons soutenir.

Voici donc notre position: nous soutenons totalement le rapport de Mme Bowles dans tous ses autres aspects, mais si l'amendement 4 sur l'abolition de la directive sur la fiscalité de l'épargne remporte la majorité, nous rejetterons le rapport dans son intégralité.

Benoît Hamon, *au nom du groupe PSE.* – Monsieur le Président, je voudrais à mon tour remercier Mme Bowles pour la qualité du travail et le résultat que nous avons pu obtenir en commission des affaires économiques et monétaires sur un texte aussi important que celui-là. Je voudrais rappeler à nos collègues, que ce sont 200 à 250 milliards d'euros qui échappent aux finances publiques en raison, aujourd'hui, de la fraude fiscale dans le marché intérieur. Ces milliards subtilisés, ce sont autant d'investissements publics en moins, autant d'écoles en moins, autant de services publics en moins, autant de besoins sociaux qui restent sans réponse et bien entendu souvent, pour compenser, autant d'impôts qui augmentent et qui concernent les contribuables les plus honnêtes et les plus modestes, qui n'ont pas le loisir, eux, de se livrer à l'évasion et au shopping fiscal.

Je suis heureux de constater que sur la question de la TVA, il y a un large consensus au sein de ce Parlement pour mettre fin à la fraude et à des pratiques qui se jouent de la fragilité du système transitoire mis en place depuis 1993. Et la fraude fiscale la plus importante – nous le savons tous depuis le scandale du Liechtenstein – ce sont aussi ces gros épargnants qui placent des sommes considérables dans des États tiers, souvent des paradis fiscaux, pour échapper à l'impôt.

L'Union européenne, dispose donc d'un instrument pour lutter contre ces fraudes: la directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne. Il y a cependant – et Mme Bowles l'a souligné – trop de lacunes dans cette directive, elle ne couvre que les revenus de l'épargne sous forme d'intérêts des personnes physiques. Il est donc aujourd'hui beaucoup trop facile de créer artificiellement une personne morale, parfois avec un seul associé ou actionnaire ou d'inventer des revenus financiers qui ne sont pas stricto sensu des intérêts, pour se soustraire à l'impôt.

Il est donc absolument nécessaire d'élargir le champ d'application de cette directive - il s'agit là d'un impératif moral - comme le propose le projet de rapport, pour qu'à tout le moins, la fraude fiscale soit moins facile.

Je dois vous dire mon étonnement et ma déception devant la proposition d'amendement du PPE, qui, à la fois par sa timidité et ses orientations, propose finalement que rien ne change et qu'en matière de fraude fiscale on s'en tienne à la situation actuelle.

Nous porterons ces positions devant l'opinion publique européenne, nous les porterons notamment devant l'opinion publique allemande, et nous verrons de quelle manière les opinions publiques allemande et européenne seront juge des choix qui sont fait ici. J'ai entendu de grandes déclarations dans les médias, notamment outre-Rhin, sur cette question de la fraude fiscale. Ici dans le silence du Parlement européen, ce sont d'autres choix qui sont faits. J'espère que les citoyens européens en seront juges.

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk, au nom du groupe UEN. – (PL) M. le Président, commissaire, j'aimerais souligner trois points au cours de ce débat. Premièrement, on estime que les pertes dues à la fraude fiscale liée à la TVA et aux impôts indirects représentent plus de 2 % du PIB de l'Union européenne. Le total des pertes atteint entre 200 et 250 milliards d'euros. Ce sont d'énormes sommes d'argent. Les revenus nationaux sont réduits et il y a également un impact sur la structure du budget de l'Union européenne alors que la proportion des revenus propres basés sur le PNB augmente.

Deuxièmement, malgré ce diagnostic, les solutions proposées dans ce rapport pourraient faire plus de bien que de mal. Je fais par exemple référence aux solutions liées aux transactions intracommunautaires, telles que le mécanisme «reverse charge», dans lequel la taxe est payée par le destinataire et non par le fournisseur. Je m'inquiète également de la proposition d'unifier les taux de TVA, ce qui signifie en effet l'élimination des taux réduits, et de la proposition de mettre sur pied un système de chambre de compensation afin de répartir les taxes entre les États membres.

Troisièmement, il semblerait que ce dont nous avons réellement besoin pour lutter contre la fraude fiscale, c'est une plus forte coopération entre les administrations fiscales des États membres. Cela devrait impliquer des échanges d'information plus rapides, et peut-être même un accès automatique à certaines données concernant les assujettis à la TVA et aux impôts directs.

Hans-Peter Martin (NI). – (*DE*) M. le Président, je me lève pour deux raisons: premièrement car ce problème – comme l'a dit M. Langen – est à l'ordre du jour depuis des années, et nous devrions vraiment nous demander pourquoi aucun progrès n'a été accompli, particulièrement quand on en vient à l'évasion fiscale. Deuxièmement, il est inacceptable pour la grande majorité des Européens que nous devisions ici de l'évasion et de la fraude fiscale – l'argent des contribuables – de façon si hypocrite sans résoudre les problèmes en notre sein

Le Parlement européen, tel que représenté par de nombreux députés, est un nid de fraude. Nous pouvons lire à ce sujet dans le rapport Galvin et à d'autres endroits, mais on tente de dissimuler cela. Je ne mentionnerai ici que Chichester, Purvis ou encore certains députés libéraux. C'est scandaleux. À moins de régler les cas de fraude dans nos propres rangs, nous manquons de crédibilité et n'avons pas le droit de critiquer les autres.

Je presse l'OLAF, et particulièrement l'administration et les groupes parlementaires, de faire toute la lumière sur cette situation. C'est inacceptable que ce soit ici qu'on tente d'étouffer tout cela.

Zsolt László Becsey (PPE-DE). - (*HU*) Merci, Monsieur le Président. Je suis enchanté qu'une stratégie communautaire se mette en place sur cette question, même si c'est lent, peut-être trop lent. Je suis d'accord avec le fait que la lutte contre la fraude fiscale doit être incorporée dans les obligations nationales individuelles des États membres d'un côté, mais on doit également l'incorporer dans le programme communautaire de Lisbonne.

Mes observations sont les suivantes: premièrement, je ne suis pas d'accord avec la formulation du rapport du Parlement, selon laquelle le renforcement de la concurrence fiscale distordrait inutilement le marché interne et saperait le modèle social. Cela reflète cette obsession de ne stipuler que les niveaux minimums de taxation pour chaque catégorie fiscale existant, ce qui causerait en fait une injustice en plus de l'impact de l'inflation, car cela toucherait ceux qui auraient balayé devant leur porte et sont capables de diminuer leurs taxes. En ce qui concerne la taxation indirecte qui tombe également sous le coup de la juridiction communautaire, la politique de se référer exclusivement aux valeurs minimales sans que nous ne régulions le maximum est inacceptable. J'aimerais qu'on note que ce nid d'abus se produisant avec l'impôt direct est dû à l'augmentation des niveaux minimums car cela stimule la progression de l'économie souterraine et la production de produits faits maison, ce qui contredit toutes les politiques communautaires. Ensuite, dans le domaine de la TVA, je suis enchanté de la politique visant à prendre des mesures lentes et l'idée expérimentale du «reverse charge», mais il faut également faire des pas décidés en avant. Selon moi, étant donné le niveau de technologie que nous avons aujourd'hui, ce pourrait être facilement possible pour les transactions transfrontalières au sein d'un marché interne, et la TVA du fournisseur pour le pays de destination pourrait être aisément récoltée et transférée au pays de destination. Afin d'y parvenir, il doit bien sûr y avoir davantage de volonté de coopération entre les autorités fiscales des États membres, ce qui manque toujours, et nous pourrons prendre une grande inspiration et réaliser ce projet maintenant que l'euro a été introduit et que la directive sur les paiements a vu le jour. Enfin, je pense qu'il est important d'agir dans le domaine des opérations d'entreprises essentiellement offshore à l'extérieur de l'Union, étant donné que la base fiscale est souvent concentrée là-bas avant la taxation, et revient aussi aux entreprises de l'Union grâce à des transactions désordonnées afin d'échapper aux taxes, et ce n'est pas favorable à la sélection d'un endroit aux conditions fiscales favorables. Merci.

Antolín Sánchez Presedo (PSE). – (ES) M. le Président, Commissaire Kovács, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, d'après certaines estimations, la fraude fiscale en Europe dépasse 6 % des revenus liés aux taxes. Cela a un effet corrosif sur la confiance dans les systèmes fiscaux, sur la capacité et la justesse des départements du Trésor et sur le bien-être des citoyens. C'est un terreau fertile pour l'économie informelle et le crime organisé.

Au sein de l'Union européenne, elle touche au fonctionnement correct du marché intérieur, fausse la concurrence et met en danger les intérêts financiers de l'UE et l'accomplissement de la Stratégie de Lisbonne.

Si on payait des taxes sur le quart des richesses mondiales cachées dans les paradis fiscaux, d'après des données émanant du Fonds monétaire international, les Objectifs de développement du millénaire des Nations unies seraient largement atteints.

L'Union européenne doit être intransigeante dans sa lutte contre la fraude fiscale. On peut le faire sans encombre et de façon responsable, sans imposer d'exorbitants fardeaux à notre économie. L'augmentation du commerce transfrontalier et les effets de la mondialisation exigent que nous soyons déterminés dans notre promotion d'une stratégie européenne contre la fraude fiscale. Les actions nationales ne suffisent pas.

Cette stratégie doit revêtir une dimension interne, s'attaquant aux problèmes posés par la fraude à la TVA et aux taxes spéciales, mais également à la question de l'évasion fiscale en termes de taxation directe, ainsi qu'une dimension externe, en faisant respecter le poids économique de l'Union européenne.

Nous ne pouvons pas décevoir nos citoyens qui respectent scrupuleusement leurs devoirs fiscaux et qui attendent de l'Union européenne qu'elle montre la voie.

Dans ce contexte, nous exigeons que le paquet de mesures luttant contre la fraude à la TVA que la Commission présentera le mois prochain soit ambitieux et que le rapport annoncé pour la fin du mois sur l'application de la fiscalité à l'épargne soit utile dans l'accomplissement de nets progrès dans la lutte contre la fraude de ce type en Europe. Nous saluons le contenu général du rapport remis par Mme Bowles, que nous félicitons. Nous sommes confiants quant à l'adoption de ce rapport en plénière et, si des améliorations ne sont pas apportées, au moins nous ne reculons pas.

Desislav Chukolov (NI). - (BG) Mme Bowles, j'admire votre désir de vaincre la fraude fiscal au niveau européen.

Réfléchissez toutefois à ce que cela va occasionner pour ceux qui gouvernent à présent la Bulgarie. Si les cas de fraude fiscale s'arrêtent en Bulgarie, je vous assure qu'aux prochaines élections, les libéraux du parti musulman du mouvement pour les droits et les libertés ne remporteront même pas la moitié du pourcentage qu'ils récoltent actuellement. S'il est mis fin une fois pour toutes au vol de fonds publics dans mon pays, les socialistes ne pourront plus subventionner leurs campagnes, ou, respectivement, leurs initiatives absurdes.

En tant que membre du parti Attack, je soutiendrai votre rapport, car Attack est le seul parti en Bulgarie qui travaille à l'arrêt du détournement des fonds de l'État, et Attack est le parti dont la plateforme inclut un engagement ferme pour un examen des transactions louches et douteuses et qui ont pour l'instant avantagé une ou deux forces politiques. Merci.

Astrid Lulling (PPE-DE). - Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire à M. Hamon que son chantage ne nous impressionne pas du tout, et je regrette qu'il soit, manifestement, victime d'un immense malentendu.

Monsieur le Président, tout en étant d'accord avec les grandes lignes du rapport de Mme Bowles, je crois qu'il est nécessaire d'insister sur deux points. Premièrement, le régime transitoire TVA, qui date de 1993, montre aujourd'hui ses limites. Je ne pense pas qu'on puisse se contenter encore longtemps du provisoire qui dure. La fraude fiscale, que nous condamnons tous, pour ses effets directs et indirects, est, pour une part, imputable aux failles du système actuel. Il convient donc de le modifier. Certes, je n'ignore pas que certains problèmes se posent. C'est pourquoi je recommande à la Commission de promouvoir la solution imaginée par l'organisation RTV VAT, qui permettra d'éviter un manque à gagner fiscal de 275 millions d'euros par jour, tout en réduisant les coûts administratifs pour les PME.

Le deuxième point concerne la question de l'évasion fiscale en lien avec la directive sur la fiscalité de l'épargne. Le rapport contient des remarques injustifiées qui m'ont conduite à proposer des amendements afin de rectifier les choses. La lutte, légitime et nécessaire, contre la fraude fiscale ne doit pas nous conduire à remettre en cause le principe de la concurrence fiscale. Je m'y refuse absolument, les deux n'ont aucun rapport. D'autre part, l'expérience prouve que le système de retenue à la source en matière de fiscalité de l'épargne, est le plus efficace, alors que l'on tente d'imposer partout le système d'échange d'informations, qui connaît des ratés.

Enfin, les revendications de réforme de ladite directive, dans le sens d'une extension de son champ d'application à l'ensemble des entités juridiques et de toutes les autres sources de revenus financiers, sont également très mal inspirées, car elles auront pour unique effet de chasser l'épargne hors de l'Union européenne. Voilà pourquoi, je souhaite que ces éléments soient modifiés. Dans le cas contraire, nous ne voterons pas en faveur de ce rapport.

Andrzej Jan Szejna (PSE). – (*PL*) M. le Président, la fraude fiscale est un problème mondial depuis déjà un certain temps. Les estimations montrent que les pertes survenues sont de l'ordre de 2 à 2,5 % du PIB, ce qui représente entre 200 et 250 milliards d'euros au niveau européen. Il y a dès lors un besoin urgent de coordonner l'action au niveau communautaire et de renforcer la coopération entre les États membres.

L'article 10 et l'article 280 du traité établissant la Communauté européenne établit que les États membres doivent prendre toutes les mesures appropriées nécessaires pour garantir le respect de leurs obligations liées au traité et pour coordonner leur action visant à protéger les intérêts financiers de la Communauté. Il est toutefois important de garder à l'esprit que bien que la libre circulation des biens et services à l'intérieur du marché communautaire rende plus difficile pour les pays de lutter contre ce type de fraude par eux-mêmes, les actions entreprises ne devraient pas gêner l'activité économique et placer des fardeaux inutiles sur les contribuables.

László Kovács, *membre de la Commission*. – (*EN*) M. le Président, pour commencer je souhaite remercier les membres de cette Chambre pour les commentaires et avis qu'ils ont exprimés au cours de ce débat.

Comme je l'ai précisé dans mes remarques d'ouverture, la Commission apprécie beaucoup la contribution du Parlement européen au débat sur une stratégie coordonnée en vue de lutter contre la fraude fiscale. La Commission a assumé ses responsabilités et prendra de nouvelles initiatives pour renforcer le cadre juridique et la coopération administrative entre les États membres. Les États membres doivent de toute évidence en faire de même.

Certains d'entre vous ont fait référence à l'examen de la directive sur la fiscalité de l'épargne, et je peux vous assurer que l'analyse actuelle est très approfondie, nous examinons en détail si la portée actuelle est efficace, et les avantages et inconvénients de son extension. Il s'agit d'un problème complexe, de nombreux facteurs doivent être pris en compte: l'efficacité du point de vue du respect des taxes; le fardeau administratif pour les acteurs du marché, mais également pour l'administration fiscale; la nécessité de conditions de concurrence équitables au sein de l'UE et avec le monde extérieur - pour ne citer qu'eux. Comme je l'ai mentionné précédemment, nous présenterons bientôt ce rapport. Il sera suivi par une proposition de modifications de la directive sur la fiscalité de l'épargne, et nous ferons tout notre possible pour trouver un bon équilibre.

Il est clair qu'il n'existe pas de solution unique ou mondiale pour éliminer la fraude fiscale. Chaque mesure individuelle devrait apporter une valeur ajoutée, mais seule leur application dans leur ensemble apporte aux autorités fiscales un cadre amélioré pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscale.

Sharon Bowles, *rapporteur*. – (EN) M. le Président, la fraude fiscale est l'affaire de l'UE. Les fraudeurs utilisent les failles interfrontalières et c'est justement celles-ci que nous essayons de colmater.

Comme l'a déclaré le commissaire, la question de la fiscalité de l'épargne est complexe. Je pense qu'il est possible que nous concluions un accord par le vote sans trop anticiper les discussions plus détaillées que nous allons avoir sur ce sujet lorsque la Commission présentera ses nouvelles propositions. De même, je pense que nous pouvons également éviter la référence à la concurrence fiscale, un point sur lequel nous sommes divisés mais qui n'est pas essentiel dans ce rapport. Je pense dès lors que nous pouvons parvenir à une certaine harmonie parmi nous.

Sur tous ces fronts, collègues et commissaire, je ne pense pas que l'inaction ou les actions hésitantes soient une réponse adéquate. 2,5 % du PIB sont en jeu. C'est un gros morceau de la base fiscale. Comme l'a souligné notre collègue M. Sánchez Presedo, cela peut représenter 5 % des taxes.

Si un homme politique ici ou dans n'importe quel État membre fait campagne sur la base d'une augmentation de 5 % des taxes pour ne rien financer, il n'ira pas bien loin. Dès lors, et je m'adresse en particulier aux États membres, devenir irritable sur l'échange des informations, faire le minimum, s'effrayer, c'est pareil que taxer à 5 % pour rien, car c'est ce qu'il en coûte à un honnête contribuable. C'est le message que je souhaite envoyer par ce rapport, et je crois que c'est le message collectif que le Parlement souhaite envoyer par ce rapport en soutenant le commissaire dans ses efforts et en encourageant sa hardiesse.

Le Président. – (*PL*) Le débat est clos.

Le vote aura lieu mardi.

Déclarations écrites (article 142)

Siiri Oviir (ALDE), *par écrit.* – (*ET*) La fraude fiscale est un problème autant pour l'UE que pour les États membres, faussant la concurrence et réduisant la base de revenus de l'UE et des États membres.

Une des racines du problème serait ici le système intérimaire actuel de TVA, qui est complexe et dépassé. Il lui faut une mise à jour. À cet égard, la proposition du PE pour que la Commission européenne présente une décision sur un nouveau système de TVA en 2010 est plus que bienvenue.

L'élaboration d'un nouveau système de TVA signifie évidemment qu'il faut s'assurer que le système fiscal actuel ne soit pas remplacé par un système plus complexe et bureaucratique. Il est évidemment également important de souligner qu'avant de l'appliquer à l'échelle de l'Europe, il faut le tester pour s'assurer qu'il fonctionne en pratique car cela évitera de nombreux problèmes pouvant survenir plus tard.

Une étape tout aussi importante dans la lutte contre la fraude fiscale est la mise à jour de la disponibilité des informations inter-États, une procédure qui serait assistée par la mise en place d'un centre d'information paneuropéen en ligne sur l'administration fiscale.

L'équilibre entre l'intérêt public et les droits et libertés fondamentaux des individus ne sera pas négligé lors du traitement des données personnelles.

Enfin, le terme «paradis fiscal» doit également être considéré comme important, vu le point débattu ici. Je salue les idées présentées dans ce rapport, selon lesquelles l'UE devrait faire de l'élimination des paradis fiscaux au niveau mondial une priorité.

25. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

26. Levée de la séance

(La séance est levée à minuit)